



ÉDITION 2012



SAINT-PIERRE- ET-MIQUELON

• Saint-Pierre-
et-Miquelon

Photo de couverture : Cap de Miquelon (*N. Macqueron*)

INSTITUT D'**E**MISSION
DES **D**ÉPARTEMENTS D'**O**UTRE-**M**ER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL
164, rue de Rivoli 75001 PARIS

Saint-Pierre- et-Miquelon

Rapport annuel
2011

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	10
Saint-Pierre-et-Miquelon en bref	12
CHAPITRE I - LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 - Géographie et climat	16
Section 2 - Repères historiques	17
Section 3 - Le cadre institutionnel	19
1. Dans le paysage administratif français	19
2. Dans le paysage administratif communautaire	20
3. Les codes des impôts et des douanes	21
4. Le code local des investissements	21
CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	23
Introduction	24
Section 1 - La population	25
Section 2 - Les principaux indicateurs économiques	26
1. Les comptes économiques	26
1.1 Le PIB	26
1.2 La valeur ajoutée par branche	27
2. L'emploi et le chômage	28
2.1 La population active	28
2.2 L'emploi	28
2.3 Le chômage	29
2.4 Les diverses formes d'emplois aidés	30
3. Les revenus et salaires	30

3.1 Les revenus	30
3.2 Les salaires	33
4. Les prix	34
5. Le commerce extérieur	36
5.1 Les importations de biens	36
5.2 Les exportations de biens	37
5.3 La balance commerciale (hors services)	38
Section 3 - Les politiques et finances publiques	39
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	39
1.1 Le schéma de développement stratégique	39
1.2 Le contrat de développement Etat-Collectivité territoriale	39
1.3 Les aides européennes	41
2. Le système fiscal	42
2.1 Une fiscalité locale spécifique	42
2.2 Les réformes fiscales	42
3. Les finances publiques locales	44
CHAPITRE III - LES SECTEURS D'ACTIVITÉ	45
Section 1 - Aperçu général	46
Section 2 - L'agriculture, l'élevage et la pêche	47
1. L'agriculture et l'élevage	47
1.1 L'agriculture	48
1.2 L'élevage	48
1.3 Les aides des pouvoirs publics	49
2. La pêche	49
2.1 La régulation de la production halieutique	50
2.2 Bilan de la saison 2011-2012	52
2.3 L'aquaculture	54
Section 3 - L'industrie et l'artisanat	55
1. L'industrie de transformation des produits de la pêche	55
2. L'artisanat	56
Section 4 - L'énergie	58
1. La production électrique	58
2. Les énergies renouvelables	58
3. Les hydrocarbures	59
Section 5 - La construction et les travaux publics	60
1. La construction	60
2. Les travaux publics	62

Section 6 - Le commerce	64
Section 7 - Le tourisme	65
1. La fréquentation touristique	65
2. L'offre	66
Section 8 - Les transports et les communications	67
1. Les activités portuaires	67
2. Les transports aériens	68
3. Les transports terrestres	69
4. Les communications	69
Section 9 - Les services marchands	71
Section 10 - Les services non marchands	72
1. L'éducation	72
2. La santé	74
CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	77
Section 1 - La structure du système bancaire	78
1. Les faits marquants de l'exercice	78
1.1 Les principaux événements locaux	78
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	78
2. L'organisation du système bancaire	84
2.1 La typologie des établissements de crédit	84
2.2 La liste des établissements de crédit locaux	85
2.3 La ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	86
2.4 Les ressources humaines	86
3. La densité du système bancaire	87
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	87
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	87
4. Les moyens de paiement	88
4.1 Les cartes bancaires en circulation	88
4.2 Le volume des transactions de retrait et de paiement par cartes bancaires	89
4.3 Les chèques	89
5. Le Fonds de Garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM)	91
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	92
1. Les taux d'intérêt	92
1.1 Les taux directeurs	92
1.2 Les taux créditeurs	99
1.3 Les taux débiteurs	94
1.4 Les taux d'usure	94

2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	96
2.1 La structure du bilan agrégé	96
2.2 L'évolution des risques de contrepartie	97
2.3 La position extérieure nette	98
3. Les performances financières des banques locales	98
3.1 La formation du produit net bancaire (PNB)	98
3.2 Les soldes intermédiaires de gestion	100
3.3 Les indicateurs de productivité	101
4. Les tarifs bancaires	101

Section 3 - L'évolution de la situation monétaire 103

1. Les avoirs financiers des agents économiques	103
1.1 L'ensemble des actifs financiers	103
1.2 Les dépôts à vue	104
1.3 Les placements liquides ou à court terme	105
1.4 L'épargne à long terme	106
2. Les concours à la clientèle	107
2.1 Les concours consentis aux entreprises	108
2.2 Les concours consentis aux ménages	109
2.3 Les concours consentis aux collectivités locales	110
2.4 Les concours consentis aux autres agents	110
3. La circulation fiduciaire	110
3.1 Les billets	111
3.2 Les pièces	112
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	113
4.1 La tendance générale	113
4.2 Le risque immobilier	114
4.3 Le risque sur le secteur public local	115
4.4 Le risque dans le secteur de la construction	115
5. Le surendettement	116

Perspectives 117

Annexes	119
Annexe 1 : Statistiques économiques	121
Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	127
Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2011	133
Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés	136
Annexe 5 : Liste des publications de l'IEDOM	139

Avant-propos

Après une amélioration significative de la conjoncture en 2010, la reprise économique a marqué le pas au cours de l'année 2011 pour l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le bilan de l'année reste donc en demi-teinte comme en témoigne l'orientation contrastée des principaux indicateurs économiques.

Si la hausse des prix s'est ralentie celle-ci se maintient encore à un niveau élevé, notamment par rapport aux départements d'outre-mer. La parité euro-dollar canadien étant restée relativement stable en 2011, c'est la hausse du coût de l'énergie qui pèse principalement cette année sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Après deux années consécutives de réduction du chômage, la situation du marché de l'emploi s'est légèrement dégradée au cours de l'année 2011.

La consommation des ménages progresse mais à un rythme bien inférieur qu'en 2010, tandis que l'investissement des ménages et des entreprises reste bien orienté.

Le tourisme réalise de moins bonnes performances avec une fréquentation en retrait et la situation de l'industrie de la pêche s'est dégradée consécutivement à la mise en liquidation judiciaire en mai 2011 de la principale usine de transformation des produits de la mer (SPM Seafoods International). En revanche certains secteurs d'activité enregistrent une orientation encore positive de leur activité en particulier le bâtiment et les travaux publics.

Au regard de cette évolution contrastée, le risque de crédit du système bancaire local continue de s'inscrire sur une tendance plus favorable, mais celui-ci reste légèrement supérieur à la moyenne observée dans les départements d'outre-mer.

Dans le cadre de ses missions, l'IEDOM continuera de participer à la réflexion avec les décideurs publics et privés et d'apporter un éclairage sur l'économie réelle et financière par un enrichissement et une plus large diffusion de ses publications.



**Le Directeur
Fabrice DUFRESNE**

Conjoncture économique internationale et nationale

La reprise de l'économie mondiale marque le pas en 2011. Ce ralentissement global s'explique notamment par la hausse du prix des matières premières, le renforcement des incertitudes liées à la dette publique des pays industrialisés et des ruptures d'approvisionnement liées à la catastrophe naturelle du Japon. Si la croissance est toujours soutenue dans les pays émergents, elle ralentit en raison des perspectives de croissance mondiale atones. La hausse des prix reste contenue dans les pays développés et les tensions inflationnistes tendent à s'atténuer dans les économies émergentes.

Conjoncture économique de Saint-Pierre-et-Miquelon

La reprise économique amorcée l'année précédente ne se confirme pas au cours de l'année 2011, même si des signes d'amélioration de la conjoncture peuvent être observés au second trimestre et, de manière plus perceptible, au quatrième trimestre. Le bilan de l'année reste donc en demi-teinte comme en témoigne l'orientation contrastée des principaux indicateurs économiques. Si la hausse de l'indice des prix est moindre qu'en 2010, elle se situe encore à un niveau élevé et l'indicateur de chômage s'inscrit en légère hausse sur un an. La consommation des ménages progresse, mais à un rythme bien inférieur qu'en 2010, tandis que l'investissement des ménages et des entreprises reste bien orienté.

Une activité économique légèrement en retrait

Hausse des prix soutenue

L'indice des prix à la consommation progresse de 3,6 % en glissement annuel, tiré par la hausse des produits manufacturés (+ 5,2 %). Dans un contexte de relative stabilisation de l'euro face au dollar canadien, la hausse des prix du carburant (+ 11,0 % sur un an) et du fioul domestique (+ 17,0 % sur un an) suite à la revalorisation intervenue au premier trimestre, explique en grande partie cette évolution.

Evolution légèrement moins favorable de l'emploi

Le nombre mensuel moyen de demandeurs d'emploi en catégorie 1 s'élève à 236 en 2011, soit dix personnes de plus que l'année précédente. L'indicateur de chômage s'établit à 7,4 % en 2011 contre 7,1 % en 2010. Le bâtiment et les travaux publics reste le secteur qui compte le plus de demandeurs d'emploi avec 24 % du total, suivi des services à la personne avec 17 %.

Moindre progression de la consommation des ménages

La croissance de la consommation des ménages ralentit, après la forte progression enregistrée en 2010. Les importations de produits alimentaires sont en hausse de 7,9 % sur un an (contre + 24 % en 2010) pour atteindre 16 millions d'euros, tandis que les importations de produits manufacturés se contractent de 4,4 % après une hausse de 27 % l'an passé pour atteindre 42 millions d'euros. Les crédits à la consommation poursuivent leur progression mais à un rythme moindre : ils augmentent de 1,4 % en glissement annuel en 2011 contre 2,1 % en 2010.

Investissement bien orienté, surtout pour les ménages

L'investissement des entreprises affiche des résultats relativement satisfaisants (les importations de biens intermédiaires progressent de 13,6 % en valeur par rapport à 2010, pour un montant total de 5,6 millions d'euros). Les crédits à l'équipement accordés aux entreprises dépassent les 27 millions d'euros, mais reculent légèrement sur un an de 0,6 %. Le montant de ces crédits est relativement stable pour la deuxième année consécutive après une forte progression durant l'année 2009. L'encours des crédits à l'habitat des ménages s'inscrit à la hausse pour la quatrième année consécutive et approche les 69 millions d'euros à la fin 2011, en progression de 4,8 % sur un an.

Evolution contrastée selon les secteurs

Traditionnellement tiré par la commande publique, le secteur du bâtiment et des travaux publics maintient son dynamisme, notamment grâce au démarrage du chantier de la nouvelle centrale électrique d'EDF. En revanche, d'autres secteurs qui avaient enregistré de bons résultats l'année précédente sont en retrait en 2011, en particulier la pêche et le tourisme.

Une activité bancaire favorable

Recul du montant des dépôts bancaires

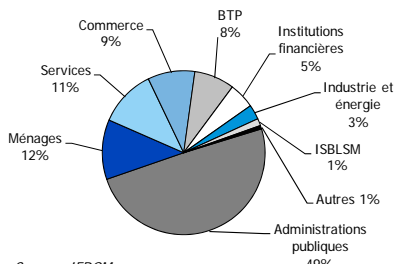
Les actifs financiers de la clientèle se contractent de 3,2 % en 2011, à 202 millions d'euros. Les collectivités locales sont les principales responsables de ce recul (- 23,7 %), qui touche en particulier les dépôts à terme.

Evolution contrastée des concours financiers

Les concours bruts accordés par l'ensemble des établissements de crédit affichent une légère progression (+ 0,3 %) sur l'année 2011. Les encours sains progressent à un rythme supérieur (+ 1,3 %), témoignant ainsi d'une amélioration de la qualité des risques. Le taux de créances douteuses s'établit en effet à 6,5 % en décembre 2011, soit le taux le plus faible observé depuis décembre 2004 (il était alors de 6,4 %). Les encours accordés aux ménages progressent de 4,2 %. Les crédits aux entreprises sont en hausse de 3,9 %, tirés par l'augmentation des montants des crédits d'exploitation. Ils représentent ainsi 26 % des encours octroyés pour un montant total de 36 millions d'euros, dont 27 millions de crédits d'investissement.

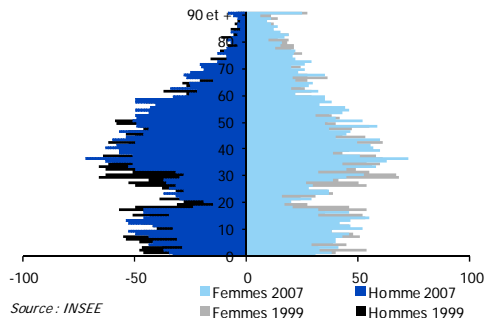
Saint-Pierre-et-Miquelon en bref

Répartition de la valeur ajoutée de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2008



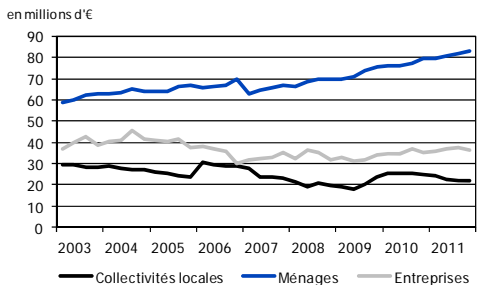
Source : IEDOM

Pyramide des âges en 2007



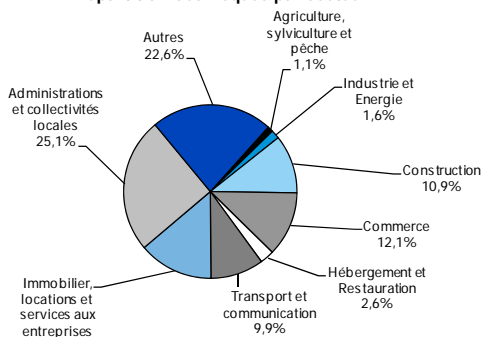
Source : INSEE

Evolution des encours de crédits de la clientèle non financière



Source : IEDOM

Répartition des risques par secteur



Source : SCR BDF

Les chiffres clés de Saint-Pierre-et-Miquelon

	2000	2011	Métropole 2011
Population			
Population totale	6 316 (1)	6 125 (2)	65 001 000
Taux de croissance de la population	0,6%	-3,0%	0,5%
Population active	3 198 (1)	3 194 (2)	-
Taux de réussite au baccalauréat	84,0%	95,2%	85,6%
Nombre de journées d'hospitalisation	8 150	7 963	-
Environnement			
Superficie totale (en km ²)	242	242	549 087
Surfaces cultivées (en ha)	2,8	5,7	272 896
Surfaces forêt boréale (en ha)	3 149	2 941	-
Economie			
PIB (en millions d'euros constants)	-	172 (4)	1 932 800 (5)
Taux de croissance du PIB (% annuel)	-	1,6%	2,3%
PIB / habitant (en euros)	-	28 327 (4)	29 730 (5)
Consommation électrique (kW/hab./an)	6 166	7 101	6 847
Taux d'inflation	7,15%	3,61%	2,10%
Taux de chômage moyen des DEFM 1	9,52%	7,39%	9,4%
Indicateurs sectoriels			
Nombre d'entreprises recensées	484 (7)	570	-
Nombre d'entreprises artisanales	177 (7)	155	-
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 263 (2)	1 021	1 620 (6)
Nombre d'habitants par guichet automatique	6 316 (2)	1 531	1 120 (6)
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,84	2,97	-
Actifs financiers auprès des EC locaux (en millions d'euros)	148,8	201,8	-
Encours sains auprès des EC locaux (en millions d'euros)	87,4	134,9	-
Taux de créances douteuses brutes des EC locaux	5,7%	6,9%	-
Nombre de dossiers de surendettement déposés	0	0	-

(1) Recensement 1999

(2) Recensement 2006

(3) Etude CEROM 2006, données de 2004

(4) Etude IEDOM 2012, données de 2008

(5) Données 2010

(6) Données 2010

(7) Données 2002



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

Situé au cœur des Grands Bancs de Terre-Neuve dans l'Atlantique Nord, à 4 300 km de Paris et à 25 km au sud-ouest de Terre-Neuve, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est composé de huit îles totalisant 242 km², dont seulement deux sont habitées. Saint-Pierre, la plus petite mais la plus peuplée, s'étend sur 26 km². Miquelon-Langlade, la plus grande (216 km²), est en fait constituée de deux îles, Miquelon reliée à Langlade par la Dune de Langlade, isthme sablonneux d'une dizaine de kilomètres de long.

Bien que situé à la même latitude que la ville de Nantes (47° Nord), l'archipel est caractérisé par un climat océanique froid, placé sous l'influence des masses d'air polaire et des courants froids du Labrador. Les hivers sont toutefois moins rigoureux qu'au Canada. La température moyenne (+ 5,3 °C) se distingue par une amplitude annuelle élevée de 19 °C entre le mois le plus chaud (15,7 °C en août) et le mois le plus froid (– 3,6 °C en février).

Les précipitations sont abondantes (1 312 mm par an) et régulières (146 jours par an), sous forme de neige et de pluie. En raison de sa localisation, aux confluent des eaux froides du courant du Labrador et des eaux tièdes du Gulf Stream, l'archipel est également traversé une centaine de jours par an par des bancs de brume, principalement en juin et juillet.

Section 2

Repères historiques

Les premières implantations

Le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon a été découvert le 21 octobre 1520 par le navigateur portugais José Alvarez Faguendes qui le nomme « Archipel des onze mille vierges » en l'honneur de Sainte Ursule, fête du jour. Jacques Cartier en prend possession en 1535 au nom de François I^{er}. Un an après, l'archipel est renommé « Iles Saint-Pierre ». Quelques années plus tard, vers 1579, des pêcheurs basques donnèrent le nom de Miquelon à l'île qu'ils fréquentaient. L'archipel prend ainsi le nom de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Bien que des traces d'occupation de l'archipel par les Indiens, dont les Beothuks, témoignent d'une présence humaine antérieure à la colonisation européenne, la première véritable sédentarisation, d'origine française, remonte à la première moitié du XVII^e siècle, les îles servant de base aux pêcheurs normands, bretons et basques qui y pratiquent la chasse baleinière et la pêche à la morue. La ville de Saint-Pierre fut fondée durant cette période, en 1604.

Rivalités franco-britannique

La France et la Grande-Bretagne se partagent pendant plus d'un siècle la souveraineté sur Saint-Pierre-et-Miquelon. En 1713, la couronne française cède l'archipel aux Anglais par le traité d'Utrecht en échange d'un droit de pêche sur le littoral terre-neuvien, connu sous le nom de « French Shore ».

Le retour des îles dans le giron français suite au traité de Paris en 1763 est de courte durée et, en 1778, les colons français sont une nouvelle fois chassés par l'occupant anglais. Parmi eux se trouvent de nombreux Acadiens qui s'étaient réfugiés à Saint-Pierre-et-Miquelon suite au « grand dérangement » de 1755. Par la suite, les îles changent plusieurs fois de mains et il faut attendre le second traité de Paris pour que la Grande-Bretagne reconnaisse définitivement la souveraineté française sur l'archipel en 1816.

Une histoire liée à la pêche

Grâce à une activité de pêche très dynamique, la seconde moitié du XIX^e siècle marque l'apogée économique de Saint-Pierre-et-Miquelon. La ville ainsi que les infrastructures se développent. Toutefois une succession de mauvaises saisons de pêche au début du XX^e siècle ainsi que l'abolition des droits de pêche dans le « French Shore » en 1904 portent un coup sévère à l'économie de l'archipel.

En 1920, la prohibition aux Etats-Unis permet de relancer l'économie locale. Saint-Pierre-et-Miquelon devient une plaque tournante du trafic d'alcool à destination des Etats-Unis jusqu'en 1933, année de l'abolition de la loi sur la prohibition.

En décembre 1941, devançant une éventuelle intervention nord-américaine, les forces françaises libres débarquent dans le port de Saint-Pierre, faisant ainsi de l'archipel le premier territoire rattaché à la France libre.

Après la Seconde Guerre mondiale, la pêche à la morue devient particulièrement florissante avec l'apparition de navires-usines qui transforment et congèlent la ressource directement à bord. L'avitaillement des nombreux navires qui fréquentent le port de Saint-Pierre contribue également à l'essor de l'activité économique.

Déclin de l'activité halieutique

La pêche industrielle intensive conduit à la création par le Canada d'une zone de protection de la pêche (ZPP) en 1977, faisant écho à l'instauration d'une zone économique exclusive (ZEE) par la France la même année, conformément à une loi votée en 1976. Cependant, en raison de la proximité des territoires, les deux zones se chevauchent sur une surface importante. Cela donne lieu à plusieurs incidents, les canadiens accusant les pêcheurs français de surpêche tandis que la France reproche aux Canadiens la mise en place de quotas trop faibles.

Le litige est porté devant le tribunal arbitral de New York en 1989, qui rend sa sentence le 30 juin 1992 : partant de l'accord franco-canadien du 27 mars 1972 fixant les eaux territoriales à 12 milles nautiques, le tribunal accorde un plateau territorial de 12 milles supplémentaires à l'ouest de l'archipel, tandis qu'un corridor de 200 milles de long sur 10,5 milles de large est fixé au sud de Saint-Pierre-et-Miquelon, soit une ZEE française de seulement 12 400 km², totalement enclavée dans la zone sous juridiction canadienne.

La même année, face à la diminution de la ressource halieutique, le Canada impose un moratoire de cinq ans (1992-1997) sur la pêche à la morue qui bouleverse l'économie de l'archipel. Les captures autorisées ainsi que leur clé de répartition sont fixées par l'accord bilatéral du 2 décembre 1994 entre la France et le Canada. Toutefois, la faiblesse des quotas rend ces derniers difficilement exploitables pour les pêcheurs français, d'autant plus que les stocks de morue ne se reconstituent pas malgré le moratoire.

La structure économique basée sur une filière unique est ainsi remise en cause, les activités marchandes cédant progressivement le pas principalement aux services administrés.

Section 3

Le cadre institutionnel

Le cadre constitutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d'outre-mer), régis par l'article 73 de la Constitution, et les TOM ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (collectivités d'outre-mer), régie par l'article 74 de la Constitution.

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon qui dispose depuis 2003 du statut de collectivité d'outre-mer.

ÉVOLUTION STATUTAIRE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

1946	Territoire d'outre-mer
1976	Département d'outre-mer
1985	Collectivité territoriale <i>sui generis</i>
2003	Collectivité d'outre-mer

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UNE COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER

Depuis 2003, Saint-Pierre-et-Miquelon détient le statut de collectivité d'outre-mer régi par l'article 74 de la Constitution. La loi organique du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer a défini un statut propre à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Cette loi précise notamment les éléments relatifs aux compétences de la collectivité (l'Etat ne peut cependant pas transférer les matières « *régaliennes* » énumérées dans la Constitution), les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la collectivité, les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes comportant des dispositions particulières à la collectivité.

1.2 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

L'ensemble des dispositions législatives et réglementaires est applicable de plein droit à Saint-Pierre-et-Miquelon, à l'exception de celles qui interviennent dans les matières relevant de la compétence de la collectivité. A l'instar des départements et régions d'outre-mer, les lois et règlements peuvent faire l'objet d'adaptation particulière.

1.3 RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

La collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon est constituée de deux communes (Saint-Pierre et Miquelon-Langlade) et d'un Conseil territorial.

Les communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade ont les mêmes compétences qu'une commune métropolitaine.

Le Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon détient les compétences des départements et des régions métropolitains, à l'exception de celles relatives à :

- 1) la construction, l'entretien général ainsi que le fonctionnement des collèges et des lycées, l'accueil, la restauration et l'hébergement dans ces établissements ;
- 2) la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie classée en route nationale ;
- 3) la lutte contre les maladies vectorielles ;
- 4) la police de la circulation sur le domaine de la collectivité ;
- 5) les bibliothèques régionales et bibliothèques de prêt départementales ;
- 6) le financement des moyens des services d'incendie et de secours.

En outre, le Conseil territorial est compétent, en matière de :

- 1) impôts, droits et taxes, et cadastre ;
- 2) régime douanier, à l'exclusion des prohibitions à l'importation et à l'exportation qui relèvent de l'ordre public, des engagements internationaux de la France et des règles relatives à la recherche, à la constatation des infractions pénales et à la procédure contentieuse ;
- 3) urbanisme – sauf en matière d'autorisations ou actes relatifs à l'utilisation et à l'occupation du sol concernant les constructions, installations ou travaux réalisés pour le compte de l'Etat et ses établissements publics –, construction, habitation et logement ;
- 4) création et organisation des services et des établissements publics de la collectivité.

2. Dans le paysage administratif communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte l'Outre-mer dans ses Etats membres.

Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques (RUP), qui concerne les départements et régions d'outre-mer (DROM). Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM), qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Saint-Pierre-et-Miquelon est considéré comme un PTOM fondé sur la base d'un régime d'association. A ce titre, ce territoire est considéré comme un territoire étranger qui n'applique qu'une partie du droit communautaire, et ce, sur le fondement d'un traité associatif. L'article 182 du traité C.E. précise que « *le but du régime d'association est la promotion de leur développement économique et social et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et la communauté dans son ensemble* ».

Disposant du statut de PTOM, certaines normes techniques communautaires ne sont pas obligatoirement applicables, ce qui présente l'avantage de faciliter les échanges commerciaux, notamment avec les Etats-Unis.

3. Les codes des impôts et des douanes

Selon la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, le Conseil territorial dispose de compétences propres en matière de fiscalité locale. Il a la capacité de décider, par délibérations, des impôts et taxes qu'il souhaite mettre en place dans l'archipel. Pour mener à bien cette mission, la Direction des Services Fiscaux est mise à la disposition des organes de la Collectivité territoriale. Le code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contributions indirectes telles que la TVA.

En tant que collectivité territoriale d'outre-mer, ne faisant pas partie du territoire douanier communautaire, l'archipel dispose également d'une autonomie douanière totale. Le Conseil territorial fixe librement le montant des droits de douane, de la taxe spéciale, de l'octroi de mer et des droits de consommation.

4. Le Code local des investissements

Afin de relancer l'économie et de promouvoir la diversification des activités – pour pallier les difficultés dans des secteurs considérés comme prioritaires pour le développement économique et social, par exemple le secteur de la pêche –, l'archipel s'est doté depuis 1996 (délibération n° 41-96 du 27/03/96) d'un dispositif d'aide à l'investissement : le « Code local des investissements ».

CODE LOCAL DES INVESTISSEMENTS

● Dispositions générales

Le code local des investissements permet aux entreprises, après agrément de la Commission locale d'aide à l'investissement, d'obtenir une exonération d'impôts (impôts sur les sociétés, impôts sur les revenus distribués, patente et impôts fonciers) de 5 à 10 ans, ainsi qu'une exonération des droits de douane et taxes perçus à l'importation (droits de douane, taxes et octroi de mer) sur leurs équipements.

● Conditions d'éligibilité

Le bénéfice de ces avantages fiscaux et douaniers est subordonné à l'octroi d'un agrément. Les entreprises doivent présenter des engagements minimaux en termes d'investissement (allant de 15 000 à 75 000 € selon les secteurs d'activités), d'embauche au cours du premier exercice et de participation financière personnelle de l'exploitant ou des associés, à réaliser selon un calendrier précis. La participation financière personnelle de l'exploitant ou des associés doit s'élever au minimum à 20 % de l'investissement réalisé.

● Prime d'équipement

Outre les avantages fiscaux et douaniers, les entreprises inscrites régulièrement au Répertoire des métiers, ainsi que les entreprises agricoles et aquacoles qui exercent de façon continue leur activité dans l'archipel, peuvent bénéficier d'une prime dite « prime d'équipement » en vue de favoriser et d'améliorer leur installation.

● Dispositions particulières en faveur des entreprises agricoles et aquacoles

Afin de compenser les contraintes particulières de l'archipel, les entreprises agricoles et aquacoles peuvent bénéficier d'une « indemnité spéciale agricole », de subventions sur certains investissements, ainsi que de ristournes sur le prix des carburants.

Parallèlement au code local des investissements, la Collectivité territoriale a mis en place des aides pour le soutien à la pêche artisanale (cf. Chapitre III – Section 2 – 2. La pêche – 2.2.3 Les aides des pouvoirs publics à la pêche artisanale).



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon

Introduction

Traditionnellement dominée par l'activité halieutique, l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon a été durement touchée par la diminution de sa ZEE en 1992 ainsi que par l'imposition de quotas sur les espèces pêchées en 1994. Depuis cette date, aucune activité marchande n'a véritablement émergé et l'économie locale repose principalement sur la commande publique et la consommation des ménages. En 2008, le PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon se caractérisait par le poids prépondérant des services non marchands et était estimé à 28 327 euros par habitant, soit un montant inférieur de 6,7% à celui de la moyenne nationale.

La reprise économique amorcée l'année précédente ne se confirme pas, même si des signes d'amélioration de la conjoncture peuvent être observés au second trimestre et, de manière plus perceptible, au quatrième trimestre. Le bilan de l'année reste donc en demi-teinte. Si la hausse de l'indice des prix est moindre qu'en 2010, elle se situe encore à un niveau élevé et l'indicateur de chômage s'inscrit en légère hausse sur un an. La consommation des ménages progresse, mais à un rythme bien inférieur qu'en 2010, tandis que l'investissement des ménages et des entreprises reste bien orienté.

Section 1

La population

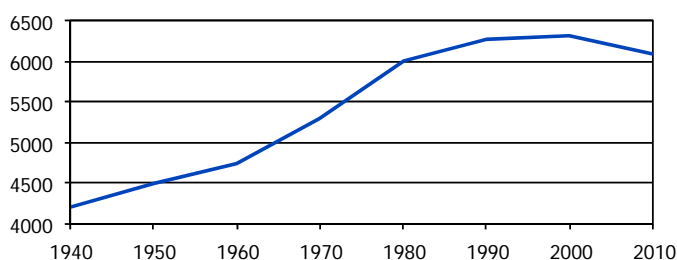
Lors du dernier recensement effectué par l'INSEE à Saint-Pierre-et-Miquelon (2006), la population totale était estimée à 6 125 habitants, dont 5 509 à Saint-Pierre et 616 à Miquelon. Cela représente une baisse de 3 % par rapport au recensement précédent (1999), diminution qui touche plus fortement Miquelon-Langlade (- 11,7 %) que Saint-Pierre (- 1,9 %). Ce repli fait suite à une stagnation de la population entre 1990 et 1999, alors que la croissance démographique était continue depuis 1921.

Par ailleurs, 2 517 ménages ont été recensés avec une moyenne de 2,4 personnes par ménage. Le vieillissement de la population et la baisse de la natalité expliquent la diminution de la taille moyenne des ménages, qui était de 2,6 personnes en 1999.

La pyramide des âges révèle un déficit pour la tranche d'âge 20-34 ans alors que la part des moins de 20 ans est sensiblement la même qu'en métropole (24,8 % contre 25 %). La nécessité de quitter l'archipel pour suivre des études supérieures et le retour parfois difficile sont à l'origine de ce déficit. Le vieillissement de la population se poursuit, les plus de 60 ans représentent 17,8 % en 2006 contre 15,5 % en 1999.

L'archipel accueille peu de nouveaux arrivants : 82,1 % des habitants sont nés dans l'archipel et seulement 10,2 % des habitants n'y résidaient pas cinq ans auparavant.

Evolution de la population de l'archipel



Source : INSEE, Préfecture

Principaux indicateurs démographiques	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Nombre de naissances (a)	72	64	46	56	21,7%
Nombre de décès (b)	52	45	37	43	16,2%
Accroissement naturel (c = a - b)	20	19	9	13	44,4%
Solde migratoire (d)	-6	n.d	n.d	n.d	-
Variation totale de la population (c + d)	14	n.d	n.d	n.d	-

Source : INSEE, Préfecture

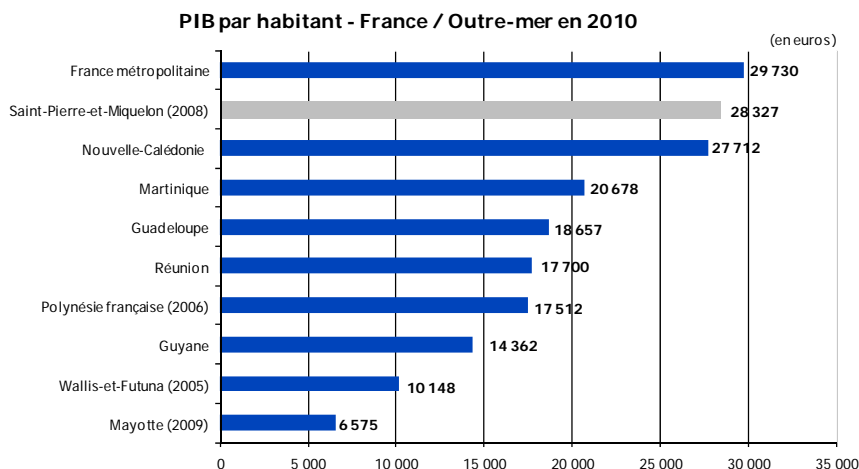
Section 2

Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

1.1 LE PIB

Le PIB 2008 de Saint-Pierre-et-Miquelon, évalué en 2012, s'élevait à 172 millions d'euros, soit un PIB par habitant de 28 327 euros (contre 26 076 euros en 2004).



Sources : INSEE, ISEE, ISPF, IEDOM

Calculé pour la première fois sur la base des données de 2004, le PIB de l'archipel a été actualisé en 2012 à partir des indicateurs de l'année 2008.

Entre 2004 et 2008, le PIB a progressé d'environ 1,6 % par an. Il reste supérieur de 20 % à celui de la province canadienne voisine de la Nouvelle-Ecosse, mais est inférieur de 27 % à celui de Terre-Neuve-et-Labrador. La part des administrations publiques dans la valeur ajoutée, déjà élevée en 2004, se renforce en 2008, tandis que celle des sociétés non financières se réduit. Si le PIB par habitant est inférieur de 6,7 % à celui de la métropole, l'écart est beaucoup plus important au regard du PIB par emploi (19,6 %), signe d'un contexte économique plutôt riche en postes de travail permettant de contenir le taux de chômage tout en maintenant un taux d'activité élevé.

Approche du PIB par la production

en millions d'euros

	2004	2008
Valeur ajoutée	148,7	157,0
Administrations publiques	63,6	77,6
Sociétés non financières et entreprises individuelles	59,2	50,6
Ménages	16,5	18,6
Institutions financières	7,4	8,0
ISBLSM*	2,0	2,2
Impôt sur les produits	14,4	17,1
Impôt sur les importations	8,3	9,0
Autres impôts	6,1	8,1
Subventions sur les produits	-2,0	-2,1
PIB	161,1	172,0

* Institutions sans but lucratif au service des ménages

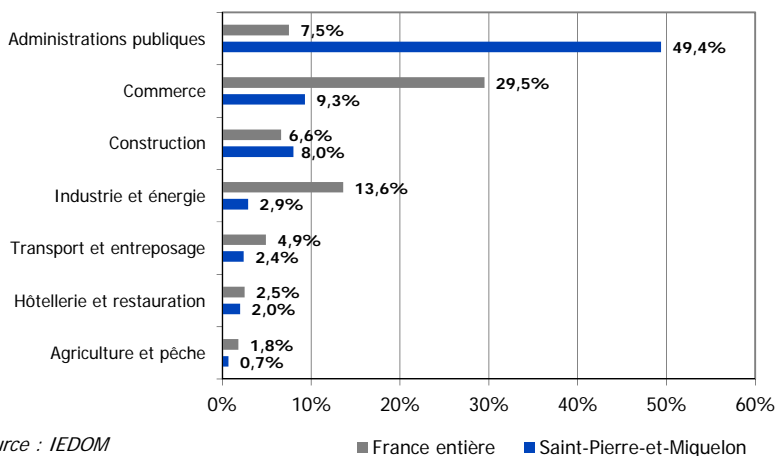
Source : CEROM, IEDOM

1.2 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

Selon les chiffres de 2008, la contribution sectorielle à la valeur ajoutée de l'archipel affiche une très large prédominance du secteur tertiaire (84 %) contre 78 % pour la France entière. L'administration, le commerce et la construction concentrent un peu plus des deux tiers de la création de richesse. Les secteurs primaires (agriculture, élevage, pêche...) et secondaires (construction, industries...) sont peu représentés. Le secteur primaire représente moins de 1% de la valeur ajoutée. Les services administrés représentent quant à eux 49 % de la valeur ajoutée contre 39 % en 2004.

Si l'on exclut les services administrés, seule la contribution du secteur de la construction est plus élevée dans l'archipel que pour la France entière (8 % de la valeur ajoutée à Saint-Pierre-et-Miquelon contre moins de 7 %).

Part des secteurs dans la valeur ajoutée totale de Saint-Pierre-et-Miquelon



2. L'emploi et le chômage

2.1 LA POPULATION ACTIVE¹

En 2007, la population comptait 3 171 actifs, soit un taux d'activité de 77,5 %. Le taux d'emploi (rapport entre la population occupant un emploi et la population totale en âge de travailler) se situait à 69,8 %. Une nette majorité de la population (87,8 %) occupait un emploi à temps complet.

Répartition de la population active

	1990	1999	2007	Var. 07/99	Var. 07/90
Population active	2 981	3 198	3 171	-0,8%	6,4%
Hommes	1 893	1 826	1 739	-4,8%	-8,1%
Femmes	1 088	1 372	1 432	4,4%	31,6%
Population active occupée	2 695	2 790	2 855	2,3%	5,9%
Hommes	1 740	1 604	1 568	-2,2%	-9,9%
Femmes	955	1 186	1 287	8,5%	34,8%
Taux d'activité*	60,7%	63,2%	77,5%	-	-
Hommes	77,0%	73,1%	82,4%	-	-
Femmes	44,3%	53,5%	72,3%	-	-

* Rapport entre la population active et la population en âge de travailler (15 à 64 ans)

Source : INSEE

2.2 L'EMPLOI

La situation de l'emploi a été profondément modifiée suite à l'arrêt brutal de la pêche industrielle à la morue en 1992. L'archipel a évolué vers une économie « tertiaisée », où le secteur tertiaire représente 85 % des emplois en 2007 contre 81 % en 1999 et 72 % en 1990. Le secteur secondaire, qui représente environ 10 % des emplois, voit sa place diminuer tandis que l'agriculture a gagné des emplois.

Répartition des emplois par secteur

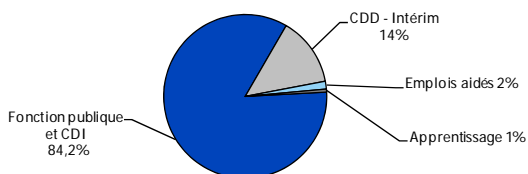
	1999	2007	Part en 2007	Variations 2007/1999
Agriculture	76	137	4,8%	80,3%
Industrie	194	133	4,6%	-31,4%
Construction	261	167	5,8%	-36,0%
Tertiaire	2 259	2 439	84,8%	8,0%
<i>Commerce, transport et services divers</i>	1 037	1 174	40,8%	13,2%
<i>Administration, enseignement, santé et action sociale</i>	1 222	1 265	44,0%	3,5%
Total	2 790	2 876	100,0%	3,1%

Source : INSEE

¹ La population active comprend les actifs ayant un emploi, y compris en apprentissage ou en stage rémunéré, et les personnes au chômage (au sens du recensement).

L'emploi salarié représentait 90 % de l'emploi total en 2007, concentrant 2 567 personnes dont la plupart (84 %) bénéficiaient d'un statut stable (titulaire de la fonction publique ou contrat à durée indéterminée). Le secteur non salarié, qui regroupe les 10 % restants, est principalement composé de professions libérales et de chefs d'entreprise.

Statuts et conditions de l'emploi salarié en 2007



Source : INSEE

2.3 LE CHÔMAGE

Le marché du travail se caractérise par une forte saisonnalité, liée aux aléas climatiques. Traditionnellement, toutes les activités extérieures (BTP, agriculture, etc.) sont suspendues entre les mois de décembre et avril. Il en résulte une hausse saisonnière des demandeurs d'emploi, essentiellement chez les hommes et une augmentation des bénéficiaires du RSA.

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie 1 à la fin de l'année s'élevait à 212 personnes, soit un nombre inférieur à celui des années précédentes (249 en 2010, 303 en 2009). La tendance est similaire pour l'ensemble des DEFM 277 personnes en 2011 contre 315 en 2010 et 398 en 2009), ainsi que pour le chômage de longue durée qui passe de 40 personnes en 2009 à 34 en 2010 et 32 en 2011. Si le chômage des jeunes reste élevé avec un tiers des demandeurs d'emploi ayant moins de 30 ans, les plus de 50 ans passent en revanche sous la barre des 40 demandeurs d'emploi.

Demandes d'emploi en fin de mois de catégorie 1 (à la fin de l'année)

	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010	Part en 2011
DEFM 1	334	303	249	212	-14,9%	100%
Hommes	207	194	156	111	-28,8%	52%
Femmes	127	109	93	101	8,6%	48%
Moins de 31 ans	118	113	84	68	-19,0%	32%
31 à 49 ans	181	148	121	105	-13,2%	50%
50 ans et plus	35	42	44	39	-11,4%	18%
Chômage de longue durée	65	40	34	32	-5,9%	15%

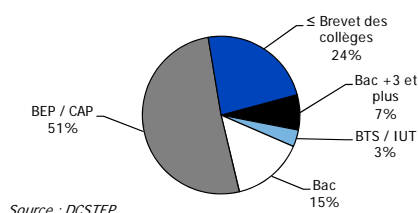
Source : DCSTEP

Les offres d'emploi sont en baisse : 172 ont été déposées en 2011 après 227 en 2010 et 291 en 2009. 142 ont été pourvues par le Pôle emploi, soit un taux de satisfaction supérieur à 83 %.

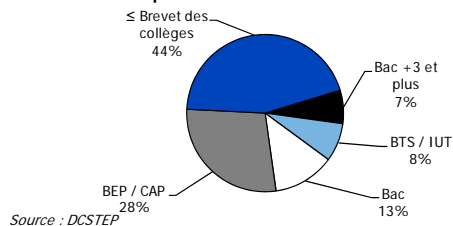
Les secteurs les plus représentés chez les demandeurs d'emploi sont le BTP (24 % des demandeurs d'emploi en 2011) et les services à la personne (17 %).

Le nombre moyen de demandeurs d'emploi de fin de mois indemnisés s'élève à 202 personnes en 2011, soit exactement le même nombre que l'an passé.

**Demandeurs d'emploi en 2011
par niveau de formation**



**Répartition de la population en 2011
par niveau de formation**



L'indicateur mensuel moyen de chômage pour 2011 (défini comme le rapport des DEFM 1 sur la population active) affiche une légère progression par rapport à 2010, passant de 7,1 % à 7,4 %.

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les contrats uniques d'insertion (CUI), mis en place en métropole en 2010, sont entrés en vigueur à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les emplois aidés de l'archipel prennent la forme de contrats d'accompagnement dans l'emploi CAE et d'accès à l'emploi CAE DOM. Ils s'adressent aux personnes rencontrant des difficultés particulières pour accéder à l'emploi, en particulier les bénéficiaires de minima sociaux.

La grande majorité des emplois aidés sont des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), qui concernent les emplois dans le secteur non-marchand. Les employeurs ayant recours à ce type de contrat peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat allant jusqu'à 95 % du SMIC brut. En outre ils peuvent être exonérés de certaines taxes et cotisations sociales. En 2011, 36 CAE ont été conclus, soit deux de plus qu'en 2010.

Un second type d'emploi aidé est également présent sur l'archipel, bien que beaucoup moins utilisé : le CAE-DOM. Spécifique aux départements d'Outre-mer ainsi qu'aux collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, il est orienté vers le secteur marchand et correspond à la version pour les départements d'outre-mer des contrats initiatives emploi (CIE) mis en place en métropole. Les employeurs peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire, d'une exonération des cotisations patronales et d'aides à la formation. Quatre CAE-DOM ont été conclus en 2011, soit deux de plus que l'année précédente.

3. Les revenus et salaires

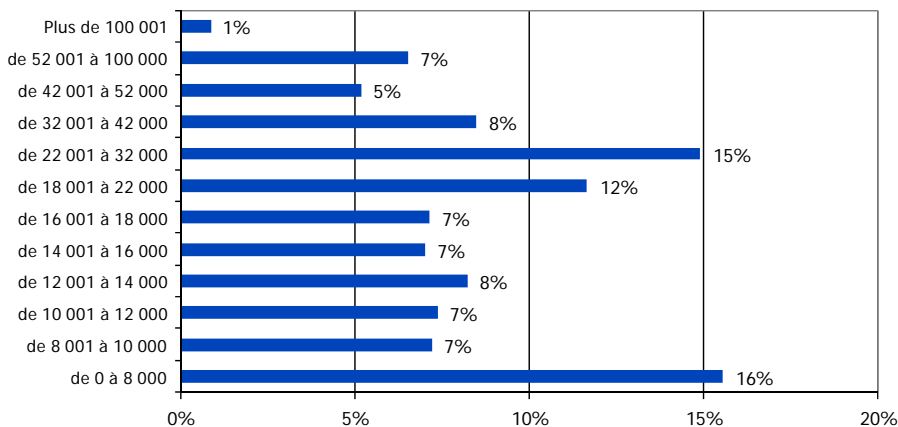
3.1 LES REVENUS

3.1.1 Les différentes catégories de revenus

Le nombre de foyers fiscaux à Saint-Pierre-et-Miquelon reste stable par rapport à l'année précédente et s'élève à 3 699 foyers. 15,5 % des foyers ont déclaré en 2011 un revenu net

global inférieur¹ à 8 000 euros contre 14,8 % l'année précédente. A l'inverse, la part des foyers fiscaux ayant un revenu net global supérieur à 42 000 euros est en léger recul : elle représentait 12,5 % du total des déclarations en 2011 contre 13,2 % en 2010.

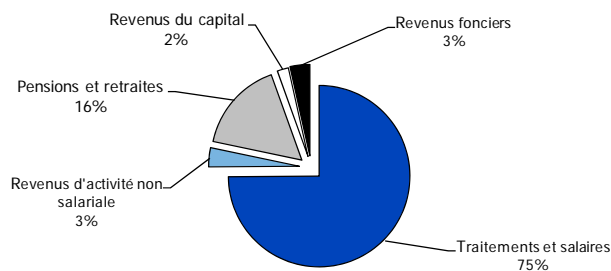
Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu en 2011



Source : Direction des Services fiscaux

En 2011, l'ensemble des foyers fiscaux a déclaré un peu moins de 137 millions d'euros de revenus de 2010. Trois quarts de ces revenus sont issus des traitements et salaires, suivis par les pensions et retraites qui représentent 16 % du total.

Répartition des revenus déclarés selon la catégorie de revenus en 2011



Source : Direction des Services fiscaux

¹ Le revenu net global correspond au revenu net imposable (revenu obtenu après application des abattements de 10 % et 20 % et des charges déductibles) auquel ont été ajoutés les revenus taxés en application de l'article 74 bis du Code local des impôts et les revenus exceptionnels perçus sur l'année 2010.

Le revenu net global moyen s'établit à 23 238 € en 2011 contre 23 286 euros en 2010.

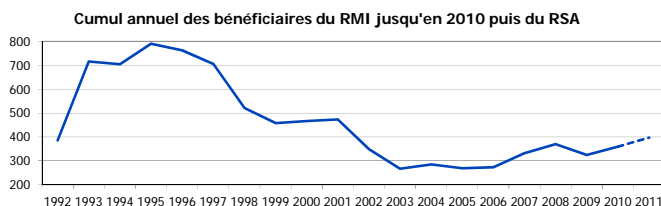
Revenus déclarés par catégorie (en millions d'€)

	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010	Part en 2011
Traitements et salaires	100,778	98,129	99,076	102,283	3,2%	74,9%
Revenus d'activité non salariale	4,926	4,738	3,995	4,649	16,4%	3,4%
dont :						
Bénéfices agricoles	0,002	0,001	0,014	0,019	35,7%	0,0%
Bénéfices industriels et commerciaux	4,035	3,767	2,956	3,599	21,8%	2,6%
Bénéfices non commerciaux	0,889	0,970	1,026	1,031	0,5%	0,8%
Pensions et retraites	19,567	20,769	21,152	22,148	4,7%	16,2%
Revenus du capital	3,572	4,573	4,409	2,731	-38,1%	2,0%
Revenus fonciers (bruts)	4,481	4,498	4,638	4,766	2,8%	3,5%
Total	133,324	132,707	133,271	136,577	2,5%	100,0%

Source : Direction des Services fiscaux

3.1.2 Le revenu de solidarité active

Le Revenu de solidarité active, appliqué depuis le 1^{er} juin 2009 en métropole, est entré en vigueur à Saint-Pierre-et-Miquelon le 1^{er} janvier 2011. Il garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans le droit à une allocation de ressources dont le montant varie en fonction de la situation familiale et des revenus du travail.

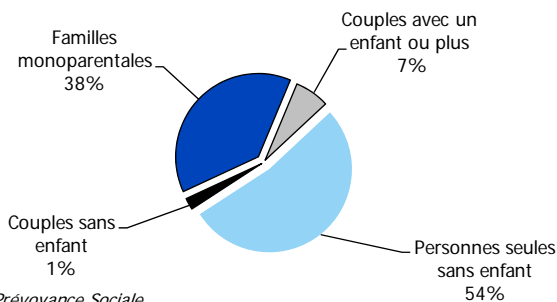


Source : Caisse de Prévoyance Sociale

L'évolution du nombre de bénéficiaires d'un revenu minimum (RMI jusqu'en 2010, puis RSA) dans la population active de Saint-Pierre-et-Miquelon est caractérisée par trois paliers décroissants avec une légère hausse en fin de période. De 1992 à 1995, les bénéficiaires du RSA représentaient environ 25 % de la population active. Ce nombre va ensuite diminuer jusqu'en 2003 portant la part des bénéficiaires à 8,3 % de la population active. Depuis fin 2003, cette proportion oscille autour de 10 %. En 2011, les bénéficiaires du RSA représentaient 12,4 % de la population active.

Deux catégories de ménages représentent la grande majorité des bénéficiaires (92 %) alors qu'elles ne représentent que 35 % des ménages : les personnes seules sans enfant et les familles monoparentales.

Structure des bénéficiaires du RSA en 2011



Source : Caisse de Prévoyance Sociale

LE REVENU SUPPLÉMENTAIRE TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

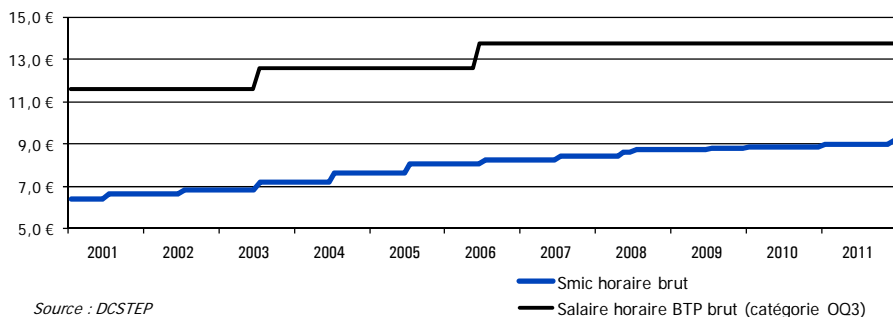
Afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés dans les départements et collectivités d'outre-mer, le gouvernement a mis en place en 2009 le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA). Tout salarié percevant une rémunération mensuelle brute inférieure ou égale à 1,4 SMIC peut prétendre au RSTA. Les versements sont effectués tous les trois mois et peuvent atteindre 100 € par mois. Le RSTA est resté en vigueur pour l'année 2011, mais sera progressivement remplacé par le revenu de solidarité active (RSA).

3.2 LES SALAIRES

3.2.1 L'évolution du SMIC

Sur les dix dernières années, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) horaire brut a enregistré une revalorisation significative : de 6,67 € en 2001, il s'établit à 9,19 € à fin 2011 (+ 37,8 %). Il a progressé de 3,7 % en 2011 afin de compenser la hausse de l'indice des prix (contre 0,5 % en 2010 et 1,3 % en 2009).

Evolution des salaires à Saint-Pierre-et-Miquelon



Source : DCSTEP

3.2.2 L'évolution des principaux salaires

Outre le SMIC, deux indicateurs salariaux font l'objet d'une attention particulière : l'indice du salaire horaire brut du secteur du BTP (catégorie OQ3) ainsi que le traitement mensuel minimum net de la fonction publique.

En dix ans, tous les salaires ont enregistré des revalorisations importantes. Sur cette période, le salaire horaire des salariés du BTP a crû de 18,5 % et le traitement mensuel minimal net des fonctionnaires est passé de 1 771,82 € à 2 107,63 € (+ 19,0 %).

Au cours de l'année 2011, les salaires horaires des ouvriers du BTP sont restés stables à 13,77 euros. De même, le traitement mensuel minimal net des fonctionnaires reste inchangé à 2 107,60 euros.

Evolution des salaires (en fin d'année)

	2001	2009	2010	2011	Var. 11/10	Var. 11/01
SMIC horaire brut	6,67	8,82	8,86	9,19	3,7%	37,8%
Bâtiment et travaux publics (1)	11,62	13,77	13,77	13,77	0,0%	18,5%
Industrie Pêche (2)	10,10	12,20	12,20	nd	-	-
Fonctionnaire (3)	1 771,82	2 074,29	2 090,92	2 107,63	0,8%	19,0%

Sources : DCSTEP, Préfecture, Industrie Pêche

(1) Salaire horaire brut d'un ouvrier de la catégorie OQ3

(2) Salaire horaire brut des ouvriers

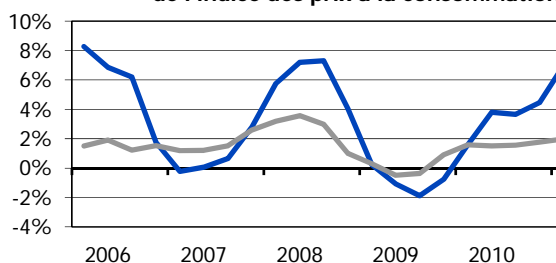
(3) Traitement mensuel minimal net de la fonction publique

4. Les prix

Le principe législatif de liberté générale des prix s'applique à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les mêmes conditions qu'en France métropolitaine. En raison de son éloignement de la métropole et de l'étroitesse de son marché, le décret n° 88-1048 du 17 novembre 1988 a toutefois établi une liste des produits pour lesquels les prix demeurent administrés par arrêté préfectoral, notamment celui du fioul domestique et des carburants pour véhicules privés et professionnels.

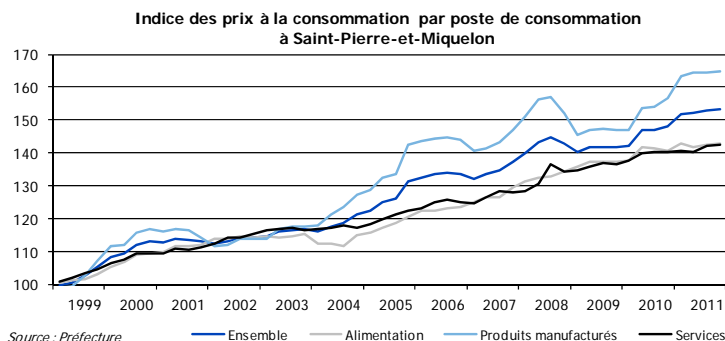
Comme il est souvent observé au cours des dernières années, les variations de prix ont été plus accentuées que pour la France entière. L'indice des prix à la consommation (IPC) a progressé de 3,6 % en glissement annuel, soit une progression plus rapide que la France entière (+ 2,5 % en 2011 en glissement annuel). La hausse de l'IPC est principalement concentrée au premier trimestre 2011 (+ 7,0 %), suite à la réévaluation des prix des carburants et des produits pétroliers.

Variation annuelle des données trimestrielle de l'indice des prix à la consommation



Deux facteurs expliquent traditionnellement l'évolution du niveau général des prix de l'archipel :

- l'appréciation ou la dépréciation du dollar canadien par rapport à l'euro, ce qui peut générer un phénomène d'inflation importée en raison de la forte proportion de biens en provenance du Canada ;
- les prix des carburants et du fioul domestique, dont les pondérations dans le panier de consommation sont relativement élevées (10 %) : en 2011, ils ont progressé respectivement de 11,0 % et de 17,0 %.



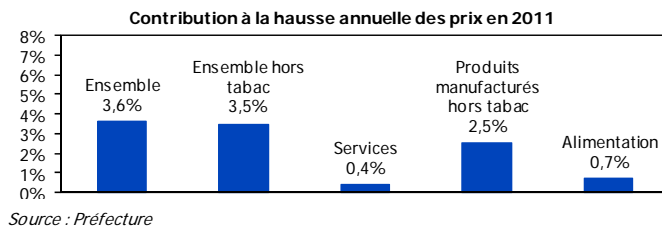
Sur les cinq dernières années, l'IPC progresse en moyenne chaque année de 2,8 %. Les prix des produits alimentaires augmentent d'environ 3,1 % par an, ce qui en fait le poste dont les prix progressent le plus rapidement. Les prix des services et des produits manufacturés (hors tabac) sont, quant à eux, en hausse de 2,7 %.

Indice des prix à la consommation	Pondération 2011	Fin 2010	Fin 2011	Glissement 11/10
Indice général	10 000	148,0	153,3	3,6%
Indice général hors tabac	9 541	144,7	150,0	3,7%
Alimentation	2 817	140,5	143,8	2,4%
Produits manufacturés	4 952	156,6	164,7	5,2%
Produits manufacturés hors tabac	4 493	149,9	158,0	5,5%
Services	2 231	140,2	142,4	1,7%
Indice France entière	10 000	122,1	125,1	2,5%
Indice DOM	10 000	124,7	127,2	2,0%

Source : Préfecture, INSEE

Base 100 décembre 1998

Tous les postes sont concernés par la hausse des prix en 2011. Les produits manufacturés subissent la plus forte hausse pour la deuxième année consécutive (+ 5,2 %), tirés par la réévaluation des prix des produits pétroliers. Les prix des services augmentent de 1,7 %, les prix dans la restauration progressant notamment de 8,5%. Enfin les prix du secteur de l'alimentation s'apprécient de 2,4 % sur l'année.



5. Le commerce extérieur

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

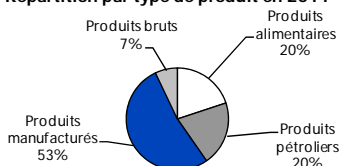
5.1.1 La structure des importations

	2008	2009	2010	2011	Structure en 2011	Variations 2011/2010
Produits						
Produits alimentaires	13 240	11 770	14 606	15 753	19,9%	7,9%
Produits pétroliers	15 901	9 017	11 335	16 144	20,4%	42,4%
Produits manufacturés	35 610	34 288	43 561	41 641	52,6%	-4,4%
Produits bruts	5 034	4 732	4 912	5 580	7,1%	13,6%
Importations totales	69 725	59 806	73 847	79 134	100,0%	7,2%

Source : Service des douanes

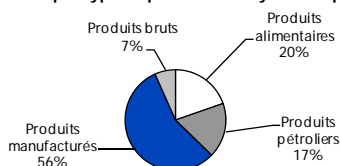
En 2011, les importations totales de l'archipel s'élèvent à 79,1 millions d'euros, soit une progression de 7,2 % en valeur après 18,6 % l'année précédente. Cette hausse plus limitée qu'en 2010 résulte à la fois d'une orientation moins favorable de l'activité et d'un taux de change euro/dollar canadien plus stable, qui sont toutefois contrebalancés par la hausse des prix de l'énergie (les importations de produits pétroliers progressent de plus de 40 % alors que les quantités importées restent sensiblement identiques à celles de 2010).

Répartition par type de produit en 2011



Source: Douanes

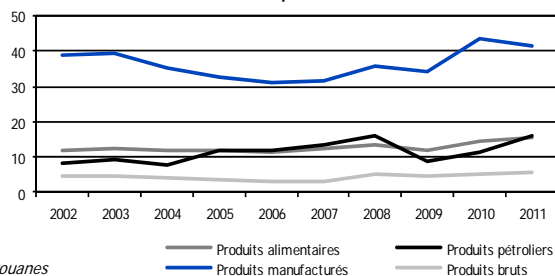
Répartition par type de produit en moyenne depuis 2002



Source: Douanes

La structure des importations a peu varié en 2011 en comparaison des dernières années. Dans l'ensemble, la part des importations de produits pétroliers tend à progresser au détriment des importations de produits manufacturés, tandis que les importations de produits bruts et alimentaires restent stables.

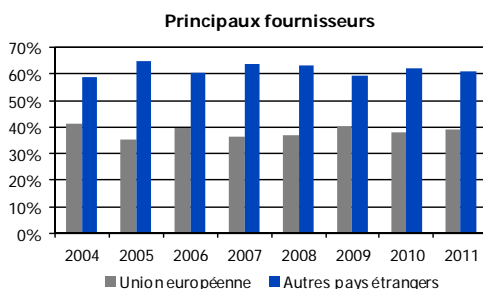
Evolution des importations



Source : Douanes

5.1.2 Les principaux fournisseurs

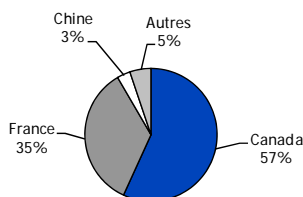
La répartition des importations par provenance varie peu depuis quelques années, l'Union européenne représentant toujours entre 35 % et 40 % des produits importés.



Source : Douanes

Deux pays représentent à eux seuls 92 % des importations de Saint-Pierre-et-Miquelon. En raison de sa proximité géographique, le Canada est le principal fournisseur de l'archipel avec 57 % de la valeur totale des importations, suivi de la France avec 35 %. La Chine arrive au troisième rang avec seulement 3 % des importations totales.

Principaux pays fournisseurs en 2011



Source : Douanes

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

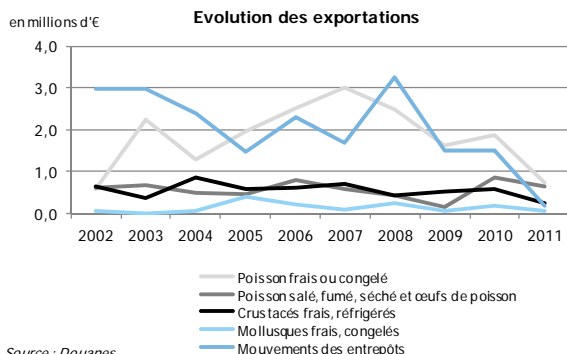
Exportations en valeur					en milliers d'euros	
	2008	2009	2010	2011	Structure en 2011	Variations 2011/2010
Produits de la pêche	6 863	3 860	4 973	1 867	100,0%	-62,5%
Poisson frais ou congelé	2 476	1 626	1 872	747	40,0%	-60,1%
Poisson salé, fumé, séché et œufs de poisson	442	165	862	652	34,9%	-24,4%
Crustacés frais, réfrigérés	441	520	567	236	12,6%	-58,4%
Mollusques frais, congelés	244	53	176	53	2,8%	-69,9%
Mouvements des entrepôts	3 260	1 496	1 496	179	9,6%	-88,0%
Provisions de bord (1)	149	0	0	0	0,0%	-
Exportations totales	7 012	3 860	4 973	1 867	100,0%	-62,5%

Source : Service des douanes

(1) Mazout livré aux différents navires faisant escale à Saint-Pierre-et-Miquelon

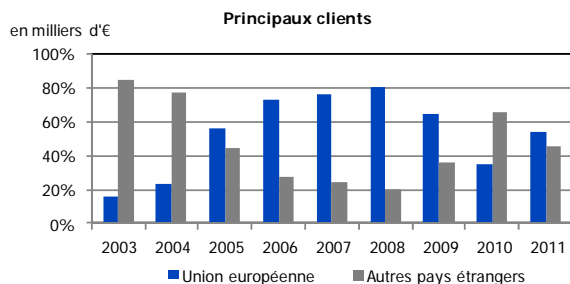
Les exportations totales se contractent fortement de 62,5% sur un an pour atteindre 1,9 million d'euros. En effet, les exportations de l'archipel sont exclusivement constituées de produits de la pêche. Or l'année 2011 a été marquée par la fermeture de deux usines de transformation des produits de la mer sur Saint-Pierre, obligeant les pêcheurs à débarquer une partie de leurs prises au Canada.

Pour la troisième année consécutive, aucune provision de bord (ravitaillement en fioul des navires en escale dans l'archipel) n'a été déclarée.



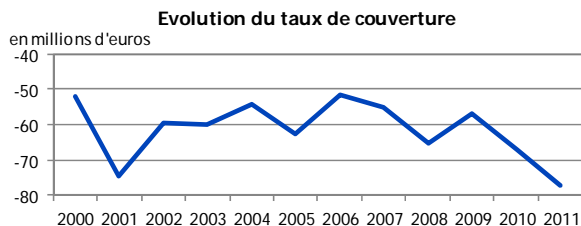
5.2.2 Les principaux clients

Après une année 2010 atypique qui a vu l'archipel exporter plus de la moitié de ses produits vers le Canada, l'année 2011 renoue avec les tendances des années précédentes. Les exportations à destination de l'Union européenne redeviennent majoritaires (54 % des produits exportés) par rapport aux envois à destination de l'Amérique du Nord.



5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

La baisse de la valeur des exportations conjuguée avec la hausse de la valeur des importations provoque une dégradation de la balance commerciale qui passe de 67 millions d'euros à 77 millions d'euros. Le taux de couverture (rapport entre les exportations et les importations) est structurellement très faible dans l'archipel.



Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

1.1 LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

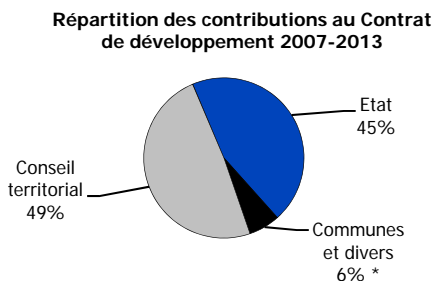
Approuvé en décembre 2009, le Schéma de développement stratégique élaboré par le Conseil territorial a pour objectif d'orienter la politique économique de l'archipel pour la période 2010-2030. Le SDS s'articule autour de cinq axes :

- accentuer et accélérer l'insertion de l'archipel dans l'environnement économique régional et international ;
- consolider, moderniser et diversifier l'économie marchande de l'archipel ;
- promouvoir et valoriser les ressources humaines et renforcer la cohésion sociale ;
- conduire un aménagement équilibré et durable du territoire ;
- appliquer une ingénierie locale de développement territorial.

L'ensemble des acteurs est mobilisé pour financer les investissements prévus : le Contrat de développement 2007-2013 prévoit 43 millions d'euros versés par l'Etat et les collectivités locales, tandis que 20,7 millions d'euros sont inscrits dans le document unique de programmation au titre du 10^e FED.

1.2 LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ÉTAT-COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Le 8 juin 2007, le Préfet et le président du Conseil territorial ont signé un contrat de développement État-Collectivité territoriale pour la période 2007-2013, pour un montant total de 43 millions d'euros (19 millions pour l'État et 24 millions pour les Collectivités dont 17 millions au titre du FED)¹.



* Les « divers » regroupent les entreprises, la CACIMA, les porteurs de projets, les acteurs privés et les autres partenaires.

¹ Les dépenses au titre du précédent plan 2000-2006 s'élevaient à 30 millions d'euros (16 millions pour l'État et 14 millions pour la Collectivité territoriale).

Les objectifs du contrat de développement se déclinent autour de quatre volets :

- consolidation des équipements grâce à la réfection des infrastructures portuaires, la protection du littoral et la gestion durable des déchets ;

- diversification économique via le soutien à l'aquaculture, la modernisation de la flotte de pêche côtière, le développement des productions agricoles et le soutien à l'activité touristique ;

- appui au développement de l'archipel en insistant sur la formation professionnelle et la coopération régionale ;

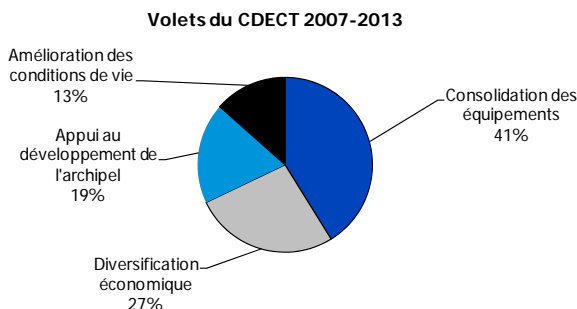
- amélioration des conditions de vie avec le financement d'équipements culturels et de loisirs, la réfection de la voirie à Saint-Pierre et une politique de maîtrise énergétique.

Plan de financement du CDECT 2007-2013

en euros

Volets	Montant affecté
Consolidation des équipements	17 750 000
Etat	5 500 000
Archipel	12 250 000
<i>dont Conseil territorial</i>	12 250 000
Diversification économique	11 532 000
Etat	4 690 000
Archipel	6 842 000
<i>dont Conseil territorial</i>	4 245 000
Appui au développement de l'archipel	8 040 000
Etat	6 330 000
Archipel	1 710 000
<i>dont Conseil territorial</i>	1 695 000
Amélioration des conditions de vie	5 798 400
Etat	2 778 000
Archipel	3 020 400
<i>dont Conseil territorial</i>	2 900 000

Source : Conseil territorial



Au 31 décembre 2011, le Conseil territorial avait exécuté 61 % de l'ensemble des crédits prévus par le Contrat de développement pour la période 2007-2013, avec des taux de réalisation différents selon les volets : près de 72 % des crédits prévus avait été versés au 31 décembre 2011 pour le volet « Consolidation des équipements » suivi de 53 % pour le volet « Appui au développement de l'archipel », 47 % pour le volet « Diversification économique » et 39 % pour le volet « Amélioration des conditions de vie ».

CDECT 2007-2013

Projets par volets	Crédits prévus au CDECT en euros	Versements en 2011 en euros	Total cumulé fin 2011 en euros	Taux d'exécution
1) Consolidation des équipements	12 250 000	3 179 641	8 762 095	71,53%
Infrastructures des ports de Saint-Pierre et de Miquelon	7 850 000	1 662 442	4 172 442	53,15%
Protection du littoral de Miquelon-Langlade	1 000 000	309 372	1 200 392	120,04%
Gestion des déchets	3 400 000	1 207 827	3 389 261	99,68%
			-	
2) Diversification économique	4 245 000	94 642	1 984 386	46,75%
Appui au développement de l'aquaculture	1 800 000	-	1 537 500	85,42%
Agriculture - Soutien, mise aux normes et développement	405 000	11 088	297 028	73,34%
Tourisme	2 040 000	83 554	149 858	7,35%
			-	
3) Appui au développement de l'archipel	1 695 000	186 767	902 307	53,23%
Formation professionnelle	1 470 000	185 182	823 146	56,00%
Structuration d'une ingénierie territoriale	15 000	-	15 000	100,00%
Développement de la coopération régionale	210 000	1 585	64 161	30,55%
			-	
4) Amélioration des conditions de vie	2 900 000	341 679	1 128 611	38,92%
Activités sportives	1 130 000	241 679	591 679	52,36%
Valorisation patrimoine, faune et flore	1 070 000	-	-	0,00%
Politique énergétique	200 000	-	36 932	18,47%
Voirie de Saint-Pierre	500 000	100 000	500 000	100,00%
Total	21 090 000	3 802 729	12 777 399	60,59%

Source : Conseil territorial

1.3 LES AIDES EUROPÉENNES

Les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), dont fait partie la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon, sont les pays bénéficiant d'une relation particulière avec un des Etats membres de la Communauté européenne à qui ils sont « associés ». Les PTOM relèvent constitutionnellement de quatre États membres : le Danemark, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Ils ne constituent pas des États indépendants, contrairement aux États ACP, et ne font pas partie du territoire communautaire (contrairement aux DOM). Toutefois, les ressortissants de ces territoires ont la nationalité des Etats membres dont ils relèvent (dans certains cas, les ressortissants ne bénéficient pas de la pleine citoyenneté de ces Etats).

Le régime d'association entre la Communauté européenne et les PTOM est régi par :

- le traité de Rome de 1957 amendé par l'Acte unique et les traités de Maastricht, d'Amsterdam et de Nice ;
- la décision 2001/822/CE du 2 décembre 2001 relative à l'association des PTOM à la CE. Cette décision reste en vigueur jusqu'en 2011.

En conséquence, le droit dérivé communautaire ne s'applique pas directement aux PTOM et le Conseil de l'Union européenne doit arrêter spécifiquement les règles qui s'appliquent aux PTOM. En revanche, les éléments relatifs aux individus, concernant l'ensemble des citoyens de l'Union européenne (citoyenneté, droits de l'homme, etc.) s'appliquent aux ressortissants des pays associés.

Le régime d'association s'articule autour d'éléments fondamentaux : la coopération économique et commerciale (développement du commerce des biens et services, politique concurrentielle concertée, protection de la propriété intellectuelle, etc.), le développement humain et social, la coopération et l'intégration régionale et la coopération culturelle et sociale.

Le FED est l'instrument principal de l'aide communautaire aux PTOM. Ils peuvent par ailleurs bénéficier des concours de la Banque européenne d'investissement (BEI) et participer à certains programmes communautaires dans des domaines précis tels que l'éducation. Ils ne sont en revanche pas éligibles aux fonds structurels européens, tels que le FEDER ou le FEOGA.

Chaque FED, conclu pour une période d'environ cinq ans, suit généralement le cycle des accords ou conventions de partenariat.

En mars 2011, la Commission européenne a approuvé le document unique de programmation (DOCUP) présenté par le Conseil territorial qui prévoit un financement européen de 20,7 millions d'euros sur la période 2010-2013. Conformément aux orientations du schéma de développement stratégique, le 10^e FED met l'accent sur la modernisation des activités existantes et le soutien général au développement économique. Environ 40 % de ce fonds devraient être consacrés à des actions inscrites dans le contrat de développement État-Collectivité territoriale.

La Commission européenne a également accepté des demandes de dérogation aux règles d'origine, qui permet à l'archipel de transformer des produits en provenance du Canada puis de les exporter vers l'Union européenne. La première dérogation avait été signée pour six ans en mars 2007 et portait sur 1 290 tonnes annuelles de produits de la pêche transformés à Saint-Pierre-et-Miquelon (filets de merlu, églefin, lieu noir, plie, sole, cabillaud, filets de morue salée, morue salée entière et chair congelée d'églefin, de lieu noir et de cabillaud). Une seconde dérogation a été accordée pour huit ans en mars 2011 portant sur 1 075 tonnes de produits (homard, moules, maquereaux, harengs).

2. Le système fiscal

2.1 UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

Selon la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, le Conseil territorial dispose de compétences propres en matière de fiscalité locale. Il est doté de la capacité de décider, par délibération, des impôts et taxes qu'il souhaite mettre en place dans l'archipel. Pour mener à bien cette mission, la Direction des Services Fiscaux est mise à la disposition des organes de la Collectivité territoriale. Le code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contributions indirectes telles que la TVA.

2.2 LES RÉFORMES FISCALES

Lors des séances officielles du Conseil territorial du 1er juin et du 28 décembre 2011, plusieurs réformes ont été adoptées en matière de fiscalité. Les dispositions seront ainsi appliquées à partir de 2012.

Dispositions prises lors de la séance du 1^{er} juin 2011 :

- modernisation de l'organisation et du rôle des organismes agréés pour la tenue de la comptabilité à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- calcul de l'abattement de 20 % applicable aux bénéficiaires déclarés par les adhérents d'un centre de gestion agréé ou d'une association agréée ;
- réduction d'impôt applicable aux bénéficiaires déclarés par les adhérents d'un centre de gestion agréé ou d'une association agréée ;
- délai de reprise de l'administration des impôts applicable aux bénéficiaires déclarés par les adhérents d'un centre de gestion agréé ou d'une association agréée ;
- abandon conditionnel des majorations sur les insuffisances, inexactitudes ou omissions révélées spontanément par les adhérents à un centre de gestion agréé ou à une association agréée ;
- extension de la tolérance légale de non application de l'intérêt de retard en cas de mention expresse par les redevables.

Dispositions prises lors de la séance du 28 décembre 2011 :

- nouveau calcul de l'abattement de 10 % en cas de cumul d'une pension et d'un salaire ;
- actualisation du seuil du montant déductible de cotisations versées à une mutuelle ou à une compagnie d'assurance pour risque de maladie ;
- actualisation du barème de l'impôt sur le revenu et des montants liés à l'évolution de la première tranche ;
- instauration d'une décote pour le calcul de l'impôt sur le revenu ;
- abrogation ou modification des articles concernant des mentions relatives à l'avoir fiscal
- entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL) ;
- dispositif d'étalement d'imposition des subventions d'équipement ;
- régime d'imputation des moins values à long terme ;
- dispositif applicable aux entreprises en cas de changement de régime : passage de l'impôt sur le revenu à l'impôt sur les sociétés ;
- taux maximum des intérêts servis aux associés ;
- mise en place d'un régime de groupe de sociétés et d'un régime des sociétés mères et filiales ;
- amendes fiscales pour défaut de dépôt de la liasse fiscale, de relevés ou d'états spécifiques ;
- attributions de la commission locale des impôts directs ;
- composition de la commission locale des impôts directs ;
- avis de la commission locale des impôts directs ;
- délai de saisine de la commission locale des impôts directs ;
- modalités de fonctionnement de la commission locale des impôts directs ;
- secret professionnel : dérogation au profit de la commission locale des impôts directs.

3. Les finances publiques locales

Etat des lieux des finances publiques locales*

	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Collectivité territoriale					
Épargne brute (millions d'euros)	4,8	5,6	3,7	3,1	-16%
Poids des investissements (euros/habitant)	1 716	2 207	1 991	1 401	-30%
Capacité de désendettement (années)	3,2	3,5	5,0	5,3	6%
Commune de Saint-Pierre					
Épargne brute (millions d'euros)	0,95	1,18	1,16	1,34	15%
Poids des investissements (euros/habitant)	142	177	301	327	9%
Capacité de désendettement (années)	2,7	2,2	1,7	0,7	-57%
Commune de Miquelon					
Épargne brute (millions d'euros)	0,08	0,14	0,32	0,03	-90%
Poids des investissements (euros/habitant)	1 703	815	6 946	1 024	-85%
Capacité de désendettement (années)	1,9	1,1	0,4	13,1	-

Source : Comptes administratifs du Conseil territorial et des communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade, INSEE.

* Les données sont calculées à partir du recensement de 2006, soit 6 125 habitants dont 5 509 à Saint-Pierre et 616 à Miquelon-Langlade.

Épargne brute = recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement

Poids des investissements = dépenses d'investissement hors dette / population (2006)

Capacité de désendettement = encours dette / épargne brute

Les dépenses réelles totales de la Collectivité territoriale se contractent de 6,7 % en 2011. Si les dépenses de fonctionnement continuent de progresser de 5,5 % sur un an, les dépenses d'investissement diminuent quant à elles de 27,5 %. Dans le même temps, les recettes réelles totales reculent de 13,1 %, tirées par la baisse significative des recettes d'investissement (- 49,8 %), tandis que les recettes de fonctionnement augmentent de 2,8 %. En conséquence, l'épargne brute de la Collectivité territoriale reste positive (3,1 millions d'euros), mais accuse une baisse d'environ 16 %.

Les comptes de la commune de Saint-Pierre affichent une nouvelle amélioration avec une progression de l'épargne brute qui passe de 1,16 million d'euros en 2010 à 1,34 million d'euros en 2011. En effet, les recettes réelles (+ 12,9 %) augmentent plus rapidement que les dépenses réelles (+ 11,1 %).

Les comptes de la commune de Miquelon-Langlade sont caractérisés par une légère progression des dépenses de fonctionnement (+ 2,8 %) et une diminution significative des dépenses d'investissement (- 84,7 %). L'année 2010 avait toutefois été exceptionnelle en termes d'investissements.

Dépenses des collectivités locales par habitant*

	2008	2009	2010	2011
Région / Collectivité territoriale				
Fonctionnement	3 771,1	3 783,7	4 045,6	4 267,5
Investissement	2 121,2	2 574,5	2 368,4	1 716,7
Commune de Saint-Pierre				
Fonctionnement	1 577,5	1 340,3	1 386,1	1 589,7
Investissement	262,2	285,6	415,6	412,0
Commune de Miquelon				
Fonctionnement	2 873,4	3 032,3	2 995,1	3 078,7
Investissement	243,5	893,6	7 816,6	1 071,2

Source : Comptes administratifs du Conseil territorial et des communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade, INSEE.

* Les données sont calculées à partir du recensement de 2006, soit 6 125 habitants dont 5 509 à Saint-Pierre et 616 à Miquelon-Langlade.



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon repose sur le secteur tertiaire, notamment sur les administrations publiques et les services non marchands. Les principales activités de l'archipel sont représentées par les services administrés, le bâtiment et les travaux publics et le commerce, qui concentrent à eux seuls 67 % de la création de valeur ajoutée. La rigueur du climat et l'étroitesse du territoire restreignent le développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, qui emploient moins de 5 % de la population active. Le secteur primaire est devenu marginal dans la création de richesses et représente moins de 1 % de la valeur ajoutée totale.

L'économie locale se caractérise par un important tissu de structures artisanales représentant plus du quart des entreprises recensées.

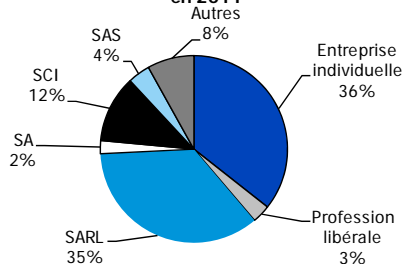
LES ENTREPRISES

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon compte 570 entreprises en 2011 contre 545 en 2010 et 528 en 2009. Les entreprises individuelles représentent 36 % des entreprises recensées, suivies des SARL avec 35 %. Les sociétés civiles immobilières arrivent en troisième position avec 12 % du total.

Le commerce reste le premier secteur d'activité en nombre d'entreprises avec 24 % du total, suivi des services (14 %) et de l'immobilier (12 %).

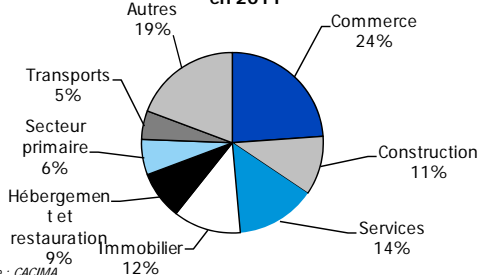
Près de 27 % des entreprises sont des entreprises artisanales, soit 155 entreprises en 2011 contre 152 en 2010 et 149 en 2009.

Répartition par forme juridique en 2011



Source : CACIMA

Répartition par secteur d'activité en 2011



Source : CACIMA

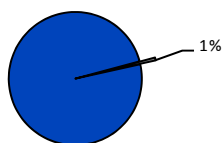
Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

Poids du secteur dans...

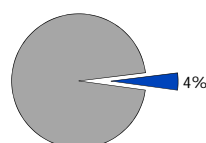
...la création de richesses (2008)

(Source : IEDOM)



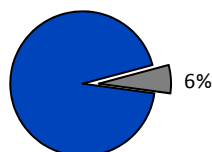
...les effectifs salariés (2006)

(Source : INSEE)



...la démographie des entreprises (2011)

(Source : CACIMA)



1. L'agriculture et l'élevage

L'agriculture et l'élevage ne sont guère favorisés par les conditions climatiques rigoureuses et les sols tourbeux et argileux peu fertiles. La saison des cultures extérieures est limitée à quelques semaines par an. Les activités agricoles sont longtemps restées orientées vers l'autoconsommation. Quelques tentatives de développement de l'agriculture sont apparues à partir des années 1990, après le moratoire sur la pêche à la morue. Toutefois les productions locales sont trop faibles pour permettre l'autosuffisance de l'archipel, qui doit importer une part très importante de produits issus de l'agriculture et de l'élevage.

Degré d'autosuffisance de l'archipel

	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Agriculture				
Laitues	51%	19%	27%	+ 8 pts
Pommes de terre	16%	5%	6%	+ 1 pt
Tomates	12%	6%	4%	- 2 pts
Elevage				
Agneaux	9%	7%	7%	0 pt
Bovins	3%	3%	3%	0 pt
Poulets de chair	45%	40%	44%	+ 4 pts
Œufs	73%	72%	72%	0 pt
Porc	0%	0%	2%	+ 2 pts

Source : DTAM

Le secteur est constitué de dix exploitations professionnelles en 2011, dont trois en installation progressive. Il emploie 24 personnes, dont un tiers à temps partiel. L'activité de découpe de viande est la principale activité créatrice d'emplois avec 13 salariés (dont 10 à temps plein), tandis que la régie des travaux agricoles de Miquelon emploie 5 personnes à temps plein.

1.1 L'AGRICULTURE

Trois modes de production coexistent sur l'archipel : la production en plein champ, qui représente 94 % de la surface totale avec 5,7 ha ; la production sous serres chaudes, 1 336 m² en 2011, surface très inférieure à celle de 2009 (2 302 m²), année de la fermeture d'une exploitation ; la production sous serres froides, avec 592 m² en 2011, en baisse de 12 %.

La production a fortement souffert des aléas climatiques, en particulier d'un manque d'ensoleillement au printemps suivi d'un pic de précipitations en automne (1 400 mm de précipitations ont été enregistrées en 2011). Les producteurs maraichers ont ainsi subi un manque à gagner qui aurait pu remettre en cause la viabilité de leur exploitation, ce qui a incité l'OGAF à mettre en place une aide exceptionnelle au titre d'une procédure pour motif de « calamités agricoles ».

Les productions phares de l'archipel subissent un net recul par rapport à 2010. La production de pommes de terre recule de moitié sur un an, une part non négligeable ayant été touchée par la pourriture et les insectes, et ne représente plus que 8,2 tonnes en 2011. Le nombre de laitues recule d'un tiers et atteint le niveau le plus bas depuis 2002. Les mauvaises conditions météorologiques ont provoqué des pertes à hauteur de 70 % de la production de tomates. La culture de fraises a perdu environ 65 % de son rendement attendu et l'entreprise productrice a pris la décision de ne pas renouveler sa production l'an prochain.

Principales productions maraichères

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Pommes de terre (tonnes)	0,0	15,0	19,6	18,5	8,2	-55,7%
Laitues (milliers d'unités)	67,9	26,9	15,5	13,8	9,1	-34,1%
Tomates (tonnes)	6,3	5,3	6,2	6,1	2,2	-63,9%
Fraises (tonnes)	1,4	2,4	2,2	2,6	0,7	-73,1%
Courgettes (tonnes)	0,6	0,8	1,0	0,8	0,4	-50,0%
Carottes (tonnes)	0,7	0,4	1,6	0,2	0,2	0,0%

Source : DTAM

En marge de ces productions maraichères traditionnelles, des plants de fleurs et de légumes sont également cultivés localement à destination du marché domestique.

Les productions secondaires (radis, céleri, brocoli...) sont recherchées par les consommateurs et les restaurateurs locaux, ces productions demeurent toutefois limitées car sensibles aux aléas climatiques.

1.2 L'ÉLEVAGE

Avec un peu plus de 44 600 têtes, l'élevage de poulets de chair progresse de 8 % par rapport à 2010. Le volume de production d'œufs augmente de 2 % et 72 % des œufs vendus sur l'archipel ont été produits localement.

L'élevage de canards gras a pâti d'une prédation au sein du bâtiment d'élevage par des félins errants. L'atelier de transformation de cette unité permet de valoriser toute la production en produits élaborés (foie gras, pâtés, terrines, magrets, aiguillettes...). Le nombre de canards à rôtir a en revanche progressé.

La production ovine-viande est orientée vers les produits à forte valeur ajoutée, dont le savoir-faire est davantage rémunérateur et qui sont moins dépendants de la disponibilité de fourrage et de pâturage. Ce recentrage de l'activité sur l'élevage ovin a permis d'augmenter le cheptel via notamment l'importation de brebis du Canada. En revanche le nombre d'agneaux vendus est en diminution en raison d'un nombre de naissances moins important. La transformation fromagère ovine a rencontré des difficultés cette année.

La production fromagère caprine, lancée en 2010, a bénéficié de l'augmentation du cheptel, le nombre de chèvres passant de 9 à 19. Elle a également relancé sa production laitière bovine cette année, mais pour l'instant l'exploitation ne compte que deux vaches.

Le nombre de broutards en raison du manque de surfaces fourragères, des difficultés techniques et du faible nombre de candidats à l'installation.

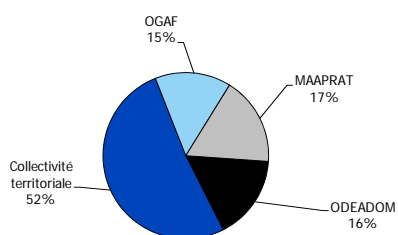
Enfin il existe une production secondaire basée sur l'élevage de faisans destinés aux lâchés organisés chaque année par les chasseurs.

Le projet de construction d'un abattoir sur Miquelon est un investissement attendu par les éleveurs de l'île.

1.3 LES AIDES DES POUVOIRS PUBLICS

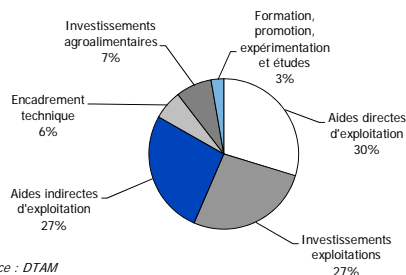
En 2011, 560 464 euros d'aides ont été octroyés au secteur de l'agriculture et de l'élevage, en recul de 16 % par rapport à 2010. Si les aides accordées aux productions animales restent stables, celles accordées aux productions horticoles et maraîchères reculent de moitié et ne représentent plus que 18 % du total des aides accordées.

Répartition par source de financement



Source : DTAM

Répartition par nature d'opération



Source : DTAM

2. La pêche

La reprise de la pêche à la morue en 1997 a permis le maintien d'une activité minimale au niveau de la pêche artisanale comme des usines de transformation.

2.1 LA RÉGULATION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE

2.1.1 L'accord franco-canadien du 2 décembre 1994

L'exploitation des stocks de l'annexe 1 de l'accord de 1994 (zone 3PS) est cogérée par la France et le Canada. Chaque année des totaux admissibles de captures (TAC) sont fixés par le Conseil consultatif franco-canadien, les quotas nationaux étant définis selon les clés de répartition prédéfinies.

Pour la campagne de pêche 2011-2012, les quotas attribués à l'archipel restent identiques à ceux de la saison de pêche précédente, à l'exception du TAC d'encornet qui passe de 442 tonnes à 510 tonnes.

Par ailleurs, lors de sa dernière réunion en mars 2012, le Conseil consultatif franco-canadien a décidé de reconduire à l'identique les quotas dans la zone 3PS pour la saison 2012-2013.

Quotas pour Saint-Pierre-et-Miquelon dans la zone du 3PS	en tonnes		
	2010	2011	2012
Morue	1 794	1 794	1 794
Sébaste	306	306	306
Encornet	442	510	510
Plie grise	73	73	73
Pétoncle d'Islande	1 155	1 155	1 155

Source : DTAM

La campagne de pêche se déroule du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante

Les 1 794 tonnes de morue correspondent à 15,6 % du total des prises autorisées dans la zone du 3PS. Par ailleurs, 30 % de ce quota est attribué à la pêche artisanale tandis que les 70 % restants sont réservés à des navires canadiens affrétés par des sociétés de transformation de l'archipel (pêche industrielle).

2.1.2 L'OPANO

Depuis 1996, la France, au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon, est membre de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) qui régleme les eaux internationales situées entre le Canada et le Groenland. L'OPANO a été créée en 1979 pour gérer les stocks halieutiques de l'Atlantique du Nord-Ouest, à l'exception du saumon, du thon/marlin, des baleines et des espèces secondaires. Elle associe le Canada, Cuba, le Danemark (pour les Iles Féroé et le Groenland), l'Union européenne, la France (pour Saint-Pierre-et-Miquelon), l'Islande, le Japon, la République de Corée, la Norvège, la Fédération de Russie, l'Ukraine et les États-Unis d'Amérique. Les pays ayant des côtes frontalières avec la zone, à savoir les États-Unis, le Canada, le Groenland et Saint-Pierre-et-Miquelon, conservent la gestion de leurs eaux territoriales.

En 2011, les quotas accordés à l'archipel restent pratiquement inchangés. Ils sont en revanche revus à la baisse pour l'année 2012.

Quotas OPANO attribués à Saint-Pierre-et-Miquelon

en tonnes

Espèce	Zone	2010	2011	2012
Sébaste	3M	69	69	69
Limande à queue jaune	3LNO	340*	340	340
Flétan du Groenland	3LMNO	194	208	198
Encornet	3 et 4	453	453	453
Sébaste	2 1F 3K	385	385	-
Crevettes	3L	334	214	133**
Crevettes	3M	50 jours	-	-
Merluche blanche	3NO	353	353	295
Raie	3LNO	444	444	314

Source : DTAM

*Plus 300 tonnes transférés par le Canada

** Echangées contre 133 tonnes de morue dans la zone 3M avec la Pologne

2.1.3 La CICTA

La gestion du stock de thonidés en Atlantique est assurée par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA). Elle se réunit annuellement afin d'attribuer les quotas à ses pays-membres. La France en fait partie au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon depuis le 7 novembre 1968. La CICTA a la particularité d'attribuer des quotas ajustés : si les quotas ne sont pas atteints ou au contraire sont dépassés, des reports ou des déductions sont effectués sur les prises de la saison suivante.

Pour l'année 2012, la plupart des quotas restent inchangés à l'exception de l'espadon dont les prises autorisées passent de 80 à 100 tonnes.

Quotas CICTA attribués à l'archipel*

en tonnes

Espèce	2010	2011	2012
Germon	250	250	250
Thon rouge	18	8	8
Espadon	121	80	100

Source : DTAM

* Il s'agit de quotas ajustés

2.1.4 La gestion des ressources dans les eaux territoriales de l'archipel

La ressource en crabe des neiges est soumise à des restrictions, décidées par le ministère français de l'Agriculture et de la Pêche, après consultation de la Commission halieutique, de l'IFREMER et du Préfet. La saison s'étend d'avril à juillet. En 2011, le TAC pour Saint-Pierre-et-Miquelon s'élève à 290 tonnes, soit quasiment la même quantité qu'en 2010.

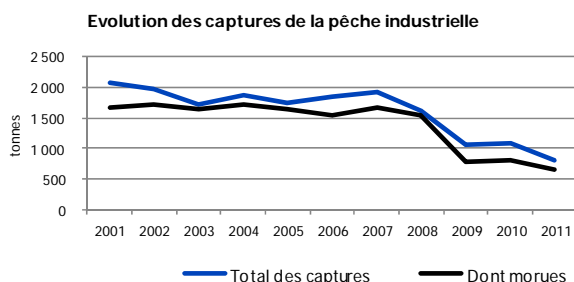
Un certain nombre d'espèces de la région ne sont pas soumises à quota. C'est notamment le cas de la limande, du bulot, du lompe ou du homard.

2.2 BILAN DE LA SAISON 2011-2012

2.2.1 Les résultats de la pêche industrielle

1) Les espèces relevant de l'accord franco-canadien de 1994

Les captures de la pêche industrielle sont en recul de 24 % pour la saison 2011-2012 et s'élevaient à 816 tonnes, une partie importante des quotas restant à l'eau.



Environ 52 % du quota de morue réservé à la pêche industrielle dans la zone 3PS a été pêché durant la saison 2011-2012, soit une baisse significative par rapport à la saison précédente lorsque 64 % du quota avait été sorti de l'eau. Ainsi, les quantités prélevées sont en baisse d'environ 19 %. Au total, 816 tonnes ont été prélevées cette saison dans la zone 3PS contre 1 080 la saison dernière.

Pêche industrielle (3PS)

	2009	2010	2011	en tonnes Variations 2011/2010
Morue	792	803	647	-19,4%
Sébaste	41	13	4	-69,2%
Plie	3	4	2	-50,0%
Autres	236	260	163	-37,3%
<i>dont raie</i>	<i>n.d</i>	<i>125</i>	<i>114</i>	<i>-8,8%</i>
Total des captures	1 072	1 080	816	-24,4%

Source : DTAM

Dates de campagnes : du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante

Les quotas de flétan noir dans la zone 2J ont été davantage exploités : les prises atteignent 147 tonnes contre 126 tonnes lors de la saison 2010-2011.

2) Les espèces relevant de l'OPANO

Les droits de pêche disponibles au titre de l'OPANO sont exploités sous pavillon français ou sous affrètement. Lors de la campagne 2011-2012, près de la moitié des quotas ont été pêchés, soit 870 tonnes, dont 338 tonnes de limande, 208 tonnes de flétan noir, 200 tonnes de morue et 69 tonnes de sébaste. L'intégralité des prises ont été pêchées par le chalutier portugais *Santa Isabel*, affrété par l'ancienne société SPM Seafoods International.

3) Les espèces soumises à quotas par la CICTA

Afin d'exploiter davantage les quotas de thonidés accordés à l'archipel, la société Propêche avait acquis en 2010 un navire de 30 mètres, *l'Atlantic Odyssey*. Toutefois la saison 2011 n'a pas été à la hauteur des espérances. Le bateau n'a pu entamer sa campagne de pêche qu'à partir du mois de septembre et un accident à bord dès les premiers jours l'a obligé à regagner la côte. Il est reparti en mer en octobre mais sans pêcher d'espèces soumises à quotas par la CICTA, à l'exception d'un thon rouge. En fin d'année, la quasi-totalité des quotas était restée à l'eau.

2.2.2 Les résultats de la pêche artisanale

Les captures de la pêche artisanale sont toutes réalisées dans la zone 3PS, à l'intérieur des eaux sous juridictions française et canadienne. La morue est principalement pêchée dans les eaux canadiennes de la zone grâce aux licences délivrées par les autorités du Canada dans le cadre de l'accord bilatéral de 1994. Pour leur part, le crabe des neiges et le lompe sont capturés exclusivement dans les eaux territoriales de l'archipel.

Pêche artisanale	en tonnes			
	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Total des prises	1 761	2 043	1 291	-36,8%
dont morue	542	448	457	2,0%
dont crabe des neiges	169	250	228	-8,8%
dont poissons plats*	n.d.	1 023	315	-69,2%

Source : DTAM

Dates de campagnes : du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante

* Raie, plie, limande et flétan

La saison 2011-2012 affiche un recul d'un tiers des prises par rapport à la saison précédente, en raison notamment de la diminution des prises de poissons plats et dans une moindre mesure, des prises de crabe des neiges (79 % du quota autorisé en 2011).

En revanche, près de 85 % du quota de morue a été pêché. Par ailleurs, d'autres espèces ont été davantage prélevées, comme le concombre de mer, qui passe de 14 à 160 tonnes, ou la coquille qui atteint 93 tonnes contre 23 la saison précédente.

Les produits de la pêche artisanale sont vendus aux différents transformateurs. Compte tenu de la faiblesse des quantités produites, certaines prises (homard, par exemple) sont principalement écoulées sur le marché local, les quantités livrées aux industries de transformation en vue de l'exportation étant marginales.

2.2.3 Les aides des pouvoirs publics à la pêche artisanale

Pour faire face aux difficultés rencontrées au début des années 1990, la Collectivité territoriale a affirmé son soutien à la pêche artisanale en renforçant en 1995 les mesures d'aides économiques et sociales au secteur qui avaient été instituées en 1984.

MESURES DE SOUTIEN A LA PÊCHE ARTISANALE

● Aides à l'investissement

La Collectivité territoriale apporte son aide à l'acquisition d'embarcations de pêche inférieures à 9 mètres ainsi qu'à l'achat de certains matériels (filets, moteurs...). L'aide consiste en l'attribution d'une subvention égale à 33 % du montant de l'investissement, le demandeur devant apporter un autofinancement au moins égal à 33 %.

Cette subvention peut être complétée par l'attribution d'un prêt sans intérêt, remboursable sur dix années, d'un montant maximum de 34 % de l'investissement ; le premier remboursement intervenant un an après la signature du contrat.

Pour bénéficier de ces aides, le demandeur doit justifier de 36 mois de navigation et être âgé de 50 ans au plus.

● Aides de campagne

Chaque année, les artisans pêcheurs peuvent bénéficier d'une prime d'équipement vestimentaire d'un montant maximum de 114,34 euros.

Les patrons d'embarcations bénéficient d'une prime dite *de mise en service des armements* plafonnée à 304,90 euros pour les embarcations de moins de 9 mètres et à 533,57 euros pour les embarcations de plus de 9 mètres.

Pour bénéficier de ces aides, chaque marin doit justifier d'une activité minimum en nombre de jours.

En fin d'année civile, une aide pour le paiement des taxes ENIM (Etablissement national des invalides de la marine) est versée, à raison de 25 % du montant des dites taxes, à chaque marin embarqué durant toute la campagne.

Tout armement bénéficie en fin de campagne d'une prime sur la production des espèces pêchées et commercialisées, fixée à 0,05 centime d'euro par kilogramme de produits.

Au vu du nombre de jours de mer, les patrons d'armements bénéficient d'une *aide sur la valeur des carburants consommés* au cours de chaque campagne.

● Indemnité saisonnière

Une indemnité mensuelle est accordée, entre le 1^{er} octobre et le 30 avril de chaque année, aux pêcheurs artisans afin de compenser l'absence de revenus pendant la période hivernale. Cette aide est allouée à chaque marin pêcheur justifiant d'un nombre minimum de jours de mer et dont le revenu annuel net ne dépasse pas un montant fixé chaque année.

2.3 L'AQUACULTURE

L'aquaculture est une initiative pour pallier la réduction de l'activité de la pêche. Deux projets ont été menés : l'élevage de morue à Saint-Pierre et l'exploitation de coquilles Saint-Jacques à Miquelon. Elles connaissent un certain nombre de difficultés, principalement liées à la nouveauté des pratiques et à la validation des protocoles de production.

Le projet de grossissement de morue, initié en 2002, a nécessité de lourds investissements, subventionnés par l'État et la Collectivité. Le processus consistait à capturer des morues d'1 kg environ, à les placer en cages et à les nourrir de petits poissons jusqu'à ce qu'elles puissent être commercialisées. Il est difficile de pêcher des poissons répondant aux critères de sélection (poids, etc.) définis par l'opérateur.

L'élevage des coquilles Saint-Jacques consiste, à partir de naissains de coquilles, à gérer le cycle de croissance des coquilles afin d'obtenir un produit apte à la commercialisation.

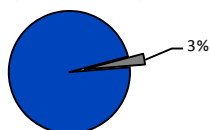
Section 3

L'industrie et l'artisanat

Poids du secteur dans...

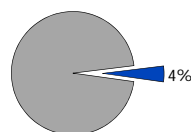
...la création de richesses (2008)

(Source : IEDOM)



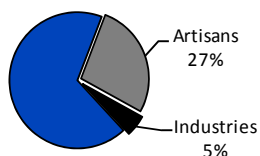
...les effectifs salariés (2006)

(Source : INSEE)



...la démographie des entreprises (2011)

(Source : CACIMA)



1. L'industrie de transformation des produits de la pêche

1.1 L'ORGANISATION DU SECTEUR

Saint-Pierre-et-Miquelon ne compte plus que deux entreprises de transformation des produits de la pêche à la fin de l'année 2011, contre trois fin 2010 et quatre fin 2009. L'usine *SPM Seafoods International*, qui transformait la totalité des prises allouées à la pêche industrielle et une partie des prises de la pêche artisanale, a été placée en liquidation judiciaire en mai 2011.

L'entreprise *Pêcheries Paturel*, structure artisanale de conditionnement des produits de la mer, oriente son activité vers le conditionnement de poisson, crabe et œufs de lompe ainsi que vers le fumage de produits (saumon, requin, morue, coquille Saint-Jacques, etc.).

La *Société Nouvelle des Pêches de Miquelon* (SNPM) est installée à Miquelon. Elle est spécialisée dans la production de morue salée, mais a étendu son activité à d'autres espèces depuis 2009.

Depuis le 1^{er} avril 2007 et pour une durée de six ans, les industries de transformation de l'archipel bénéficient d'une dérogation aux règles du pays d'origine portant sur 1 290 tonnes annuelles de produits de la pêche transformés à Saint-Pierre-et-Miquelon. Quatre catégories de produits bénéficient de cette dérogation : les filets de poisson congelés (pour 11 espèces différentes), la chair ou farce congelée de poisson (pour 4 espèces), les filets de morue salée et la morue salée entière. Les usines de transformation complètent l'insuffisance d'approvisionnement en poisson originaire de Saint-Pierre-et-Miquelon par des apports en provenance du

Canada. Grâce à cette dérogation, les produits canadiens transformés dans l'archipel sont exonérés des droits de douane à l'entrée sur le marché européen.

Une nouvelle dérogation a été accordée en novembre 2010 par la Commission européenne permettant à l'archipel d'exporter vers l'Union européenne jusqu'à 1 075 tonnes de homard, moules, maquereaux et harengs originaires du Canada. Cette dérogation devrait rester en vigueur pendant les huit prochaines années.

1.2 LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE

La taille du marché local, limitée aux restaurants et à quelques poissonneries, ne représente que quelques dizaines de tonnes de produits finis. La majorité des prises sont destinées à l'exportation.

L'effort de production de la pêche s'oriente vers la recherche et la quantification de nouvelles espèces, une meilleure exploitation des quotas disponibles (en termes de pêche et de débarquement). Les opérateurs locaux recourent également à l'affrètement ou encore transforment dans leur usine des produits fournis par des artisans en provenance d'autres pays.

1.3 LES AIDES DES POUVOIRS PUBLICS

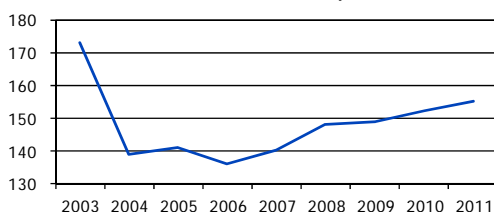
Afin de soutenir et de promouvoir les initiatives d'exportation des produits de la pêche, une aide en faveur du transport des matières premières a été instituée en décembre 1998 par le Conseil territorial (délibération n° 259.98 du 13 décembre 1998). Elle concerne la prise en charge d'une partie du coût du transport à l'exportation des produits à partir de l'archipel, dans la limite de 75 % du coût total du transport, et dans le cadre d'un plafond de 76 euros la tonne nette exportée.

2. L'artisanat

Les entreprises artisanales constituent une composante importante de l'économie locale.

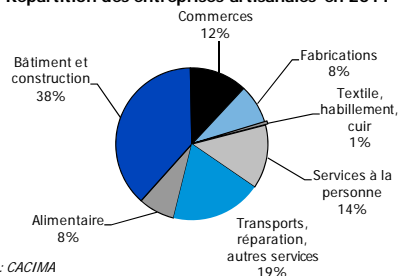
Au 31 décembre 2011, 155 entreprises artisanales étaient enregistrées au centre de formalités des entreprises, soit trois de plus que l'année précédente. Elles représentent 27 % du total des entreprises enregistrées à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le secteur de la construction regroupe à lui seul 38 % des entreprises artisanales, suivi du secteur des services à la personne (14 %) et du commerce (12 %).

Evolution du nombre d'entreprises artisanales dans l'archipel



Source : CACIMA

Répartition des entreprises artisanales en 2011



Source : CACIMA

• Les aides des pouvoirs publics à l'artisanat

Outre les avantages fiscaux et douaniers prévus par les dispositions générales du Code local des investissements, les entreprises régulièrement inscrites au Répertoire des métiers de la Collectivité territoriale, exerçant leur activité de façon continue dans l'archipel et employant moins de 15 salariés, peuvent bénéficier d'une prime d'équipement en vue de favoriser ou d'améliorer leur installation. Cette prime est constituée de la prise en charge, par la Collectivité, d'une part (5 points du taux du prêt) des intérêts à verser par l'emprunteur à l'organisme prêteur. La prime s'applique aux prêts d'équipement dans la double limite d'une durée de cinq ans et d'un montant de 65 000 euros ; le demandeur doit également justifier d'une participation financière personnelle d'un montant correspondant à 20 % de l'investissement réalisé.

La Collectivité territoriale peut, dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'entreprise, accorder une aide à la constitution du fonds de roulement. Cette aide, entérinée par la délibération n° 149-02 du 3 décembre 2002, est fixée à 3 050 euros, versés en deux fois. Le premier versement (2 050 euros) intervient au démarrage ou lors de la reprise de l'activité, le solde étant versé après six mois de fonctionnement, sur avis motivé du chef du service du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Section 4

L'énergie

1. La production électrique

La production de base est assurée par des groupes électrogènes Diesel, technologie particulièrement bien adaptée aux réseaux de petite taille.

En 2011, 45 218 MWh ont été délivrés aux réseaux dont 86 % à Saint-Pierre et 14 % à Miquelon.

La consommation mensuelle d'énergie électrique enregistre de fortes disparités tout au long de l'année : si elle dépasse les 5 000 MWh en hiver (5 800 MWh en février 2011), elle peut être divisée par deux durant les mois plus cléments (environ 2 500 MWh en août 2011).

Les éoliennes installées à Miquelon ont permis de produire 1 130 MWh en 2011 après 1 046 MWh en 2010 et 808 MWh en 2009. La production éolienne progresse ainsi de 8 % par rapport à 2010, mais reste une source d'énergie marginale pour l'archipel (2,5 % de l'énergie totale livrée au réseau en 2011 contre 2,3 % en 2010).

Production et consommation d'électricité	en milliers de MWh					Variations 2011/2010
	2007	2008	2009	2010	2011	
Energie livrée aux réseaux						
Saint-Pierre	38 230	38 178	38 811	39 009	38 741	-0,7%
Miquelon	6 063	6 211	6 109	6 193	6 477	4,6%
Total	44 293	44 389	44 920	45 202	45 218	0,0%
Consommation						
Basse tension	35 805	32 484	32 528	32 423	34 867	7,5%
Moyenne tension	10 923	9 916	9 255	10 007	8 628	-13,8%
Total	46 728	42 400	41 783	42 431	43 494	2,5%
Nombre d'abonnés						
Basse tension	3 682	3 674	3 706	3 760	3 742	-0,5%
Moyenne tension	30	30	30	29	29	0,0%
Total	3 712	3 704	3 736	3 789	3 771	-0,5%

Source : EDF Saint-Pierre-et-Miquelon

N.B : la différence entre l'énergie livrée aux réseaux et la consommation provient des pertes et de la consommation des transformateurs et des câbles

2. Les énergies renouvelables

La production d'électricité provenant des énergies renouvelables ne concerne que la commune de Miquelon grâce à une centrale éolienne appartenant à Eole Miquelon SARL (filiale à 100 % de la SA Aérowatt). Toutefois l'exploitation des éoliennes n'est possible que lorsque la force du vent se situe entre 7 m/s et 25 m/s. En outre, il existe d'importantes contraintes techniques d'exploitation et de stockage de l'énergie produite. C'est pourquoi la part de l'énergie éolienne dans le total de l'énergie livrée au réseau reste marginale.

Le bilan énergétique de l'archipel est sensiblement éloigné des objectifs définis au niveau européen ; les énergies renouvelables ne représentent que 2,5 % de la production électrique de l'archipel.

3. Les hydrocarbures

Les besoins en hydrocarbures de l'archipel proviennent principalement des groupes électrogènes et des particuliers (consommation des véhicules et chauffage au fioul des logements). Plus de 85 % des résidences principales étaient équipées d'un chauffage au fioul en 2007 selon l'INSEE.

Aucune activité de raffinage n'est recensée dans l'archipel. L'approvisionnement est assuré par voie maritime par des sociétés nord-américaines. Chaque île assure son propre stockage.

Les prix limites de vente de certains produits pétroliers dans l'archipel sont fixés par le Préfet. Le dernier arrêté préfectoral du 5 février 2012 a réévalué l'ensemble des prix : en effet, l'appréciation du dollar canadien et la hausse des cours mondiaux du pétrole ont conduit à une modification du prix des produits pétroliers.

Evolution des tarifs fioul, gaz et essence

en euros/l

	20-avr-08	25-nov-08	19-dec-08	30-janv-09	11-avr-10	10-mars-11	05-févr-12
Fioul domestique livré	0,73 €	0,68 €	0,53 €	0,48 €	0,57 €	0,69 €	0,74 €
Gazole livré	0,85 €	0,76 €	0,61 €	0,56 €	0,70 €	0,87 €	1,00 €
Gazole pris à la pompe	0,90 €	0,81 €	0,66 €	0,61 €	0,75 €	0,91 €	1,02 €
Essence ordinaire	1,17 €	1,17 €	1,07 €	0,99 €	1,12 €	1,28 €	1,36 €
Essence extra	1,20 €	1,20 €	1,10 €	1,02 €	1,15 €	1,31 €	1,39 €

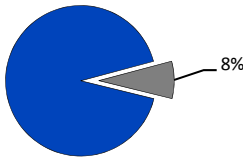
Source : Préfecture

Section 5

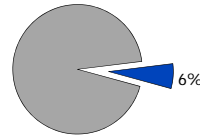
La construction et les travaux publics

Poids du secteur dans...

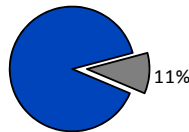
...la création de richesses (2008)
(Source : IEDOM)



...les effectifs salariés (2006)
(Source : INSEE)



...la démographie des entreprises (2011)
(Source : CACIMA)



Le secteur du bâtiment et des travaux publics représente le troisième secteur créateur de valeur ajoutée dans l'archipel (8 %), après les services administrés (49 %) et le commerce (9 %). Largement soutenu par la commande publique (projets d'aménagements urbains ou grands travaux), il occupe une place importante dans l'économie de l'archipel, bien que paralysé pendant près de la moitié de l'année résultant des conditions climatiques hivernales. Il emploie près de 6 % de la population active et est majoritairement composé d'entreprises artisanales.

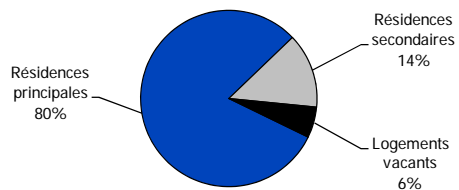
1. La construction

1.1 LES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT

En 2007, le parc de logements de l'archipel est constitué de 2 506 résidences principales (+ 3,8 % par rapport à 1999), 427 résidences secondaires (- 3,6 %) et 176 logements vacants.

L'habitat individuel est prédominant : 85 % des résidences principales sont des maisons, d'une surface en moyenne plus élevée qu'en métropole avec 5,3 pièces par logement contre 4,0 en France métropolitaine en 2006. Le taux d'insalubrité est quasiment nul.

Répartition des logements en 2007



Source : INSEE

La plupart des habitants de l'archipel sont propriétaires de leur résidence principale. L'auto-construction représente près de 30 % des travaux, rendant ainsi les mises en chantier moins onéreuses que l'acquisition d'un logement ancien nécessitant une réhabilitation

LA POLITIQUE DU LOGEMENT

● Les aides à la pierre

Les aides publiques sont principalement de deux types. D'une part, les aides à caractère social visent à aider les personnes à faibles ressources à entretenir leurs habitations ; elles permettent notamment de maintenir les personnes âgées chez elles et de lutter contre la détérioration du centre ville dont le parc est assez ancien. D'autre part, les aides à caractère patrimonial, sans condition de ressources, encouragent la restauration de l'habitat traditionnel comme les revêtements de façades en bois (le bardaillage). Le versement d'une prime à la construction, dont le montant dépend de la situation du bénéficiaire (surface du logement et niveau des ressources), est également prévu pour les habitations à usage principal.

● Le logement social

L'archipel comptait 53 logements sociaux à fin 2008. 38 sont à la charge du Conseil territorial, 15 appartiennent à la mairie de Saint-Pierre. La Mairie propose également 48 logements pour personnes âgées et 15 logements pour jeunes, dont les plafonds de revenus sont respectivement de 1 260 euros et 2 500 euros.

Le parc social, caractérisé par une rotation faible, apparaît peu adapté à l'hétérogénéité des besoins. Certains occupants auraient besoin d'un logement d'urgence. D'autres locataires préféreraient une aide financière leur permettant d'accéder à un logement intermédiaire du parc locatif privé.

1.2 LE FINANCEMENT DE L'HABITAT

Le financement de l'habitat a, pendant longtemps, été assuré par la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM). Créée en 1949, à l'initiative du Conseil général et de la Caisse Centrale de la France d'Outre-mer (devenue AFD), l'objet social de la CISPM est notamment de favoriser l'accès à la propriété des résidents de l'archipel, notamment des foyers à faibles revenus.

Depuis quelques années, les sources de financement de l'habitat se sont diversifiées. Les banques commerciales locales et extérieures s'y sont intéressées, en particulier suite à l'extension des plans et comptes d'épargne-logement à l'archipel en 1995. La Caisse d'Epargne Ile-de-France et la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon sont les deux établissements à proposer ce produit.

Les établissements de crédit locaux assurent la quasi-totalité du financement de l'habitat en 2011 (99,9 % de l'encours total). L'encours global a augmenté de 4,9 %, la plus forte hausse concernant la CISPM qui parvient ainsi à améliorer sa part de marché.

en millions d'euros

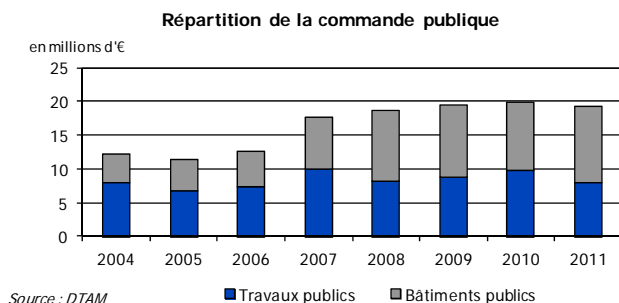
Encours du crédit à l'habitat	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Banques	40,2	43,6	46,9	52,4	54,8	4,5%
Société financière	16,0	14,7	15,4	13,8	14,9	8,0%
Encours accordés localement	56,3	58,3	61,7	65,5	68,7	4,9%
Encours non accordés localement	0,9	0,9	0,4	0,1	0,1	0,0%
Encours total	57,1	59,1	62,1	65,6	68,8	4,9%

Source : IEDOM

2. Les travaux publics

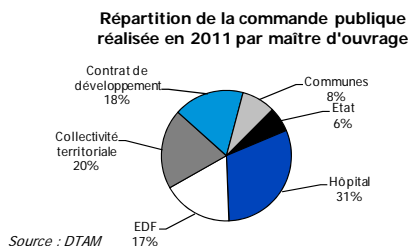
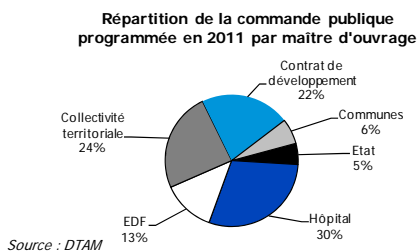
2.1 LA RÉPARTITION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

En 2011, les travaux réalisés au titre de la commande publique reculent de 3,5 % et s'élèvent à 19,2 millions d'euros, principalement orientés vers le bâtiment. Il s'agit de la première année de baisse après cinq années consécutives de progression.



Le taux de réalisation atteint 74 % en 2011, en nette amélioration par rapport à l'année précédente (60 %). En effet, si le montant des travaux réalisés est sensiblement le même qu'en 2010 (19,2 millions d'euros en 2011 contre 19,9 millions en 2010), en revanche les travaux programmés s'élevaient à 26 millions d'euros contre 33 millions un an auparavant.

La construction du nouvel hôpital a mobilisé la plus grosse part de la commande publique, avec près de 6 millions d'euros de travaux réalisés en 2011, soit environ 31 % du total de la commande publique de l'année. Le chantier de la nouvelle centrale EDF a été entièrement réalisé, pour un montant de 3,4 millions d'euros.



2.2 LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR L'ÉTAT ET LE CENTRE HOSPITALIER

Les actions directes de l'État portent principalement sur les infrastructures (routières et portuaires) et la construction. 460 000 euros ont été investis dans les travaux portuaires sur les 470 000 prévus à l'origine, et 240 000 euros ont été utilisés dans le chantier des bâtiments de la gendarmerie. La rénovation des routes nationales a, quant à elle, mobilisé 150 000 euros.

En outre le nouveau centre hospitalier, dont le montant initial de la construction s'élève à 29,9 millions d'euros, a réalisé 5,9 millions d'euros de travaux en 2011 sur les 7,7 millions d'euros programmés.

2.3 LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

La moitié du montant des actions de la Collectivité territoriale, soit 1,9 million d'euros, a été utilisée pour des travaux de voirie et d'entretien de l'aéroport. Le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) a été doté de 830 000 euros cette année après 1,4 million en 2010. Des dépenses ont été engagées en faveur des ports (520 000 euros), des bâtiments de différentes natures (444 000 euros) ainsi que pour l'assainissement (150 000 euros).

2.4 LES OPÉRATIONS MIXTES ÉTAT ET COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Dans le cadre du contrat de développement État/Collectivité territoriale, plusieurs projets ont été cofinancés en 2011, les montants réalisés progressant de 11,3% pour atteindre 3,37 millions d'euros. Les travaux de construction du centre de compostage s'élèvent à 1,2 million d'euros tandis que 960 000 euros ont été consacrés au renforcement de la digue du port de Miquelon. Les fonds restants ont été répartis entre la construction de courts de tennis (530 000 euros), la construction du centre équestre (480 000 euros) et la réhabilitation du quai en eaux profondes (180 000 euros).

2.5 LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES COMMUNES

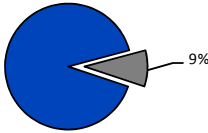
Les opérations financées par les communes sont en recul ; le montant des réalisations s'élève à 1,6 million d'euros en 2011 contre 2,5 millions d'euros en 2010. En revanche l'intégralité des travaux prévus cette année ont été réalisés tandis que le taux de réalisation était limité à 40 % l'année dernière.

Section 6

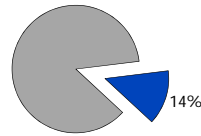
Le commerce

Poids du secteur dans...

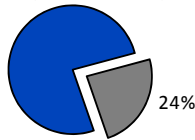
...la création de richesses (2008)
(Source : IEDOM)



...les effectifs salariés (2006)
(Source : INSEE)



...la démographie des entreprises (2011)
(Source : CACIMA)



Le secteur du commerce contribue significativement à l'activité économique (9 % de la création de richesses). Il occupe la deuxième place en termes de valeur ajoutée, derrière les services administrés (49 % de la valeur ajoutée). A fin 2011, l'archipel comptait 136 entreprises commerciales, contre 118 en 2010 et 122 en 2009. Elles représentent ainsi près d'un quart des entreprises enregistrées.

Les trois quarts de ces entreprises sont des commerces de détail (74 %), le quart restant étant partagé entre les commerces de gros et intermédiaires du commerce (24 %) et les commerces de réparation automobiles (2 %). Selon le recensement de l'INSEE de 2006, ce secteur emploie 363 personnes, soit près de 14 % de la population active ayant un emploi cette année-là.

Au cours des dernières années, quelques surfaces de plus de 400 m² se sont développées, auxquelles s'ajoute un tissu relativement dense de petits commerces. Les commerces de petite dimension se caractérisent par leur activité essentiellement alimentaire. Aucune enseigne nationale alimentaire n'est installée, mais certains grossistes et détaillants ont mis en place des accords avec des centrales d'achat françaises ou canadiennes. Il existe toutefois des enseignes canadiennes, présentes notamment dans le secteur du bricolage.

Les commerces de l'archipel doivent faire face à de nombreuses contraintes telles que l'étroitesse du marché et la concurrence de la vente par correspondance et du marché terre-neuvien. Par ailleurs, la gestion des stocks est rendue difficile par l'éloignement des sources d'approvisionnement.

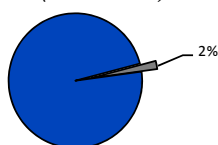
Section 7

Le tourisme

Poids du secteur de l'hôtellerie et de la restauration dans...

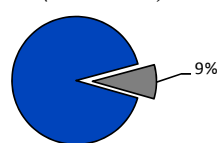
...la création de richesses (2008)

(Source : IEDOM)



...la démographie des entreprises (2011)

(Source : CACIMA)



Considéré comme une possibilité de diversification économique, le tourisme demeure encore une activité restreinte. Son développement a été confié au Comité régional du tourisme (CRT), dont le but est de définir une stratégie de promotion de l'offre existante et de la positionner dans l'offre touristique régionale. Ce dernier a réalisé un « schéma territorial du tourisme, de la culture et des loisirs » afin de développer la filière sur la période 2012-2015.

L'activité touristique concerne directement ou indirectement plus de 10% de la population active occupée de l'archipel dans des secteurs aussi divers que l'hôtellerie, la restauration, les activités culturelles, l'artisanat, le transport, etc.

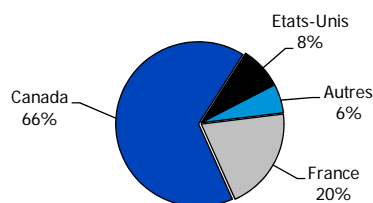
1. La fréquentation touristique

1.1 L'ÉVOLUTION DES FLUX TOURISTIQUES

Avec 11 450 personnes, le nombre de visiteurs (non-résidents) entrés sur l'archipel en 2011 au titre de l'activité touristique se contracte de 7,1% par rapport à l'année précédente. La grande majorité des touristes entrent sur le territoire par la voie maritime (71 %), à l'exception des voyageurs d'affaires qui utilisent à 96 % la voie aérienne.

Les Canadiens représentent les deux tiers des touristes, en hausse de 1,5 % sur un an. Ils sont suivis des Français non résidents dans l'archipel, dont le nombre progresse de 34 % et de visiteurs des Etats-Unis (8 % des touristes contre 16 % en 2010).

Répartition des touristes par nationalité en 2011



Source : Police aux frontières

Composition de la fréquentation touristique

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Type de touristes						
Touristes d'agrément ou affinitaires	11 035	13 783	10 383	11 108	10 115	-8,9%
<i>dont croisiéristes</i>	2 324	4 652	3 491	2 823	1 036	-63,3%
Touristes d'affaires	1 193	1 315	1 384	1 215	1 335	9,9%
Pays de résidence						
France métropolitaine	1 598	2 157	1 749	1 725	2 318	34,4%
Etrangers	10 630	12 941	10 018	10 598	9 132	-13,8%
Total	12 228	15 098	11 767	12 323	11 450	-7,1%

Source : Police aux frontières

2. L'offre

2.1 UNE OFFRE ORIENTÉE VERS LE MARCHÉ CANADIEN

Le marché canadien est une cible privilégiée du fait de la proximité géographique. Les liens historiques existants entre Saint-Pierre-et-Miquelon et des zones francophones du Canada, notamment l'Acadie, attirent les visiteurs et le développement économique de la région de Terre-Neuve-et-Labrador provoque une augmentation du nombre de visiteurs de cette région. Par ailleurs, le Francoforum, institut français d'études linguistiques, accueille des Canadiens anglophones souhaitant apprendre la langue française. En 2011, il a accueilli 1 501 stagiaires (+ 8,8 % sur un an) pour un total de 7 311 jours de formation (+ 4,0 % sur un an).

2.2 LE TOURISME DE CROISIÈRE

Le tourisme de croisière, qui a généré jusqu'à 25 % du trafic maritime, n'en représente plus que 10 % en 2011. En effet, l'archipel ne dispose pas des infrastructures suffisantes pour accueillir des paquebots dont les capacités d'emport ne cessent de croître. Le Comité régional du tourisme continue cependant à faire connaître la destination Saint-Pierre-et-Miquelon et s'est associé récemment aux actions de plusieurs compagnies de croisière canadiennes afin de faire venir de nouveaux paquebots. De plus des travaux de rénovation des infrastructures portuaires sont en cours et de nouveaux projets sont à l'étude.

Les escales de paquebots sont de courte durée (une demi-journée). Dans ce temps limité, le Comité régional du tourisme organise des manifestations de nature à promouvoir l'archipel et à soutenir l'artisanat local.

2.3 LES STRUCTURES D'ACCUEIL

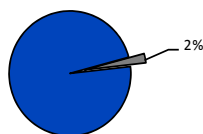
L'archipel compte 13 établissements hôteliers ouverts à la fin 2011, auxquels viennent s'ajouter 1 hôtel quatre étoiles en construction et 2 établissements en projet. Au total l'archipel compte 121 chambres, plus une quinzaine en projet. L'offre d'hébergement peut toutefois afficher des limites en haute saison. Huit restaurants sont ouverts tout au long de l'année, ainsi que quelques établissements de restauration rapide. L'offre de restauration s'améliore ces dernières années, la gastronomie étant l'une des principales raisons de la venue de nombreux visiteurs.

Section 8

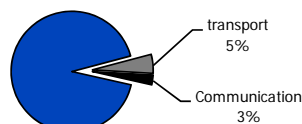
Les transports et les communications

Poids du secteur dans...

...la création de richesses (2008)
(Source : IEDOM)



...la démographie des entreprises (2011)
(Source : CACIMA)



1. Les activités portuaires

1.1 LES INFRASTRUCTURES

L'insularité confère au port de Saint-Pierre un rôle capital dans l'approvisionnement de l'archipel. Le port comprend une zone commerciale de pêche permettant de recevoir des unités importantes (chalutiers, paquebots...) et une zone de plaisance. Miquelon dispose également de son propre port mais, à l'exception des pétroliers, les navires transitent systématiquement par Saint-Pierre. La situation actuelle des équipements portuaires handicape l'archipel : certaines infrastructures se révèlent inadaptées ou inutilisables, compte tenu de leur état ou de leur configuration ancienne. Dans le cadre de la stratégie globale de développement, des actions de remise à niveau sont nécessaires. Le contrat de développement 2007-2013 prévoit le financement de plusieurs projets : réfection du port de Saint-Pierre, pérennisation du port de Miquelon, construction d'une nouvelle gare maritime, reconstruction du hangar sous douane.

La desserte maritime internationale en fret repose sur la liaison Saint-Pierre-Halifax. Subventionnée par l'État, elle est assurée dans le cadre d'une délégation de service public. La desserte inter-îles est, quant à elle, subventionnée par le Conseil territorial.

1.2 L'ÉVOLUTION DU TRAFIC PORTUAIRE

Deux bateaux assurent la desserte maritime de passagers avec le continent : le *Cabestan*, d'une capacité de 190 passagers, a été acquis en 2010 par la collectivité territoriale afin de remplacer l'*Atlantic Jet* immobilisé à quai. Le Cabestan est également en charge de la liaison inter-îles entre le port de Saint-Pierre et le port de Miquelon. Le second bateau est l'*Arethusa* qui effectue exclusivement la liaison entre les ports de Fortune et de Saint-Pierre durant la saison estivale.

Avec 10 845 passagers toutes catégories confondues, le nombre total de personnes entrées sur l'archipel par voie maritime recule de 5,2% par rapport à l'année précédente. Le nombre d'arrivées des résidents progresse de 35 % mais est compensé par le recul des arrivées de non-résidents de 14 %.

2. Les transports aériens

2.1 LES INFRASTRUCTURES

L'aéroport international de Saint-Pierre Pointe-Blanche assure la continuité territoriale grâce aux subventions versées par l'Etat qui en est gestionnaire. Les vols au départ de Saint-Pierre desservent Miquelon et le Canada. Il n'existe pas de vols directs vers la métropole.

Depuis octobre 2009, les liaisons aériennes sont assurées par un ATR 42-500.

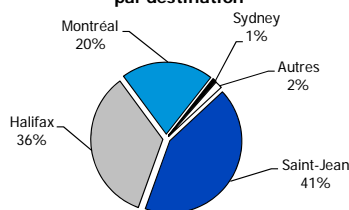
Miquelon est également équipé d'un aéroport qui dispose d'une piste d'atterrissage d'une longueur de 1 000 mètres et accueille, sous des conditions d'exploitation prédéfinies, le CESSNA F406 ou l'ATR 42. La desserte de Miquelon, d'une durée de 8 minutes, est quotidienne.

2.2 L'ÉVOLUTION DU TRAFIC AÉRIEN

Le trafic aérien a reculé de 18,9 % en 2011. Si les vols internationaux se contractent de 4,3 % (- 1,2 % en nombre de passagers), les vols pour Miquelon diminuent de plus de 28 % (- 58 % en nombre de passagers) en raison de l'amélioration de la desserte maritime inter-îles.

Le nombre de passagers fréquentant les vols internationaux progresse sur les lignes Saint-Pierre/Saint-Jean (+ 3,5 %) et Saint-Pierre/Montréal (+ 2,3 %), mais diminue sur les lignes Saint-Pierre/Halifax (- 6,0 %) et Saint-Pierre/Sydney (- 6,6 %).

Répartition des passagers des vols internationaux par destination



Source : Aéroport de Saint-Pierre Pointe Blanche

Le fret aérien recule de 5 % en 2011 et s'établit à 202 tonnes. Cette diminution est exclusivement imputable au transport de marchandises qui se contracte de 12 %, tandis que le fret postal reste stable avec 117 tonnes. La part du fret postal remonte ainsi à 58 % du fret total contre 55 % en 2010.

Compte tenu de la capacité limitée de l'ATR 42, l'activité de fret aérien demeure marginale, servant au transport du courrier, de pièces pour la maintenance ou de denrées fragiles et périssables.

Evolution du trafic de l'aéroport Saint-Pierre Pointe Blanche

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Mouvements d'avions (1)	2 234	2 018	2 530	2 794	2 266	-18,9%
Locaux	1 205	947	1 480	1 697	1 216	-28,3%
Internationaux	1 029	1 071	1 050	1 097	1 050	-4,3%
Passagers	29 678	29 945	39 566	45 558	34 520	-24,2%
Marchandises (kg)	68 497	80 920	85 705	95 384	84 387	-11,5%
Fret postal (kg)	112 450	114 292	113 723	117 102	117 306	0,2%

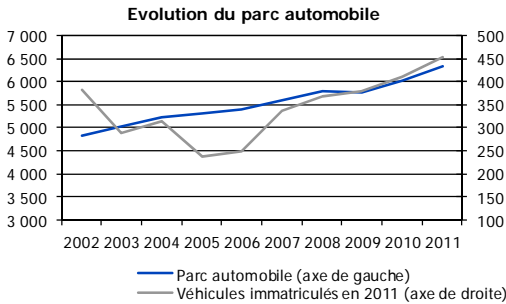
Source : Service de l'aviation civile

(1) Vols commerciaux uniquement

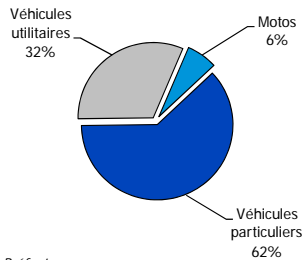
3. Les transports terrestres

A l'exception des transports scolaires, il n'existe pas de transports en commun à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le parc automobile est important au regard de la population et du réseau routier : le taux d'équipement s'élève à 2,5 véhicules (toutes catégories confondues) par ménage, soit plus de véhicules que d'habitants.

En 2011, 454 nouveaux véhicules ont été immatriculés sur l'archipel et 123 ont été détruits, portant le nombre total de véhicules en circulation à 6 342, soit une hausse de 5,2 % sur un an. Près d'un quart des véhicules circulant en 2011 sont de marque française, mais la demande se porte de plus en plus sur des modèles étrangers ; en 2011, les immatriculations de véhicules de marque française ne représentaient que 13 % du total des immatriculations.



Répartition par type de véhicule



4. Les communications

4.1 LA TÉLÉPHONIE

Depuis le 1^{er} janvier 2000, les activités de téléphonie fixe et mobile sont assurées par la société SPM Telecom, issue du rapprochement entre France Telecom (réseaux de téléphonie fixe et mobile) et la société locale SPM Câble (réseau câblé de radio, de télévision et d'accès à Internet). SPM Telecom, filiale d'Orange Caraïbes, se trouve en situation de monopole dans l'archipel.

En 2011, le nombre de lignes téléphoniques (téléphone fixe, fax et minitel) poursuit son évolution à la baisse et recule de 1,3 %. A l'inverse, les abonnements à la téléphonie mobile sont en pleine expansion : le nombre d'abonnés progresse de 4,2 % en 2011 après 6,8 % en 2010.

L'archipel ne dispose pas actuellement de la technologie 3 G.

4.2 LE RÉSEAU INTERNET

L'accès au réseau Internet est proposé par SPM Telecom. Les offres de connexion demeurent limitées en comparaison avec la métropole. L'accès au haut débit se fait via des liaisons par réseau câblé ou par fibre optique. Le nombre d'abonnés Internet connaît une progression similaire à celui de la téléphonie mobile et augmente de 5,5 % en 2011.

Les taux d'équipement en ordinateurs et abonnements à Internet des foyers de l'archipel sont nettement supérieurs à ceux de la métropole et davantage comparables à ceux des pays nordiques, comme la Finlande.

4.3 LA TÉLÉVISION

Depuis la fin de l'année 2010, la TNT est disponible sur l'archipel. Dans un premier temps, les chaînes du groupe France télévision sont diffusées gratuitement par le câblo-opérateur local qui couvre la quasi-totalité des foyers de l'archipel, puis par le réseau hertzien. Ce dernier mode de diffusion a toutefois nécessité la mise en place d'un cryptage du signal en raison de la proximité du Canada. Au cours de l'année 2011, l'opérateur privé local a également proposé une offre numérique payante incluant des chaînes privées de la TNT (TF1, M6, W9...), les particuliers devant s'équiper d'un décodeur spécifique pour profiter de ce bouquet numérique.

Section 9

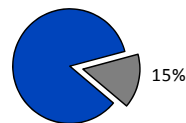
Les services marchands

Poids du secteur dans...

...la démographie des entreprises (2011)
(Source : CAC/IMA)



...les effectifs salariés (2006)
(Source : INSEE)



Les services marchands, hors activités financières, regroupent les activités immobilières, les services aux entreprises et les services aux particuliers. Ces secteurs occupent une place de plus en plus importante dans l'économie locale. La faiblesse des informations relatives à ces activités n'autorise toutefois qu'une analyse partielle de leur contribution à l'économie de l'archipel.

Les activités immobilières sont peu représentées dans l'archipel. En 2006, elles n'employaient que 0,3 % de la population active.

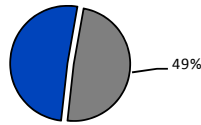
En 2006, les services aux entreprises, à savoir les Postes et télécommunications, le conseil et l'assistance, les services opérationnels ainsi que les auxiliaires d'assurance, employaient 7 % de la population active, soit 173 personnes.

Enfin, 214 personnes, soit 8 % de la population active, occupaient un emploi dans les activités de services aux particuliers (hôtels et restaurants, agences de voyages, audiovisuel et agences de presse, services personnels).

Section 10

Les services non marchands

Poids du secteur dans...
...la création de richesses (2008)
(Source : IEDOM)



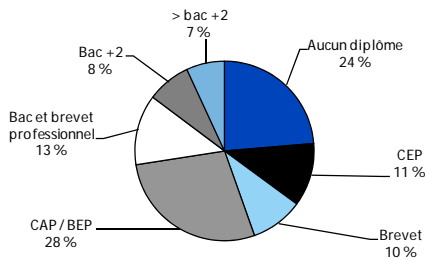
1. L'éducation

1.1 LA SCOLARISATION ET LE TAUX DE RÉUSSITE

Le service de l'Éducation nationale assure la responsabilité de l'enseignement public et privé à Saint-Pierre-et-Miquelon, de l'enseignement préélémentaire au second degré. Selon le recensement de l'INSEE de 2007, 99% des enfants de 6 à 17 ans sont scolarisés.

En revanche, le taux de scolarisation des 18-24 ans s'établit à 24%. Les élèves doivent en effet quitter l'archipel pour intégrer des filières professionnelles ou pour poursuivre des études supérieures. Il existe un système d'échanges avec l'Université de Moncton au Canada mais, le plus souvent, les étudiants optent pour la métropole.

Niveau de diplôme de la population non scolarisée de 15 ans et plus



Source : Service de l'Éducation nationale

Le taux de réussite global en 2011 progresse sur un an pour atteindre 95,1 % des candidats contre 91,1 % en 2010. Toutefois les évolutions sont contrastées selon les diplômes préparés ; pour la deuxième année consécutive, 100 % des lycéens s'étant présentés aux épreuves du baccalauréat général ainsi qu'à celle du CAP ont été admis, tandis que les taux de réussite au brevet et au BEP sont en progression avec respectivement 95,4 % et 90,3 % d'admis. En revanche le taux de réussite au baccalauréat professionnel descend à 87,5 % contre 100 % en 2010.

Evolution du taux de réussite

	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Brevet	87,1%	95,7%	85,7%	95,4%	+7,9 pts
CAP	100,0%	75,0%	100,0%	100,0%	0 pt
BEP	94,9%	94,7%	86,7%	90,3%	+3,6 pts
CFG	-	-	100,0%	100,0%	0 pt
Bac général	88,9%	92,3%	100,0%	100,0%	0 pt
Bac professionnel	100,0%	92,9%	100,0%	87,5%	-12,5 pts
Taux de réussite global	94,2%	94,1%	91,1%	95,1%	+4 pts

Source : Service de l'Education nationale

1.2 L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

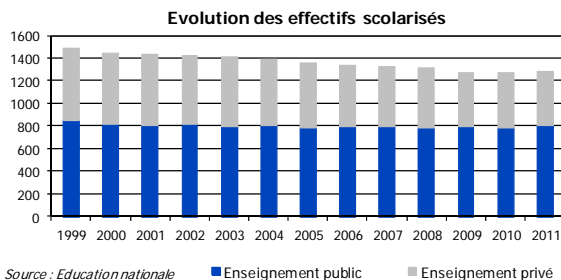
L'effectif total des élèves scolarisés sur l'archipel progresse (16 élèves de plus), ce qui constitue une première depuis la fin des années 90. Toutefois, malgré cette progression, les effectifs de 2011 restent inférieurs à ceux enregistrés dix ans plus tôt (- 16 % pour le 1^{er} degré et - 3 % pour le 2nd degré). L'enseignement privé est particulièrement touché par ce phénomène puisqu'il perd 24 % de ses effectifs depuis 2001, tandis que l'enseignement public en gagne 0,5 %.

Les établissements publics accueillent 63 % des effectifs, soit 804 élèves contre 478 pour les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat. Si les effectifs sont également répartis pour le 1^{er} degré, plus des trois quarts des élèves du 2nd degré sont inscrits dans un établissement public.

Population scolaire par niveau

	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Enseignement 1^{er} degré	684	644	642	674	5,0%
Enseignement 2nd degré	626	624	616	608	-1,3%
Collège et annexe	359	352	362	364	0,6%
Lycée général	137	141	121	105	-13,2%
Lycée professionnel	130	131	132	139	5,3%
Total	1 310	1 268	1 266	1 282	1,3%

Source : Service de l'Education nationale



En 2011, quatre postes d'enseignants ont été supprimés dans l'enseignement privé pour arriver à un total de 150,5 emplois ETP. L'enseignement public regroupe environ 64 % des postes, soit une proportion équivalente à celle du nombre d'élèves accueillis.

La progression des effectifs scolarisés qui s'accompagne d'un recul du nombre d'enseignants a un effet sur le taux moyen d'encadrement. Alors qu'il avait tendance à se réduire ces dernières années, il repart à la hausse en 2011 et se situe à 8,5 élèves par enseignant, dont 10,4 dans le 1^{er} degré et 7,1 dans le 2nd degré.

1.3 LES DÉPENSES D'ÉDUCATION

Le budget de l'Éducation nationale comprend la rémunération des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, les dépenses de fonctionnement général des établissements publics et privés sous contrat d'association avec l'État et le budget d'investissement du lycée d'État.

En 2011, le budget de l'Éducation nationale a progressé de 2,1% pour atteindre 14,7 millions d'euros. Environ 88 % des fonds sont alloués à la rémunération des enseignants et 12 % aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires.

Le Conseil territorial accorde des aides financières aux étudiants contraints de poursuivre leur cursus hors de l'archipel, qu'il s'agisse des étudiants de l'enseignement supérieur ou d'élèves du 2nd degré souhaitant intégrer une filière spécifique. Pour l'année scolaire 2010-2011, ces aides concernaient 207 personnes, soit deux de plus que l'année précédente. 86 % des étudiants sont partis en métropole, les autres poursuivant leurs études au Canada. Le montant total des aides (bourses + indemnités annuelles + frais de scolarité) représente 1,1 million d'euros. La Collectivité prend également à sa charge une partie des frais de transport, l'autre partie incombant à l'État via le Passeport Mobilité qui finance les billets d'avion à destination de la métropole.

2. La santé

Le secteur de la santé est principalement organisé autour du centre hospitalier François Dunan, le secteur libéral ne regroupant que quelques professionnels. Plusieurs spécialités n'étant pas représentées dans le corps médical de l'archipel, le centre fait régulièrement appel à des spécialistes (ophtalmologue, allergologue, etc.) pour des missions ponctuelles. La durée de ces missions progresse de 8 % en 2011 pour atteindre 399 jours au total (370 en 2010 et 349 en 2009). Les deux spécialités les plus présentes en visite sur l'archipel sont l'ophtalmologie (23 % du total des journées) et la gastro-entérologie (13 %). En outre un spécialiste en chirurgie plastique est resté 22 jours sur l'archipel après 20 jours en 2010, alors qu'il n'y avait eu aucune visite de ce type en 2009 et 2008.

Le centre hospitalier peut également décider d'évacuations sanitaires vers les centres de soins canadiens et métropolitains.

2.1 'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SECTEUR DE LA SANTÉ

L'effectif des personnels de santé publique progresse de 2,2 % pour atteindre 248 personnes en équivalent temps plein en 2011. L'effectif des personnels médicaux diminue et passe de 17,6 personnes en 2010 à 16,6 personnes en 2011. À l'inverse, les personnels non médicaux passent de 225 à 231,4 personnes sur un an. 72 % de cet effectif est rattaché au centre hospitalier.

La capacité d'accueil de l'hôpital demeure stable avec 40 lits dont 20 lits en médecine générale, 14 lits en chirurgie (dont 2 de réanimation) et 6 lits en obstétrique. L'hôpital est équipé d'un laboratoire, d'une unité d'anesthésie réanimation, d'un poste médical permettant des consultations externes de médecins, d'un service de protection maternelle infantile (PMI), de deux unités de dialyse, d'un cabinet dentaire et d'une pharmacie.

Le nombre d'entrées enregistrées par l'hôpital progresse de 19,1 %, pour atteindre 1 191 en 2011. Le service chirurgical a enregistré 318 admissions et le service de médecine générale 375.

Le nombre de journées d'hospitalisation progresse de 27,1 %. En conséquence, le taux d'occupation des chambres progresse de 11,6 points pour se fixer à 55 %. Le nombre de consultations s'inscrit également à la hausse.

En revanche, la durée moyenne de séjour ne varie pas de manière significative : elle s'élève à 6,7 jours en 2011 contre 6,3 jours en 2010.

Activité hospitalière

	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Nombre de lits autorisés	n.d	40	40	0,0%
Nombre d'entrées	n.d	1 000	1 191	19,1%
<i>dont médecine</i>	<i>n.d</i>	<i>289</i>	<i>375</i>	<i>29,8%</i>
<i>dont chirurgie</i>	<i>n.d</i>	<i>286</i>	<i>318</i>	<i>11,2%</i>
Nombre de journées	n.d	6 264	7 963	27,1%
Taux d'occupation	n.d	42,9%	54,5%	27,0%
Nombre de consultations	n.d	9 017	9 862	9,4%

Source : Centre Hospitalier François Dunan

Les personnes âgées de la commune de Saint-Pierre bénéficient de 25 lits de la maison de retraite et de 35 lits de long séjour, auxquels viennent s'ajouter 47 studios. Le dispositif de prise en charge est complété par le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

L'accueil des adultes handicapés est assuré par le centre Georges Gaspard qui offre 20 places en internat et 28 places en externat. En 2011, cet établissement a enregistré 3 600 journées d'internat et 940 journées d'externat. 17 adultes handicapés sont encadrés par le Centre d'aide par le travail (CAT). Par ailleurs, un Service d'éducation spécialisé et de soins à domicile (SESSAD) propose des interventions en dehors du système scolaire pour des enfants souffrant de handicaps ou de troubles du comportement. En 2011, 14 enfants ont été suivis individuellement.

Lorsque les soins médicaux ne peuvent pas être dispensés dans l'archipel, les patients sont dirigés vers d'autres centres de soins. Ainsi, en 2011, 1 574 évacuations sanitaires ont été enregistrées, soit une hausse de 4,9 % sur un an. La grande majorité de ces évacuations sont à destination du Canada (83 %). Le centre hospitalier canadien le plus proche (à 45 minutes de vol) est celui de Saint-Jean de Terre-Neuve, qui accueille la quasi-totalité des patients évacués au Canada (93 %), ce qui représente 1 210 personnes.

Destination des EVASAN

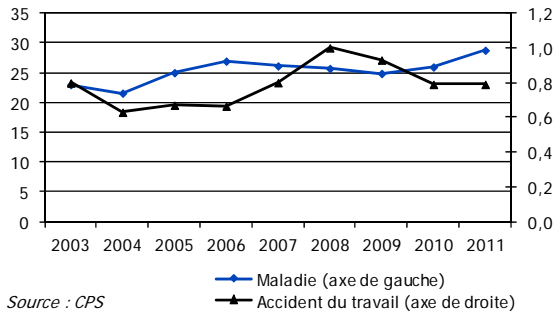
	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Canada	1 093	1 248	1 302	4,3%
Saint-John's	1 009	1 161	1 210	4,2%
Halifax	48	49	68	38,8%
Moncton	30	31	21	-32,3%
France	285	252	271	7,5%
Autres	1	0	1	n.s
Total	1 379	1 500	1 574	4,9%

Source : Caisse de Prévoyance Sociale (CPS)

2.2 LES DÉPENSES DE SANTÉ

Les dépenses de santé du régime général d'assurance maladie, financées par la Caisse de prévoyance sociale, progressent de 10,5 % en 2011 et frôlent les 30 millions d'euros. Cette évolution est essentiellement liée à la progression des dépenses maladie en raison de l'augmentation de la dotation globale hospitalière (+ 10,6 %) et des soins à l'extérieur de l'archipel (+ 13,4 %), qui représentent respectivement 47% et 23% des dépenses du régime général d'assurance maladie. En revanche, les prestations versées pour couvrir les accidents du travail restent stables.

Dépenses du régime général d'assurance maladie
(en millions d'euros)





CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX

Première banque de la place, la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon a maintenu sa position de principal acteur du marché du crédit aux entreprises. Trois établissements de crédit interviennent sur le marché local du financement des particuliers.

Les discussions débutées en 2011 entre l'Agence française de développement (AFD) et la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon (BDSPM) ont abouti à la signature le 4 janvier 2012 d'une convention de refinancement bancaire à condition de marché. Cette convention a pour finalité la mise en œuvre d'une facilité globale de refinancement d'un montant de 5 millions d'euros sur une durée de 15 ans pour la réalisation d'une partie du programme de l'année 2012 de production de crédits à moyen et long terme de la BDSPM, en faveur des entreprises de l'archipel.

1.2 LES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2011 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2011 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

Supervision financière dans l'Union européenne (UE) : nouvelles autorités européennes de supervision

Le nouveau dispositif de supervision financière européenne est effectif. Il institue trois nouvelles autorités de surveillance : l'Autorité bancaire européenne (ABE), basée à Paris, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), à Francfort, et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), à Londres. Le dispositif a pour mission d'élaborer un corpus de règles européennes applicables à tous les établissements financiers de l'UE et d'en assurer leur application homogène dans les États membres. Ces autorités sont chapeautées par le Comité européen du risque systémique (CERS), organe indépendant chargé de veiller à la stabilité financière dans l'Union européenne, basé à Francfort lancé en décembre 2010.

Mécanisme européen de stabilité

Le 21 mars 2011, les ministres des Finances de la zone euro sont parvenus à un accord sur les principes du futur Mécanisme européen de stabilité (MES), appelé à remplacer le fonds européen de stabilisation financière à la mi-2013. Ce nouvel instrument intergouvernemental a pour objet de permettre le refinancement des États membres. Il bénéficiera d'une garantie de 500 milliards d'euros apportée par l'ensemble des États.

Révision des directives européennes sur les fonds propres réglementaires

La Commission européenne a adopté le 20 juillet 2011 une proposition de directive CRD4 (*Capital Requirements Directive*) faisant suite aux règles et recommandations élaborées par le Comité de Bâle à travers les accords de Bâle III et visant à renforcer la réglementation dans le secteur bancaire. Cette proposition comprend un projet de « *directive sur l'accès aux activités des établissements de crédit et sur la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement* » ainsi qu'un projet de « *règlement sur les exigences prudentielles des établissements de crédit et des entreprises d'investissement* ».

Lutte contre le blanchiment de capitaux

L'arrêté du 27 juillet 2011 relatif à la liste des pays tiers équivalents¹ en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB-FT) mentionnée au 2° du II de l'article L. 561-9 du Code monétaire et financier a été publié au JORF du 30 juillet 2011 (élargissement de la liste des pays hors Union européenne pour les échanges transfrontaliers d'une équivalence en matière de législation LAB-FT doublée de la reconnaissance d'un niveau suffisant sur la protection des données à caractère personnel).

De plus, au cours de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris les 27 et 28 octobre 2011, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) a pris de nouvelles mesures pour protéger le système financier international. Il a également publié deux documents relatifs aux juridictions susceptibles de présenter un risque pour le système financier international en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme : « Déclaration publique du GAFI » et « Améliorer la conformité aux normes LB/FT ».

Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers

Le 20 octobre 2011, la Commission européenne a présenté des propositions de révision de la directive sur les marchés d'instruments financiers. Cette révision vise à conforter les décisions du sommet du G20 (Pittsburg 2009) sur la nécessité d'améliorer la transparence des marchés moins réglementés, y compris les marchés de dérivés de matières premières et de lutter contre la volatilité excessive.

Mesures de soutien au crédit bancaire et à l'activité du marché monétaire

Dans le cadre de ses efforts continus pour maintenir la situation de liquidité des banques de la zone euro, et à la suite de l'action coordonnée annoncée par les banques centrales le 30 novembre 2011, visant à fournir de la liquidité au système financier mondial, le Conseil des gouverneurs de la BCE a également décidé l'adoption de mesures non conventionnelles (telles que deux opérations de refinancement à 36 mois, assorties d'une option de remboursement anticipé après 1 an ou l'augmentation des garanties disponibles pour les banques). Ces mesures doivent permettre un meilleur accès du secteur bancaire à la liquidité et faciliter le fonctionnement du marché monétaire de la zone euro. Elles devraient favoriser l'octroi de crédits aux ménages et aux sociétés non financières.

¹ Les pays tiers équivalents mentionnés au 2° du II de l'article L. 561-9 sont l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Corée du Sud, les États-Unis, la Fédération de Russie, Hong Kong, l'Inde, le Japon, le Mexique, Singapour et la Suisse.

L'année 2011 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

Réforme du crédit à la consommation

Le décret n° 2011-135 du 1^{er} février 2011 relatif à la réforme du crédit à la consommation vise à renforcer l'information et la liberté de choix du consommateur en rendant plus lisibles les contrats de crédit à la consommation. Ce décret pris en application de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 réformant le crédit à la consommation, est venu préciser les modalités de calcul du taux effectif global (TEG). Il est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Ces modalités, désormais codifiées aux articles R. 313-1 et R. 313-2 du Code de la consommation, s'appliquent tant aux contrats de crédit destinés à financer les besoins d'une activité professionnelle qu'à ceux destinés aux particuliers, pour lesquels le TEG est désigné sous l'expression « taux annuel effectif global » - TAEG.

Pris en application de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, un décret et deux arrêtés viennent compléter les changements introduits par cette loi. Le décret n° 2011-304 fixe le remboursement minimum du capital que devra comprendre chaque échéance d'un crédit renouvelable. Ce décret met fin aux mensualités très basses sur certains crédits renouvelables qui peuvent cacher des durées de remboursement très longues et un montant très élevé d'intérêts à payer. Deux arrêtés modernisent le dispositif de l'usure avec pour objectif d'élargir l'accès des consommateurs au crédit amortissable et de réduire le taux d'usure sur les crédits renouvelables d'un montant élevé.

Nouvelle convention AERAS

La convention AERAS révisée (s'assurer et emprunter avec un risque de santé aggravé) a été signée le 1^{er} février 2011 à Bercy en présence des ministres de l'Economie, de la Santé, de la Solidarité et de la Cohésion sociale, des représentants des établissements de crédit, des assureurs et des associations de malades. Elle impose aux assureurs de proposer un nouveau produit destiné à mieux couvrir les personnes souffrant de pathologies aggravées et ce, à compter du 1^{er} septembre 2011.

Réforme du taux d'intérêt du Plan d'épargne logement

Un arrêté a été pris visant à modifier les modalités de calculs du taux du Plan d'épargne logement (PEL) avec :

- une rémunération plus attractive : pour les PEL ouverts à compter du 1^{er} mars 2011, le taux d'intérêt sera révisé chaque année, selon une formule reposant sur des taux swap. Calculé par la Banque de France, le taux est indexé sur la situation économique avec un taux plancher à 2,5 % ;

- une fiscalité plus lisible : les prélèvements sociaux seront débités chaque année et non plus au moment de la clôture du PEL ou au 10^{ème} anniversaire ;

- une prise en compte des impacts environnementaux : la prime d'Etat, versée aux épargnants qui souscrivent un prêt immobilier en sortie de PEL, sera modulée selon l'impact environnemental : 1 525 € pour les logements verts, 1 000 € pour les autres.

La réforme ne s'applique pas aux anciens plans dont le taux est fixé à 2,5 % depuis août 2003.

Lancement d'une mission sur l'avenir des moyens de paiement

Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a publié fin mars 2011 son étude sur l'utilisation du chèque en France. Avec 3,3 milliards de chèques émis en 2009, le chèque reste un moyen de paiement très utilisé par les Français. Cette tendance est d'autant plus forte qu'aucune alternative n'existe parfois pour le paiement de certaines dépenses. Le CCSF s'est alors vu confié une mission de propositions sur l'avenir des moyens de paiement afin d'identifier la manière de diversifier l'offre proposée aux consommateurs.

Tarification bancaire

En vertu de l'engagement pris dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) par les représentants des banques françaises le 21 septembre 2010 afin de renforcer la transparence des tarifs bancaires, une nouvelle génération de plaquettes tarifaires est entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2011. Les plaquettes tarifaires sont désormais organisées selon un sommaire type et doivent, dès les premières pages, présenter un extrait standardisé des tarifs de dix produits ou services courants.

Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF) de présentation de ces plaquettes tarifaires. Selon cette norme professionnelle, l'extrait standardisé comprend les tarifs des services suivants :

- l'abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet,
- le produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS,
- la carte de paiement internationale à débit immédiat,
- la carte de paiement à débit différé,
- la carte de paiement à autorisation systématique,
- le retrait en euros d'un distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale,
- le virement SEPA occasionnel externe de la zone euro,
- les frais de prélèvement,
- la commission d'intervention,
- l'assurance perte ou vol de moyens de paiement.

Pour les plaquettes diffusées dans les DOM, la liste est complétée par les frais annuels de tenue de compte.

Afin de suivre l'évolution tarifaire des dix principaux services bancaires, la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 a confié au CCSF une mission de suivi de l'évolution de ces tarifs sur des bases solides et aussi consensuelles que possible. Simultanément à la parution du premier rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF, l'IEDOM a publié le premier rapport d'activité de l'Observatoire des tarifs bancaires de sa zone d'intervention. Mis en place en 2009 à la demande du ministère de l'Economie, il a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière. Le rapport couvre la période d'avril 2009 à avril 2011 et montre d'une part, que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement

orientés à la baisse au cours de cette période et, d'autre part, que, pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole.

La Fédération bancaire française (FBF) a également présenté deux nouvelles mesures visant à améliorer les relations des banques avec leurs clients « particuliers » dans le cadre des dispositions annoncées à la suite du rapport Pauget-Constans. Depuis le 1^{er} juillet 2011, le total des frais bancaires ainsi que le plafond de l'autorisation de découvert figurent sur les relevés de compte. Une version aménagée de la gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque sera proposée aux clientèles les plus fragiles intégrant de nouveaux services. Les frais d'incidents seront plafonnés de même que le nombre d'incidents par jour et/ou par mois pour éviter des effets cumulatifs excessifs et un système d'alertes sur le niveau du solde du compte sera mis en place.

Nouvelle norme professionnelle pour assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées

En application de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, l'arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Cet arrêté précise les modalités d'application de l'obligation pour les banques d'assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées ainsi que de proposer des moyens de paiement adaptés à la situation de ces personnes. Le contrôle du respect de cette norme est assuré par l'Autorité de contrôle prudentiel.

Accès au crédit des EIRL

Le 31 mai 2011, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé des PME, et François Pérol, président de la FBF, ont signé une charte pour faciliter l'accès au crédit des EIRL (Entreprise individuelle à responsabilité limitée).

Cette signature fait suite à la réunion de travail entre la Banque de France, la FBF, les représentants des principaux réseaux bancaires, OSEO, ainsi que les chambres consulaires, pour faire le point sur la mise en place opérationnelle du nouveau régime de l'EIRL ainsi que les conditions d'accès au crédit de ces nouvelles formes d'entreprises individuelles.

Renforcement de la protection des épargnants et des investisseurs Ordonnance n° 2011-915 du 1^{er} août 2011 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs.

Prise sur le fondement de la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, cette ordonnance vise à réformer le cadre de la gestion d'actifs afin de renforcer la protection des investisseurs et des épargnants ainsi que la compétitivité des produits et des acteurs. Ont également été publiés deux textes d'application de cette ordonnance. Le décret n° 2011-922 du 1^{er} août 2011 introduit des dispositions relatives au régime général des organismes OPCVM, à

leurs règles d'investissement et de fonctionnement. Le décret n° 2011-923 fixe en outre à 300 000 € le montant des actifs qu'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières doit réunir lors de sa constitution, et précise les délais de publication des rapports annuel et semestriel de ces organismes.

Autres événements :

Comité national SEPA

Au cours de la réunion du 10 juin 2011, le Comité national SEPA a examiné l'état d'avancement de la migration SEPA en France en regard des dates butoirs européennes de fin de migration en cours d'adoption par le Conseil et le Parlement européen. Le Comité a constaté qu'environ 16 % des virements en France sont effectués au format SEPA alors que l'achèvement de la migration devrait intervenir à l'horizon 2013. La migration française est tirée par la montée en puissance des administrations qui sera entièrement terminée en 2012, sphère sociale incluse. En revanche, la migration des entreprises demeure très en retrait.

Hausse du taux du Livret A

Après une première augmentation du taux du livret A en janvier 2011 de 0,25 point de base, le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relève de nouveau ce taux à 2,25 % à compter du 1^{er} août 2011. Ces augmentations successives ont pour objet de maintenir une rémunération de l'épargne réglementée positive en termes réels.

Elargissement de la zone euro

A compter du 1^{er} janvier 2011, l'Estonie est devenu le 17^e État membre de l'Union européenne à intégrer la zone euro.

Présidence de la BCE

Lors du Conseil européen du 24 juin 2011, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne ont nommé Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne, en remplacement de Jean-Claude Trichet, à compter du 1^{er} novembre 2011.

Baisse des taux directeurs de la BCE

Après une première baisse de 25 points de base de ses principaux taux directeurs début novembre 2011, le Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne a de nouveau revu à la baisse ses taux : le taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème est fixé à 1 %, le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 1,75 % et le taux d'intérêt de la facilité de dépôt à 0,25 %.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 LA TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Après une relative stabilité du paysage bancaire et financier tout au long des années 2000, la fin de la décennie est marquée par l'émergence de nouveaux acteurs :

– La Banque Postale a démarré ses activités en septembre 2008, l'offre de services étant limitée à la gestion de comptes courants ;

– la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon (BDSPM) est créée en juin 2009 suite à la fusion-absorption du Crédit Saint-Pierrais par la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon.

A la fin de l'année 2011, l'activité bancaire et financière de l'archipel s'organise autour des établissements suivants :

– deux banques commerciales : la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon et La Banque Postale ;

– une banque coopérative : la Caisse d'épargne Ile-de-France ;

– une société financière : la Coopérative immobilière des îles Saint-Pierre-et-Miquelon ;

– une institution financière spécialisée : l'Agence française de développement.

Parallèlement, plusieurs établissements de crédit ne disposant pas d'implantation sur l'archipel participent également au financement de l'économie locale.

Nombre d'établissements de crédit

	2007	2008	2009	2010	2011
Banques commerciales	2	3	2	2	2
Banque coopérative	1	1	1	1	1
Société financière	1	1	1	1	1
Institution financière spécialisée	1	1	1	1	1
Total	5	6	5	5	5

2.2 LA LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

Dénomination	Capital Social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences SPM	Effectifs SPM	Total bilan
Banques commerciales							
Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon	15,5 M€	2, rue Jacques Cartier BP 4223 97500 Saint-Pierre	2, rue Jacques Cartier BP 4223 97500 Saint-Pierre	BPCE	2	55	153,6 M€
La Banque Postale	3 185,7 M€	115, rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06	BP 4000 97500 Saint-Pierre	Groupe La Poste	2	2	34,2 M€
Banque coopérative							
Caisse d'épargne Ile-de-France	1 157,9 M€	19, rue du Louvre 75001 Paris	9, rue Emile Sasco BP 4359 97500 Saint-Pierre	BPCE	1	4	50,2 M€
Société financière							
Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon	Variable 0,767 M€ au 31/12/11	29, rue du Maréchal Foch BP 1025 97500 Saint-Pierre	29, rue du Maréchal Foch BP 1025 97500 Saint-Pierre	Divers	1	3	19,1 M€
Institution financière spécialisée							
Agence française de développement	400,0 M€	5, rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12	22, place du Général de Gaulle BP 4202 97500 Saint-Pierre	AFD	1	2	26,4 M€

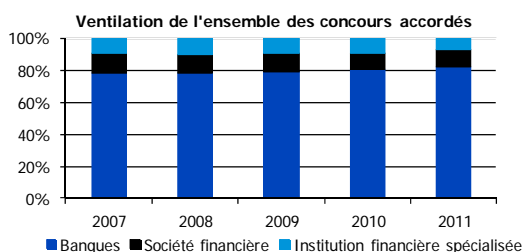
2.3 LA VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Evolution des parts de marché des établissements locaux par réseau et par activité

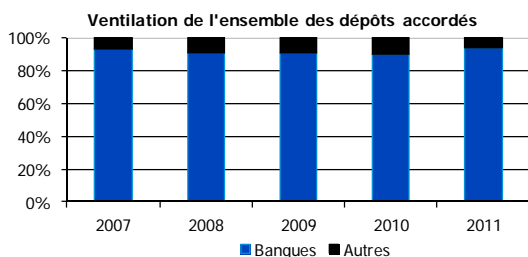
	2007	2008	2009	2010	2011
Distribution des crédits					
Banques	78,2%	78,4%	79,3%	81,0%	82,1%
Société financière	12,3%	11,7%	11,2%	10,0%	10,6%
Institution financière spécialisée	9,5%	9,9%	9,5%	9,1%	7,3%
Collecte des ressources					
Banques	93,0%	90,3%	90,5%	89,9%	93,9%
Autres (1)	7,0%	9,7%	9,5%	10,1%	6,1%

(1) Trésor public

Les banques de la place concentrent 82,1 % des crédits octroyés localement, en hausse de 1,1 point par rapport à 2010. Par ailleurs, après plusieurs années de recul, l'unique société financière de l'archipel parvient en 2011 à augmenter légèrement sa part de marché. En revanche la part des institutions financières spécialisées tend à diminuer depuis 2008.



Les banques collectent 93,9 % des dépôts de la clientèle (+ 4,0 points sur un an). Les autres dépôts correspondent essentiellement aux actifs de la Caisse de prévoyance sociale, des administrations privées et/ou des associations, collectés par le Trésor public.



2.4 LES RESSOURCES HUMAINES

A fin 2011, l'effectif global des établissements de crédit locaux progresse en raison de l'augmentation de l'effectif des banques.

Effectifs des établissements de crédit locaux

	2007	2008	2009	2010	2011
Banques	66	61	60	59	61
Société financière	6	6	6	3	3
Institution financière spécialisée	2	2	2	2	2
Total	74	69	68	64	66

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Aucune évolution n'a été constatée en 2011 concernant le nombre de guichets bancaires sur l'archipel. La BDSPM et La Banque Postale ont chacune une agence à Saint-Pierre et une agence à Miquelon. La Caisse d'épargne Ile-de-France et l'Agence française de développement ne disposent que d'une seule implantation à Saint-Pierre.

Nombre de guichets ouverts dans l'archipel

	2007	2008	2009	2010	2011
Guichets bancaires	6	8	6	6	6
Banques FBF	4	6	4	4	4
Banques coopérative	1	1	1	1	1
Institution financière spécialisée	1	1	1	1	1
DAB	7	7	7	7	4

Sources : BDSPM, CEIDF, Banque postale

A fin 2011, quatre guichets automatiques de billets (DAB/GAB) sont mis à disposition de la clientèle, en diminution par rapport à 2010 (suite à la fusion, la BDSPM a rénové l'ensemble des DAB et rationalisé leur implantation). Le premier DAB de l'archipel a été installé en 2000 par la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon. L'ensemble de ces guichets permet l'utilisation des cartes bancaires internationales. En outre, seule la BDSPM a installé des DAB/GAB.

Nombre d'habitants par guichet

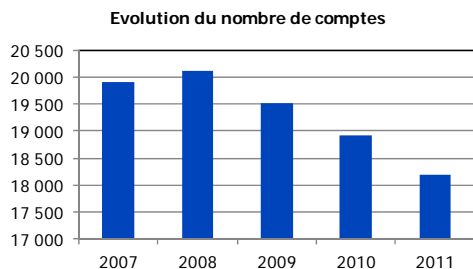
	2007	2008	2009	2010	2011
Guichet bancaire	1 021	766	1 021	1 021	1 021
Guichet automatique	875	875	875	875	1021

Avec 1 guichet bancaire pour 1 021 personnes, le taux de couverture du territoire est satisfaisant comparé à celui des DOM (1 guichet pour 3 300 habitants) ou à celui de la métropole (1 guichet pour 1 620 habitants). En revanche, l'archipel se situe en deçà de la moyenne en termes de guichets automatiques : 1 pour 1 531 habitants à Saint-Pierre-et-Miquelon contre 1 pour 1 420 personnes dans les DOM et 1 pour 1 120 personnes en métropole.

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Par nature de comptes	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Comptes de dépôts à vue	8 714	9 262	8 647	8 279	7 847	-5,2%
Comptes sur livrets	9 428	9 161	8 905	8 924	8 974	0,6%
Comptes et plans d'épargne	99	97	98	117	120	2,6%
Comptes d'épargne logement	6	7	7	7	12	71,4%
Plans d'épargne logement	93	90	91	110	108	-1,8%
Comptes de dépôts à terme	1 678	1 601	1 864	1 611	1 241	-23,0%
Plans d'épargne populaire	0	0	0	0	0	-
Total	19 919	20 121	19 514	18 931	18 182	-4,0%

En 2011, les établissements de crédit locaux gèrent 18 182 comptes de dépôts et d'épargne, soit une diminution de 4 % par rapport à l'année précédente.



La diminution de l'encours total des dépôts à vue (- 12,7 %) étant supérieure à la réduction du nombre de comptes de dépôts à vue (- 5,2 %), le montant moyen des dépôts à vue de l'archipel s'est réduit de 8 %, passant de 9 279 euros en 2010 à 8 548 euros en 2011.

L'encours sur les comptes sur livrets est en revanche en progression puisqu'il augmente de 9 % pour atteindre 6 217 euros en moyenne. L'encours moyen des comptes à terme progresse également malgré une baisse des montants en raison d'une diminution sensible du nombre de comptes.

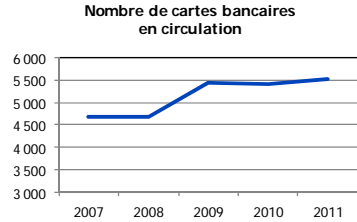
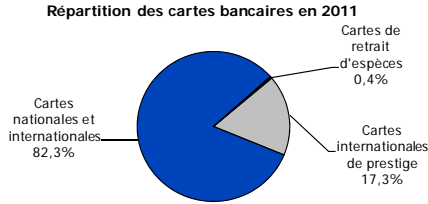
Encours moyen en euros

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Dépôts à vue	7 633	7 923	9 231	9 279	8 548	-7,9%
Comptes sur livrets		4 336	5 794	5 703	6 217	9,0%
Livrets A et bleus	1 829	2 057	2 098	2 357	2 792	18,5%
Livrets ordinaires	4 604	5 107	7 589	8 273	9 002	8,8%
Livrets jeunes	846	4 571	691	614	593	-3,4%
Comptes et plans d'épargne		22 773	23 214	24 248	23 467	-3,2%
Comptes d'épargne logement	6 833	6 429	3 143	5 429	6 167	13,6%
Plans d'épargne logement	22 366	24 044	24 758	25 445	25 389	-0,2%
Comptes de dépôts à terme	42 178	43 136	31 372	31 086	37 723	21,3%

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

En 2011, le nombre de cartes bancaires en circulation dans l'archipel s'établit à 5 530, soit une progression de 2 % sur un an. Près de 82 % des cartes émises sont des cartes nationales et internationales, 17 % correspondent à des cartes internationales dites de prestige et moins de 1 % à des cartes de retrait d'espèces « uniquement dans la banque émettrice ».



4.2 LE VOLUME DES TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTES BANCAIRES

En 2011, le volume de transactions enregistrées par les banques commerciales tant sur les terminaux de paiement électroniques que dans les DAB/GAB a fortement progressé. Le montant des transactions augmente de presque 22 % sur un an et approche les 40 millions d'euros, tandis que le nombre de transactions passe de 450 600 à 590 100 sur la même période (+ 31 %).

Données monétiques des banques commerciales au 31 décembre 2011

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Nombre de transactions enregistrées sur les TPE*	169,0	188,0	ND	392,0	528,1	34,7%
Montant de ces transactions**	9,8	11,4	ND	27,5	34,4	25,2%
Nombre de transactions enregistrées dans les DAB/GAB*	29,9	33,2	ND	58,6	62,0	5,8%
Montant de ces transactions**	1,6	2,8	ND	4,8	5,1	6,9%

* En milliers d'unités ** En millions d'euros

ND : non disponible

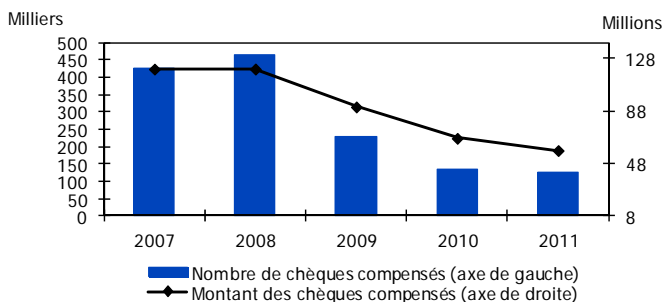
4.3 LES CHÈQUES

Après une forte diminution du nombre de chèques présentés à la compensation assurée par l'IEDOM l'année dernière suite à la fusion des deux principaux établissements locaux, ce recul est limité à 7,2 % en 2011, le nombre de chèques passant de 133 603 unités à 123 922 unités. Cette évolution résulte notamment de la volonté des banques commerciales de réduire l'usage de chèques au profit d'autres moyens de paiement.

Ce volume correspond au cumul des chèques échangés entre les différents établissements bancaires installés localement, mais ne comprend pas les échanges de chèques en interne au sein de chaque établissement.

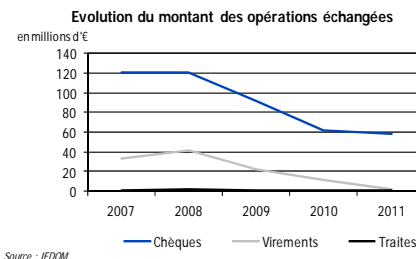
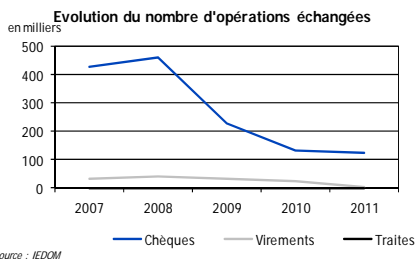
Valeur et volume des chèques compensés par l'IEDOM

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Nombre	427 100	462 427	227 145	133 603	123 922	-7,2%
Montant	120 004 685	120 008 663	91 169 501	67 272 684	57 977 653	-13,8%

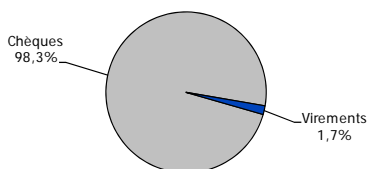


Si les opérations de compensation continuent de diminuer en 2011, ce recul est particulièrement marqué pour les virements, qui se contractent de 91,3 % en volume et de 80,4 % en valeur. Cette évolution est la conséquence de la plus forte utilisation des virements de type SEPA SCT¹, qui ne sont pas échangés lors des séances de compensation. Par ailleurs de nombreux virements sont traités directement en métropole via le circuit CORE.

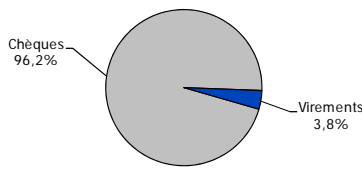
Le nombre de traites commerciales reste nul pour la seconde année consécutive, celles-ci étant exclusivement effectuées avant cette date entre le Crédit Saint-Pierrais et la Banque des Iles.



Répartition du nombre d'opérations de compensation effectuées en 2011



Répartition du montant des opérations de compensation effectuées en 2011



¹ Le projet SEPA (Single Euro Payments Area) a pour finalité de créer un espace de paiement européen unifié au sein duquel les paiements transfrontaliers sont traités de la même manière que les paiements domestiques. Le projet SCT consiste à créer un instrument de paiement pour effectuer des transferts non urgents.

5. Le Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM)

A la demande de l'État, l'Agence française de développement (AFD) a repris en 2001 le Fonds de garantie interbancaire de Saint-Pierre-et-Miquelon pour en assurer la responsabilité juridique et financière.

Le principe de responsabilité de l'AFD a fait l'objet d'un protocole avec l'État signé le 22 décembre 2000 qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

Le Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM), nouvelle dénomination attribuée depuis cette date, est destiné à faciliter l'accès au financement bancaire des entreprises de l'archipel, en partageant avec les organismes financiers installés localement les risques pris sur celles-ci. Les garanties sont sollicitées directement par les banques locales auprès de l'AFD.

Le FGSPM garantit notamment les opérations de crédit à moyen et long terme des PME et TPE exerçant une activité sur l'archipel. La quotité maximale garantie est de 70 %.

Au 31 décembre 2011, l'encours des garanties valides s'élève à environ 1,6 million d'euros. Plus d'une soixantaine d'entreprises, principalement des TPE, bénéficient actuellement de la garantie du FGSPM. Le portefeuille du FGSPM est constitué de dossiers transmis par la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon.

En 2011, 22 nouvelles garanties ont été accordées pour un montant d'environ 0,63 million d'euros. Par rapport à l'année précédente, le nombre de nouveaux engagements progresse (18 en 2010) mais les montants diminuent (0,8 million d'euros l'an passé).

Dans le cadre du plan de soutien au financement des petites et moyennes entreprises et du plan de relance de l'économie française mis en œuvre par les pouvoirs publics, de nouvelles sections au sein du FGSPM ont été créées en 2009. Celles-ci portent sur les financements bancaires courants et les opérations de consolidation des crédits à court terme des entreprises.

La signature d'un avenant à la convention État-AFD a reconduit jusqu'au 31 décembre 2010 le dispositif de plan de relance. L'encours de garantie valides octroyés par l'intermédiaire de ce dispositif s'élève à 240 000 euros à fin décembre 2011.

Section 2

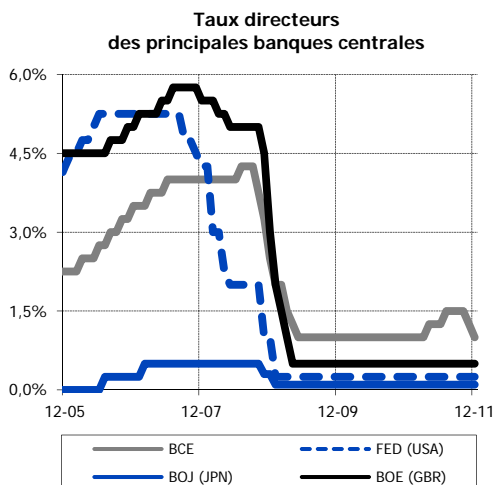
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Près de quatre ans après le déclenchement de la crise des crédits « subprimes » américains, les principales banques centrales ont dû maintenir en 2011 la politique monétaire accommodante mise en œuvre depuis 2009. La crise financière s'est en effet transmise au compartiment de la dette publique en 2011, tout particulièrement en zone euro.

Dans ce contexte, et à l'exception de la banque centrale de la république de Chine, aucune des principales banques centrales n'a durablement relevé ses taux directeurs en 2011. Concernant la Banque centrale européenne (BCE), le mouvement de relèvement des taux directeurs amorcé en début d'année 2011 a été compensé par les baisses décidées en fin d'année. Le principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) retrouve ainsi le niveau plancher de 1,00 %, déjà atteint entre mai 2009 et avril 2011.



Historique des décisions de la Banque centrale européenne

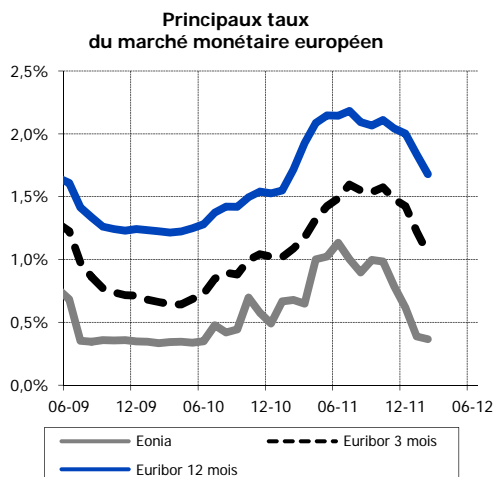
	08/04/09	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11
Opérations principales de refinancement	1,25%	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	2,25%	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%
Facilité de dépôt	0,25%	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%

Des mesures non conventionnelles ont par ailleurs été décidées par la BCE pour répondre aux difficultés de financement des banques de la zone euro. Ainsi, deux opérations de refinancement à long terme (LTRO à trois ans)¹, un assouplissement des règles de présentation des créances à la garantie de refinancement et une baisse des taux des réserves obligatoires, de 2 % à 1 % ont été mises en œuvre fin 2011.

¹ La première, intervenue en décembre 2011, a enregistré des demandes de refinancement émanant de plus de 500 banques européennes, pour un montant global de près de 500 milliards d'euros. La seconde opération a concerné, fin mars 2012, 800 banques, pour un montant global encore légèrement supérieur.

Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits en hausse durant le premier semestre de l'année 2011, avant de diminuer légèrement au second semestre. En décembre 2011, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,62 % (contre 0,49 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 1,43 % (après 1,02 % en décembre 2010).

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a maintenu son principal taux directeur (Fed funds) inchangé tout au long de l'année 2011, soit son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008). Selon son président, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine devraient rester à ce taux plancher jusqu'en 2014.



De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate), tout comme la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,10 % en début d'année 2010, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

La Banque centrale de Chine³ a en revanche continué en 2011 sa politique de relèvement de ses taux directeurs, dans le but de maîtriser la croissance économique chinoise, en risque de surchauffe, et de limiter l'inflation. Son principal taux directeur (le taux des prêts à un an) s'établissait ainsi à 6,56 % en fin d'année 2011, après deux augmentations de 25 points de base effectuées en 2011 (en avril et juillet).

1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Depuis le 1^{er} juillet 2004, la Banque de France détermine, le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année, le taux d'intérêt du Livret A (commercialisable par toutes les banques depuis le 1^{er} janvier 2009). Chaque nouveau taux est applicable au premier jour de la quinzaine qui suit sa publication. Le nouveau taux est fondé sur la moyenne des taux courts (EURIBOR et EONIA) et de l'inflation, le résultat ne pouvant être inférieur à l'inflation augmentée de 0,25 %.

¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération bancaire de l'union européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

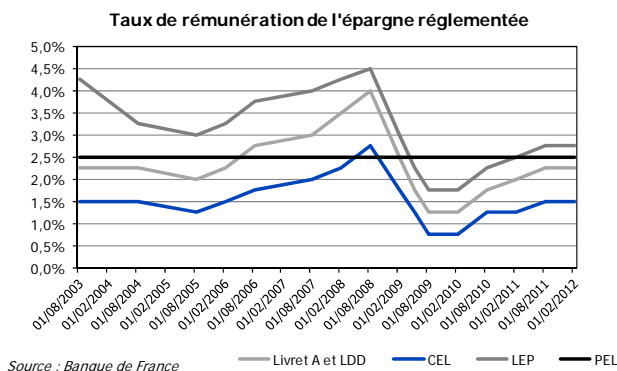
³ People's Bank of China - PBOC.

Comme en 2010, l'année 2011 est marquée par un relèvement global des taux de rémunération des principaux produits de l'épargne réglementée, à l'exception du plan d'épargne logement dont la rémunération reste à 2,5 % depuis le 1^{er} août 2003 (hors prime d'État). Les taux du livret A et du livret de développement durable (ex-Codevi) progressent de 25 points de base et passent de 2,00 % à 2,25 % en février 2012. Le taux du livret d'épargne populaire connaît une évolution similaire et vient se fixer à 2,75 % contre 2,50 % en début d'année 2011. Enfin, la rémunération des comptes d'épargne logement passe de 1,25 % à 1,50 % début 2012.

Rémunération des placements à taux réglementés

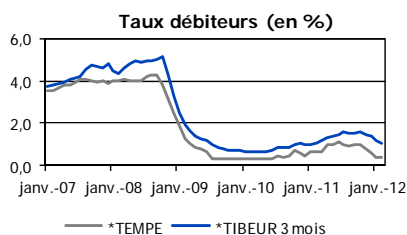
	01/02/2009	01/05/2009	01/08/2009	01/08/2010	01/02/2011	01/08/2011
Livret A	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%
Compte d'épargne logement	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%
Plan d'épargne logement*	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire	3,00%	2,25%	1,75%	2,25%	2,50%	2,75%
Livret de développement durable	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%

* Hors prime d'Etat



1.3 LES TAUX DÉBITEURS

Le taux de base bancaire (TBB) n'est défini par aucun texte légal ou réglementaire. C'est un taux minimum de référence fixé librement par chaque établissement pour servir de base à la détermination du taux de rémunération d'un certain nombre de crédits octroyés à leurs clients. Il s'agit d'un taux de référence qui est majoré ou minoré en fonction de la nature du crédit, du risque encouru et de la qualité de l'emprunteur. Le TBB a cependant perdu de son usage au profit du taux interbancaire offert en Europe (TIBEUR/EURIBOR) ou du taux euro moyen pondéré de la zone euro au jour le jour (TEMPE/EONIA). A la fin de l'année 2011, les taux de base ont progressé sur un an. Le taux EURIBOR à 3 mois atteint 1,049 % contre 1,018 % en décembre 2010. La tendance est en revanche inverse pour le taux EONIA qui recule à 0,37 % alors qu'il était de 0,49 % fin 2010.



1.4 LES TAUX D'USURE

Dans le but de protéger les particuliers et, également, les entreprises, le législateur (article L. 313-3 du Code de la consommation) a défini un taux de l'usure, c'est-à-dire un taux maximal pouvant s'appliquer à un certain nombre d'opérations de prêt. Est considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) excédant, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n° 2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME. L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis. L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

Les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du Code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation. En outre, la loi du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, dite loi Lagarde, a modifié les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers autres que les crédits immobiliers. Les catégories d'opérations concernées sont définies, à compter du 1^{er} avril 2011, à raison du montant des prêts (montant inférieur ou égal à 3 000 €, montant supérieur à 3 000 € et inférieur ou égal à 6 000 €, montant supérieur à 6 000 €), selon les modalités précisées par l'arrêté du 22 mars 2011.

Taux d'usure	1T10	2T10	3T10	4T10	1T11	2T11	3T11	4T11
Particuliers								
Prêts immobiliers								
Prêts à taux fixe	6,57%	6,29%	5,60%	5,51%	5,61%	5,97%	6,23%	6,24%
Prêts à taux variable	5,92%	5,72%	5,25%	4,96%	5,01%	5,33%	5,61%	5,83%
Prêts relais	6,40%	6,25%	6,27%	5,88%	5,99%	6,07%	6,28%	6,43%
Autres prêts								
Prêts ≤ 1 524 € *	21,45%	21,63%	21,32%	21,31%	21,47%	21,41%	21,03%	20,65%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 € et prêts viagers hypothécaires	19,71%	19,45%	19,32%	19,67%	19,53%	19,37%	19,27%	19,15%
Prêts personnels et autres prêts > 1 524 € et < ou = à 3 000 €	8,88%	8,85%	8,15%	7,77%	8,03%	11,22%	12,76%	13,98%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 3 000 € et < ou = à 6 000 € et prêts viagers hypothécaires**	-	-	-	-	-	18,61%	18,16%	17,69%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 3 000 € et < ou = à 6 000 €**	-	-	-	-	-	10,46%	11,65%	12,51%
Entreprises								
Découvert en compte **	13,21%	13,33%	13,59%	13,77%	13,77%	13,88%	13,84%	13,80%

* Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

** Arrêté du 22 mars 2011 entré en vigueur au 1^{er} avril 2011

2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques

2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

Au 31 décembre 2011, le total du bilan agrégé¹ s'élève à 153,7 millions d'euros, soit sensiblement le même montant que l'année précédente. S'adressant essentiellement à une clientèle de particuliers et de PME, la banque assure une fonction d'intermédiation en collectant l'épargne et en distribuant les financements.

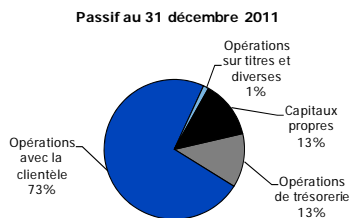
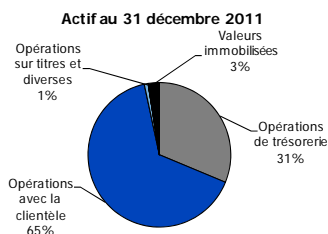
L'année 2011 a été marquée par la réduction des opérations de trésorerie à l'actif, en raison de la progression de la part des opérations avec la clientèle, qui représente désormais 65% de l'actif. Au passif en revanche les opérations avec la clientèle ont légèrement progressé, ces dernières représentant désormais 73 % du passif en 2011.

en milliers d'euros

ACTIF						PASSIF						
2009		2010		2011		2009		2010		2011		
69 932	41,7%	50 314	32,7%	48 016	31,2%	Opérations de trésorerie	19 374	11,5%	21 788	14,2%	19 181	12,5%
92 576	55,2%	98 152	63,8%	100 467	65,4%	Opérations avec la clientèle	128 213	76,4%	111 938	72,8%	112 163	73,0%
1 146	0,7%	1 775	1,2%	1 327	0,9%	Opérations sur titres et diverses	2 608	1,6%	1 579	1,0%	1 900	1,2%
-	-	-	-	-	-	Capitaux propres	17 660	10,5%	18 473	12,0%	20 448	13,3%
4 202	2,5%	3 538	2,3%	3 883	2,5%	Valeurs immobilisées	-	-	-	-	-	-
167 856	100,0%	153 778	100,0%	153 692	100,0%	Total	167 855	100,0%	153 778	100,0%	153 692	100,0%

A l'actif, les opérations avec la clientèle progressent de 2,3 millions d'euros sur un an, en hausse de 2,4 %. Les crédits à l'habitat, représentant 45 % des opérations avec la clientèle, enregistrent un accroissement de 1,1 million d'euros sur un an (+ 2,6 %). L'ensemble des crédits de trésorerie et à l'équipement, principalement destinés aux entreprises locales, qui constitue 46 % de l'encours, se contracte de 2,2 % (- 1,0 million d'euros). Les créances commerciales poursuivent leur expansion et atteignent 2,3 millions d'euros en 2011 après 155 000 euros en 2010 et 50 000 en 2009. Les comptes ordinaires débiteurs progressent de 12,5 % sur un an pour représenter 4,3 millions d'euros en 2011.

Au passif, les opérations avec la clientèle représentent 112,2 millions d'euros, en légère progression de 0,2 % sur un an. L'ensemble des postes ne varie que faiblement : + 0,4 % pour les comptes d'épargne à régime spécial, + 0,1 % pour les comptes ordinaires créditeurs et - 0,1 % pour les comptes à terme.



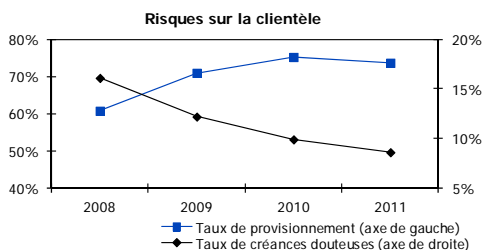
¹ Le bilan agrégé correspond au bilan de la BDSPM. Les données relatives au bilan agrégé sont établies selon la méthodologie de l'IEDOM ainsi que les commentaires qui en découlent. Ceux-ci peuvent donc différer de ceux contenus dans le rapport annuel de la BDSPM certifié par ses commissaires aux comptes.

2.2 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

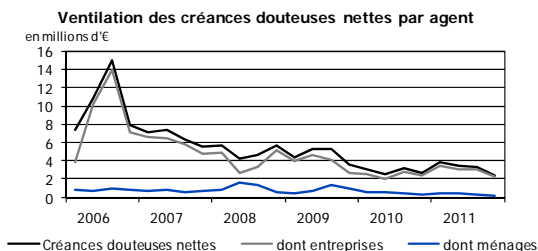
2.2.1 Évolution des créances douteuses brutes

Au 31 décembre 2011, le montant des créances douteuses brutes s'élève à 9,3 millions d'euros, en recul de près de 12,0 % sur un an (- 1,3 millions d'euros). Elles représentent 8,6 % de l'encours total, soit une baisse de 1,3 point par rapport à l'année précédente, en raison principalement de la baisse du montant des provisions. En effet, les provisions se contractent de 13,8 % pour atteindre 6,9 millions d'euros portant le taux de provisionnement à 74 % contre 75 % en 2010.

Risques crédits sur la clientèle	en millions d'euros				Variations 2011/2010
	2008	2009	2010	2011	
Créances douteuses brutes	15,37	12,35	10,56	9,30	-11,9%
Créances douteuses nettes	6,03	3,58	2,61	2,44	-6,5%
Provisions	9,34	8,77	7,95	6,85	-13,8%
Taux de provisionnement	60,8%	71,0%	75,3%	73,7%	-1,6 pt
Taux de créances douteuses	16,1%	12,2%	9,9%	8,6%	-1,3 pt



2.2.2 Créances douteuses par agent économique



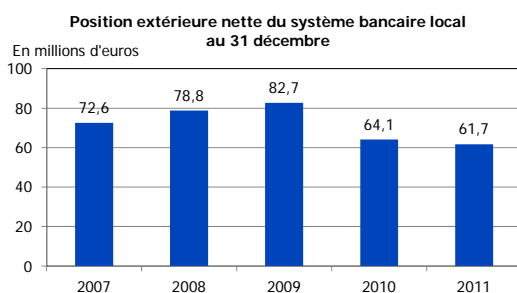
Les créances douteuses nettes de la place émanent principalement des entreprises. A fin décembre 2011, leur part représentait 92 %, en progression de deux points par rapport à 2010. La part des créances douteuses nettes relatives aux ménages reste non significative.

2.3 LA POSITION EXTÉRIEURE NETTE

La position extérieure nette du système local se définit comme la différence entre les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux et les engagements hors zone d'émission de ces mêmes établissements. Elle constitue le solde des opérations de trésorerie interbancaire effectuées entre les banques de l'archipel et les établissements de crédit non installés localement.

Position extérieure nette du système bancaire local

	En millions d'euros				
	2007	2008	2009	2010	2011
Avoirs extérieurs des établissements de crédit locaux (A)	110,945	107,455	107,92	90,763	87,002
Engagements extérieurs des établissements de crédit locaux (B)	38,395	28,67	25,195	26,653	25,32
Position extérieure nette du système bancaire local (A)-(B)	72,550	78,785	82,725	64,111	61,682



Le système bancaire local (hors AFD, Trésor public et La Banque postale) présente une position extérieure nette structurellement positive dans la mesure où il collecte plus de ressources qu'il n'octroie de crédits. A la fin de l'année 2011, la position extérieure se contracte légèrement par rapport à 2010. Elle s'élève ainsi à 61,7 millions d'euros contre 64,1 millions d'euros à la fin de l'année précédente, une nouvelle fois en raison du recul des avoirs extérieurs.

3. Les performances financières des banques locales

3.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Le produit net bancaire (PNB)¹ représente la marge brute dégagée par les banques sur l'ensemble de leurs activités bancaires. Le PNB progresse de 5,1 % en 2011, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2010 (+ 24 %) lorsque les intérêts issus des opérations avec la clientèle avaient fortement augmenté. Il atteint ainsi près de 7 millions d'euros contre 6,6 millions d'euros en 2010.

¹ Les données relatives au PNB sont établies selon la méthodologie de l'IEDOM.

Dans un contexte de remontée des taux du marché interbancaire, la rémunération de la trésorerie structurellement excédentaire des établissements progresse en 2011. Les produits nets dégagés par les opérations de trésorerie et interbancaires se chiffrent à 550 000 euros alors qu'ils étaient limités à 77 000 euros en 2010.

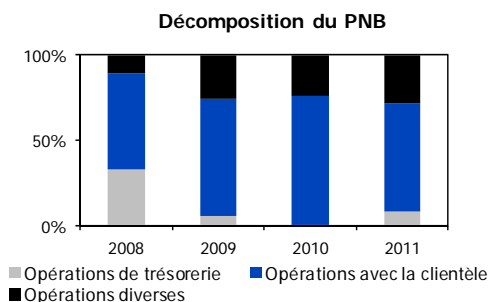
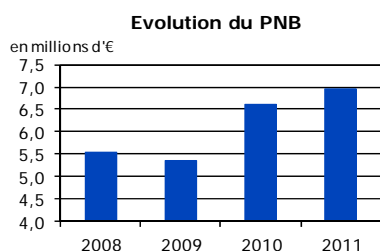
En revanche, les opérations avec la clientèle n'ont pas contribué à l'augmentation du PNB. En effet, les produits nets dégagés par les opérations avec la clientèle¹ diminuent de 6,6 %, en baisse de 326 000 euros sur un an, pour atteindre 4,6 millions d'euros (4,2 millions d'euros sous forme d'intérêts et 0,5 million de commissions). Ils ne représentent désormais plus que les deux tiers du produit net bancaire, contre les trois quarts en 2010.

Enfin, les opérations diverses progressent d'environ 12 %, tirées par la hausse du solde des opérations de services financiers.

Décomposition du produit net bancaire

	en millions d'euros				
	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Opérations de trésorerie	1,829	0,28	0,077	0,55	614,3%
Opérations avec la clientèle*	3,108	3,709	4,947	4,621	-6,6%
Opérations diverses	0,61	1,353	1,598	1,788	11,9%
Produit Net Bancaire	5,547	5,342	6,623	6,959	5,1%

* hors intérêts sur créances douteuses



3.1.1 Structure du produit net bancaire

La progression du PNB résulte à la fois d'une augmentation des produits d'exploitation bancaire de 2,4 % et d'une diminution des charges d'exploitation bancaire de 0,9 %.

CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE						PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE						
2009		2010		2011		2009		2010		2011		
787	23%	675	27%	502	20%	Opérations de trésorerie	1 067	12%	752	8%	1 052	11%
2 059	59%	1 082	43%	1 250	50%	Opérations avec la clientèle	6 258	68%	6 480	68%	6 186	63%
0	0%	0	0%	0	0%	Opérations sur titres	0	0%	0	0%	0	0%
647	19%	784	31%	766	30%	Opérations diverses	1 847	20%	2 287	24%	2 506	26%
3 493	100%	2 541	100%	2 518	100%	Total exploitation bancaire	9 172	100%	9 519	100%	9 744	100%

¹ Produits nets dégagés par les opérations avec la clientèle = Intérêts + commissions – intérêts sur créances douteuses.

Les produits sur les opérations de trésorerie progressent en 2011, portant leur part dans la composition des produits d'exploitation bancaire à 11 % contre 8 % l'année précédente. Dans le même temps, les charges sur ce type d'opération diminuent de 25,6 % ; en conséquence, le solde dégagé sur les opérations interbancaires et de trésorerie augmente significativement sur un an.

A l'inverse, le solde dégagé sur les opérations avec la clientèle se contracte de 8,6 %, passant de 5,4 millions d'euros en 2010 à 4,9 millions en 2011. En effet, le montant des produits des opérations avec la clientèle recule de 4,5 % tandis que les charges progressent de 15,5 %, soit 168 000 euros additionnels.

Décomposition du PNB	en milliers d'euros				
	2007	2008	2009	2010	2011
(+) Opérations de trésorerie	1 446	1 828	280	77	550
(+) Opérations avec la clientèle	4 608	3 705	4 200	5 398	4 936
(+) Opérations diverses	499	905	1 200	1 503	1 740
= Total exploitation bancaire	6 550	6 406	5 682	6 979	7 226
(-) Intérêts sur créances douteuses	924	594	492	451	315
(-) Dotations nettes aux provisions	-88	254	-148	-3	22
(+) Divers d'exploitation	47	-11	4	92	71
= Produit Net Bancaire	5 761	5 547	5 342	6 623	6 959

3.1.2 Décomposition du produit net sur opérations avec la clientèle par type de produits

Produits nets des opérations avec la clientèle	2007	2008	2009	2010	2011
Intérêts nets	78%	74%	84%	92%	91%
Commissions nettes	22%	26%	16%	8%	9%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Le poids des intérêts nets dans les produits des opérations avec la clientèle représentent 91 % du total, contre 92 % en 2010 et 84 % en 2009. La part des commissions atteint 9 % après 8 % en 2010 et 16 % en 2009.

3.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Soldes intermédiaires de gestion	en milliers d'euros					Variations 2011/2010
	2007	2008	2009	2010	2011	
Produit net bancaire	5 764	5 549	5 340	6 623	6 959	5,1%
Résultat brut d'exploitation	221	77	-189	1 227	1 894	54,4%
Résultat d'exploitation	656	663	-815	1 133	1 536	35,6%
Résultat courant avant impôt	963	664	-816	988	1 552	57,1%
Résultat net	776	613	-825	990	1 551	56,7%

Comme en 2010, le produit net bancaire s'accroît sur un an et progresse de 5,1 % en 2011 pour atteindre près de 7,0 millions d'euros.

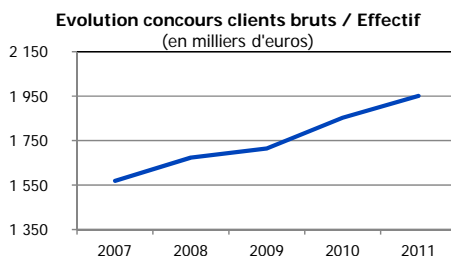
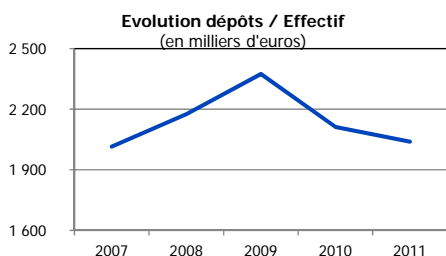
Le résultat brut d'exploitation (RBE), qui représente la marge dégagée par les établissements de crédit après prise en compte des coûts de fonctionnement de leurs structures, s'élève à près de 1,9 million d'euros contre 1,2 million l'année précédente. Cette amélioration est principalement due à la contraction des frais généraux (- 4,9 %) : la légère progression des frais de personnel (+ 0,8 %) est largement compensée par la baisse du coût des services extérieurs (- 15,8 %).

Le résultat net s'élève ainsi à presque 1,6 million d'euros contre moins de 1 million un an auparavant.

3.3 LES INDICATEURS DE PRODUCTIVITÉ

Productivité	en milliers d'euros				
	2007	2008	2009	2010	2011
PNB / Agent	93	97	99	125	127
Dépôts / Agent	2 015	2 175	2 374	2 112	2 039
Concours clients bruts / Agent	1 569	1 674	1 714	1 852	1 951

La progression du PNB a pour conséquence une amélioration de la productivité : le PNB rapporté au nombre d'agents progresse de 1,6 %, alors que les effectifs sont en hausse. De même, le montant des encours de crédit de la clientèle rapporté au nombre d'agents augmente de 5,3 %. En revanche, le montant des dépôts par agent diminue de 3,5 %.



4. Les tarifs bancaires

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la Ministre chargée de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010.

Tarifs moyens en octobre 2011

	Saint-Pierre- et-Miquelon	Moyenne DOM	Moyenne CCSF*
Frais de tenue de compte (par an)	0,0	26,4	S.O
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	0,0	0,9	0,7
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	2,50	1,04	2,22
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	S.O	0,4	0,3
Virement SEPA			
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	2,26	3,80	3,49
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)	0,00	0,01	0,01
Prélèvement			
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	1,34	2,96
Frais par prélèvement	0,39	0,34	0,00
Carte bancaire			
Carte de paiement internationale à débit différé	43,57	43,86	43,83
Carte de paiement internationale à débit immédiat	33,80	35,97	36,94
Carte de paiement à autorisation systématique	32,85	28,16	29,54
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	0,00	0,81
Divers			
Commission d'intervention	4,20	9,70	8,29
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	18,30	23,42	24,28

* Comité consultatif du secteur financier

Source : IEDOM et CCSF

La publication du premier rapport annuel de l'observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM et la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon fait ressortir les principales évolutions suivantes concernant l'archipel sur la période d'avril 2009 à avril 2011 :

- la tarification moyenne d'un grand nombre de services bancaires à Saint-Pierre-et-Miquelon reste globalement inférieure à celle observée dans les autres collectivités ultramarines ;

- la proportion de services bancaires gratuits est la plus élevée à Saint-Pierre-et-Miquelon soit 25 % contre 14 % à Mayotte et en Guyane et 3 % aux Antilles. Trois produits bancaires sont exclusivement gratuits dans l'archipel, notamment les frais de tenue de compte et l'abonnement mensuel de gestion des comptes par Internet ;

- sur la période observée le nombre de tarifs bancaires à la hausse est supérieur à celui de ceux s'inscrivant en baisse ;

- la part des services bancaires dont le tarif moyen est inférieur à celui de la métropole est la plus élevée à Saint-Pierre-et-Miquelon soit 75 % contre 62 % pour l'ensemble des DOM.

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

Les réseaux de collecte des dépôts de la clientèle de l'archipel sont constitués de trois établissements (la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon, la Banque Postale et la Caisse d'épargne Ile-de-France).

En outre, depuis la mise en place en juin 2010 du Système unifié de rapport financier (SURFI), l'Agence française de développement est désormais considérée comme un établissement de crédit installé localement.

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

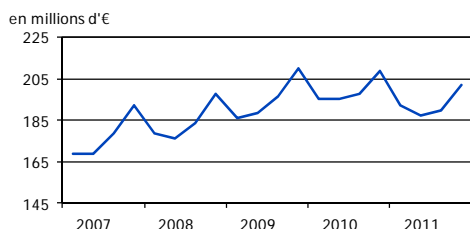
Les actifs financiers sont constitués pour moitié de placements liquides ou à court terme, pour un tiers de dépôts à vue et le reste d'épargne à long terme.

Les actifs financiers se contractent sur un an (- 3,2 %) pour atteindre 202 millions d'euros. Cette évolution défavorable résulte principalement du recul significatif du montant des dépôts à vue (- 12,7 %), tandis que la progression des placements de long terme, qui avait connu un essor significatif au début de l'année 2010, présente des signes d'essoufflement (+ 4,6 %). Par ailleurs, seuls les placements des ménages continuent de progresser sur un an, l'incertitude sur l'évolution de la situation économique incitant à adopter un comportement de précaution.

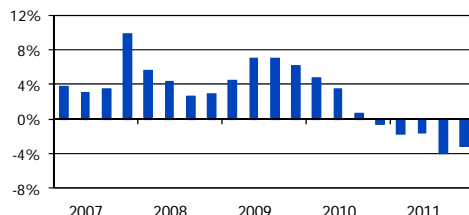
en millions d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	Variation annuelle en %	Variation annuelle en montant
Total actifs financiers	191,841	197,456	209,641	208,485	201,811	-3,2%	-6,674
Total actifs financiers hors assurance-vie	183,677	188,137	198,375	186,917	178,332	-4,6%	-8,585
Dépôts à vue	66,093	71,384	79,822	76,817	67,080	-12,7%	-9,737
Placements liquides ou à court terme	110,025	110,749	111,174	102,105	103,818	1,7%	1,713
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	<i>37,011</i>	<i>39,726</i>	<i>51,598</i>	<i>50,895</i>	<i>55,870</i>	<i>9,8%</i>	<i>4,975</i>
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	<i>73,014</i>	<i>71,023</i>	<i>59,576</i>	<i>51,210</i>	<i>47,948</i>	<i>-6,4%</i>	<i>-3,262</i>
Epargne à long terme	15,723	15,323	18,645	29,562	30,913	4,6%	1,351

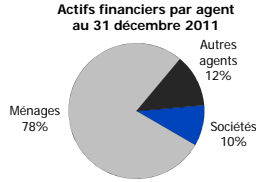
Source : SURFI

Montant total des actifs financiers



Variation annuelle du montant des actifs financiers





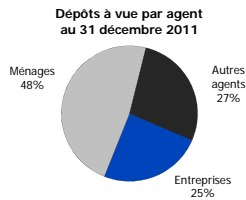
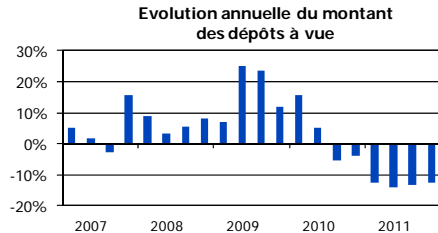
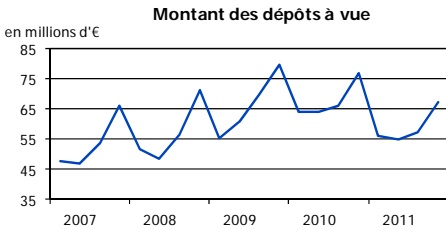
1.2 LES DÉPÔTS À VUE

Les dépôts à vue diminuent de 12,7 % sur un an et atteignent 67,1 millions d'euros fin 2011. Cette baisse concerne l'ensemble des agents économiques ; si le recul est limité à 2,5 % pour les ménages et 2,2 % pour les entreprises, il s'élève en revanche à 31,7 % pour les autres agents (Caisse de prévoyance sociale, administrations et associations).

En 2011, les ménages détiennent ainsi 48 % de l'encours, suivis par les collectivités locales et par les entreprises avec respectivement 27 % et 25 %.

en millions d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	Variation annuelle en %	Variation annuelle en montant
Ensemble des dépôts à vue	66,093	71,384	79,822	76,817	67,080	-12,7%	-9,737
Entreprises	17,873	17,560	21,033	16,904	16,532	-2,2%	-0,372
Ménages	27,617	27,342	35,284	32,914	32,095	-2,5%	-0,819
Autres agents	20,603	26,482	23,505	26,998	18,453	-31,7%	-8,545

Source: IEDOM



1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital.

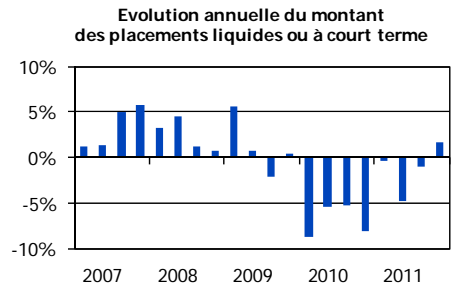
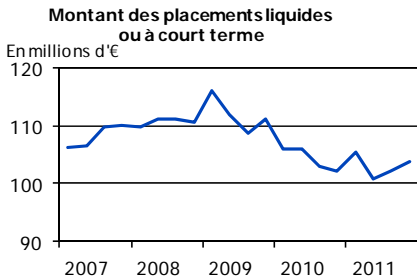
Les placements liquides ou à court terme affichent une hausse de 1,7 % sur un an. Les évolutions par agent sont toutefois différentes : les placements des ménages et des collectivités progressent respectivement de 3,1 % et 11,5 % tandis que les placements des entreprises se contractent de 37,0 %.

Les ménages détiennent près de 90 % des placements liquides ou à court terme. Les incertitudes entourant les marchés financiers provoquent une diminution des placements indexés sur les taux du marché¹ (- 6,4 %) au profit de livrets d'épargne bancaire² dont la rémunération est moins fluctuante (progression de 20,7 % du livret A).

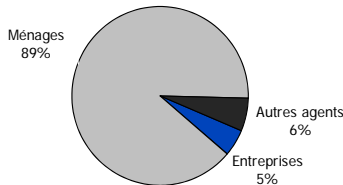
Placements liquides ou à court terme

en millions d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	Variation annuelle en %	Variation annuelle en montant
Entreprises	3,394	2,511	4,792	5,011	3,156	-37,0%	-1,855
Comptes d'épargne à régime spécial	0,007	0,000	0,000	0,000	0,008	-	0,008
Placements indexés sur les taux de marché	3,387	2,511	4,792	5,011	3,148	-37,2%	-1,863
Ménages	97,044	98,162	100,958	90,980	93,844	3,1%	2,864
Comptes d'épargne à régime spécial	33,443	35,600	47,683	47,055	51,147	8,7%	4,092
Placements indexés sur les taux de marché	63,601	62,562	53,275	43,925	42,547	-3,1%	-1,378
Autres agents	9,587	10,076	5,424	6,115	6,818	11,5%	0,703
Comptes d'épargne à régime spécial	3,561	4,126	3,915	3,841	4,716	22,8%	0,875
Placements indexés sur les taux de marché	6,026	5,950	1,509	2,274	2,102	-7,6%	-0,172
Ensemble des placements liquides ou à court terme	110,025	110,749	111,174	102,105	103,818	1,7%	1,713

Source : IEDOM



Placements liquides ou à court terme par agent au 31 décembre 2011



¹ Dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts, OPCVM monétaires.

² Livrets A, livrets ordinaires, livrets bleus, livrets jeunes, comptes d'épargne logement.

1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

Les placements à long terme (15,3 % des actifs) progressent sur un an (+ 4,6 %) mais en net ralentissement après quatre trimestres de forte hausse en 2010. C'est en fait le dynamisme des contrats d'assurance vie (+ 8,9 %) qui permet à ce type de placement de progresser : les PEL et les OPCVM reculent respectivement de 2,0 % et 10,1 %.

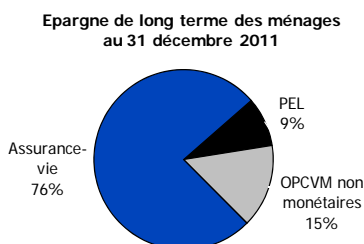
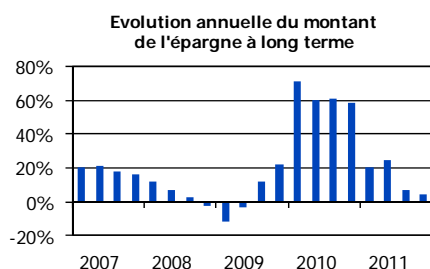
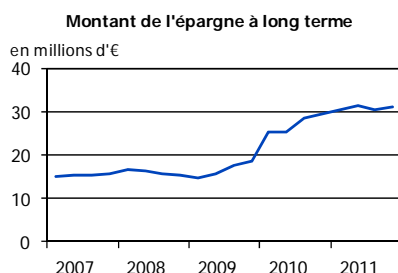
En millions d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	Variations sur un an	
						en %	en montant
Ensemble des placements à long terme	15,723	15,323	18,645	29,562	30,913	4,6%	1,351
Ménages	15,723	15,323	18,645	29,562	30,904	4,5%	1,342

Source : IEDOM

Les placements à long terme, détenus entièrement par les ménages de l'archipel, sont constitués aux trois quarts de contrats d'assurance-vie, suivis des OPCVM non monétaires (15 %) et des PEL (9 %).

En millions d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	Variations sur un an	
						en %	en montant
Ensemble des placements à long terme	15,723	15,323	18,645	29,562	30,913	4,6%	1,351
Plans d'épargne logement	2,080	2,164	2,253	2,799	2,742	-2,0%	-0,057
OPCVM non monétaires	5,479	3,840	5,126	5,195	4,640	-10,7%	-0,555
Contrats d'assurance-vie	8,164	9,319	11,266	21,568	23,479	8,9%	1,911

Source : IEDOM



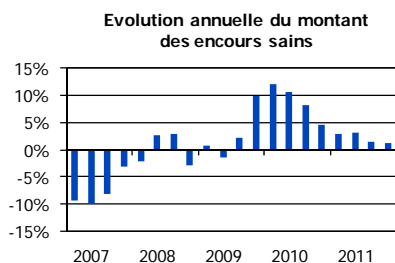
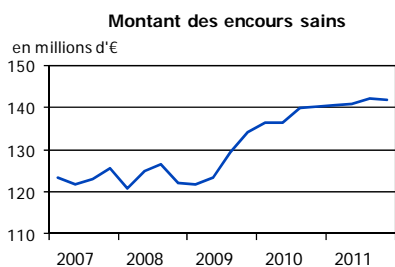
2. Les concours à la clientèle

L'encours brut¹ total des crédits à l'économie demeure quasiment stable (+ 0,3 %), à 152 millions d'euros. Les crédits consentis par les établissements de crédit locaux représentent 95 % du total des encours bruts.

La progression de l'encours brut total des crédits tend toutefois à ralentir depuis le début de l'année 2010, malgré le dynamisme de la demande de crédit de la part des ménages et des entreprises, en raison de la baisse des financements octroyés aux collectivités locales. Le taux de créances douteuses atteint 6,5 %, soit le plus bas niveau observé depuis la fin de l'année 2004, signe d'une amélioration de la qualité des portefeuilles.

En millions d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	Variations sur un an	
						en %	en montant
TOTAL							
Encours sain	125,679	122,024	134,065	140,187	141,982	1,3%	1,795
Créances douteuses brutes	17,360	16,124	13,162	11,216	9,935	-11,4%	-1,281
Créances douteuses nettes	6,192	6,337	3,903	2,866	2,671	-6,8%	-0,195
Encours total	143,039	138,148	147,227	151,404	151,918	0,3%	0,514
Taux de créances douteuses	12,1%	11,7%	8,9%	7,4%	6,5%	-0,9 pt	-
Taux de provisionnement	64,3%	60,7%	70,3%	74,4%	73,1%	-1,3 pt	-

Source : IEDOM

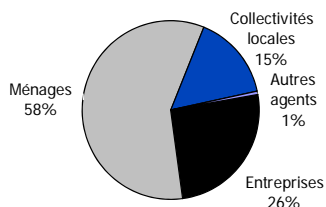


En millions d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	Variations	
						en %	en montant
Entreprises	35,216	31,901	34,347	35,024	36,387	3,9%	1,363
Ménages	67,008	69,875	75,555	79,352	82,722	4,2%	3,370
Collectivités locales	22,960	19,561	23,686	24,928	21,996	-11,8%	-2,932
Autres agents	0,493	0,687	0,477	0,884	0,878	-0,7%	-0,006
Encours sain total	125,677	122,024	134,065	140,187	141,982	1,3%	1,795

Source : IEDOM

¹ Concours bruts = crédits sains + créances douteuses.

Répartition de l'encours sain par agents
au 31 décembre 2011



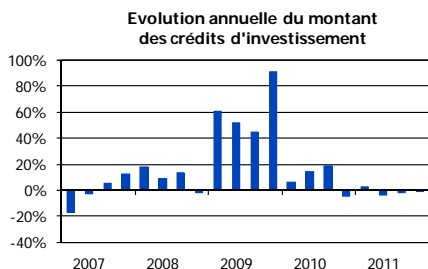
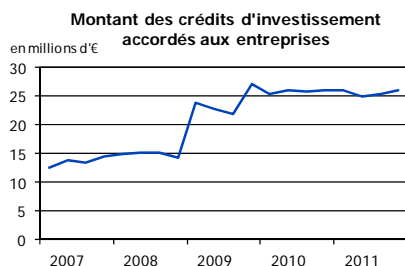
2.1 LES CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

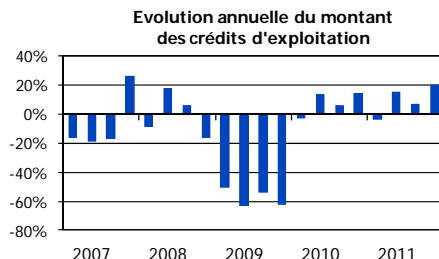
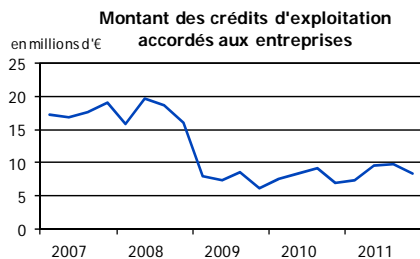
En 2011, l'encours total accordé aux entreprises par l'ensemble des établissements de crédit atteint 36,4 millions d'euros, et progresse de près de 3,9 % par rapport à l'an passé. Les crédits d'investissement, qui représentent les trois quarts de l'encours total, restent stables, tandis que les crédits d'exploitation progressent de 20,1 % sur un an.

Par ailleurs, les crédits accordés par les établissements locaux progressent de 4,5 % et représentent dorénavant 96 % du total des encours des entreprises.

En millions d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	Variations	
						en %	en montant
Entreprises							
Crédits d'exploitation	19,159	16,135	6,066	6,908	8,296	20,1%	1,388
<i>Créances commerciales</i>	4,364	3,271	0,050	0,515	2,287	344,2%	1,772
<i>Crédits de trésorerie</i>	9,699	9,371	3,641	2,874	1,974	-31,3%	-0,900
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	0,713	0,511	0,368	0,002	0,056	3339,1%	0,054
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	5,096	3,493	2,375	3,519	4,035	14,7%	0,516
Crédits d'investissement	15,640	15,412	28,281	27,495	27,324	-0,6%	-0,171
<i>Crédits à l'équipement</i>	15,640	15,412	28,281	27,495	27,324	-0,6%	-0,171
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	1,805	1,642	1,582	1,574	1,265	-19,6%	-0,309
Crédits à l'habitat	0,000	0,000	0,000	0,621	0,767	23,4%	0,146
Autres crédits	0,417	0,354	0,000	0,000	0,000	-	-
Encours sain	35,216	31,901	34,347	35,024	36,387	3,9%	1,363
Créances douteuses nettes	5,384	5,664	2,854	2,400	2,416	0,7%	0,016

Source : IEDOM



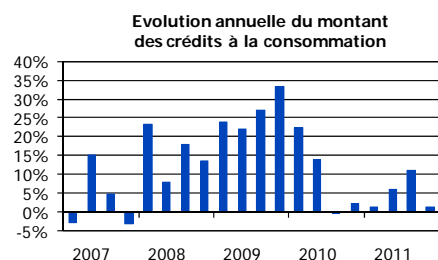
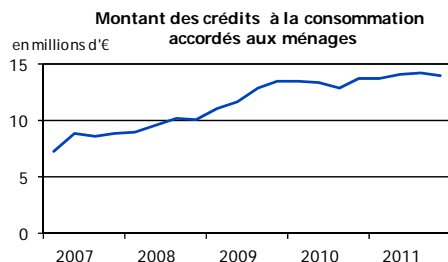
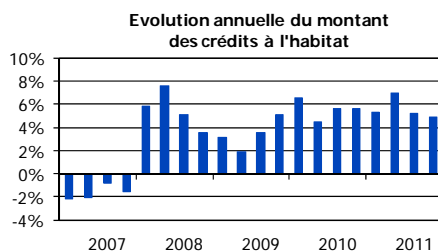
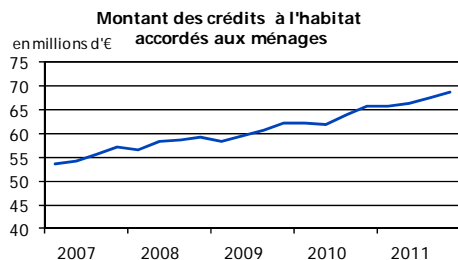


2.2 LES CONCOURS CONSENTIS AUX MENAGES

L'encours des ménages est en hausse de 4,2 % pour atteindre 82,7 millions d'euros à la fin de l'année 2011. Cette progression est étroitement liée à celle des crédits à l'habitat (83 % de l'encours total des ménages), qui progressent de 4,8 %. Les crédits à la consommation connaissent quant à eux une augmentation plus modérée (+ 1,4 %).

En millions d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	Variations	
						en %	en montant
Ménages							
Crédits à la consommation	8,883	10,096	13,449	13,734	13,924	1,4%	0,190
Crédits de trésorerie	8,329	9,607	11,870	13,315	13,524	1,6%	0,209
Comptes ordinaires débiteurs	0,487	0,427	1,521	0,369	0,354	-4,1%	-0,015
Crédit-bail	0,067	0,062	0,058	0,000	0,046	-	0,046
Crédits à l'habitat	57,083	59,111	62,106	65,617	68,798	4,8%	3,181
Autres crédits	1,042	0,668	0,000	0,000	0,000	-	-
Encours sain	67,008	69,875	75,555	79,352	82,722	4,2%	3,370
Créances douteuses nettes	0,804	0,672	1,046	0,466	0,256	-45,1%	-0,210

Source : IEDOM

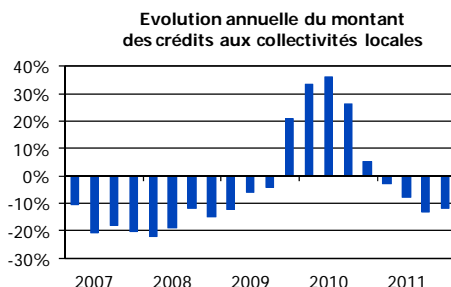
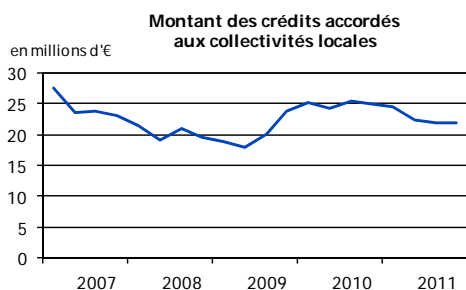


2.3 LES CONCOURS CONSENTIS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Les crédits aux collectivités locales se contractent de près de 12 % sur un an pour atteindre 22,0 millions d'euros. En 2011 les crédits d'exploitation restent négligeables, tandis que les crédits à l'équipement reculent de 11,9 % sur un an. Les établissements locaux accordent les trois quarts des crédits des collectivités locales.

En millions d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	Variations	
						en %	en montant
Collectivités locales							
Crédits d'exploitation	2,419	0,612	1,112	0,000	0,000	-	-
<i>Crédits de trésorerie</i>	1,411	0,612	1,100	0,000	0,000	-	0,500
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	1,008	0,000	0,012	0,000	0,000	-	-
Crédits à l'équipement	17,358	16,147	20,153	22,507	19,837	-11,9%	-2,670
Autres crédits	3,183	2,802	2,421	2,421	1,659	-31,5%	-0,762
Encours sain	22,960	19,561	23,686	24,928	21,996	-11,8%	-2,932

Source : IEDOM



2.4 LES CONCOURS CONSENTIS AUX AUTRES AGENTS

Les concours consentis aux autres agents restent stables aux alentours de 0,9 million d'euros (soit moins de 0,7 % du total de l'encours sain).

En millions d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	Variations	
						en %	en montant
Autres agents et CCB non ventilés							
Encours sain	0,495	0,688	0,477	0,884	0,878	-0,7%	-0,006

Source : IEDOM

3. La circulation fiduciaire

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les DOM, et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, les billets ayant cours légal dans la zone euro.

3.1 LES BILLETS

Le tableau ci-après fait ressortir les émissions nettes de billets à fin 2011, c'est-à-dire la différence entre les émissions et les retraits de billets en circulation effectués à Saint-Pierre-et-Miquelon pour chaque coupure, depuis le passage à l'euro fiduciaire (1^{er} janvier 2002). Ces montants ne sauraient toutefois être considérés comme représentatifs des billets effectivement en circulation dans l'archipel. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'IEDOM viennent s'ajouter, ou doivent être retranchés les billets « importés » ou « exportés » à l'occasion des mouvements de voyageurs et qui ne peuvent être recensés. De manière générale, l'archipel « exporte » sa monnaie fiduciaire hors des limites de sa zone d'émission contrairement à des territoires où les flux touristiques importants entraînent un afflux de billets.

Emission nette de billets en volume et en valeur en 2011

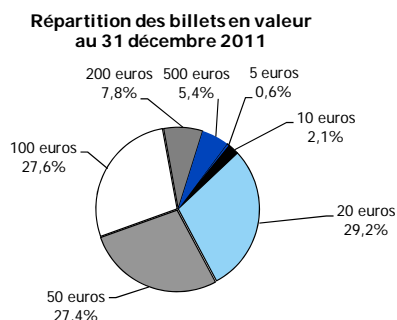
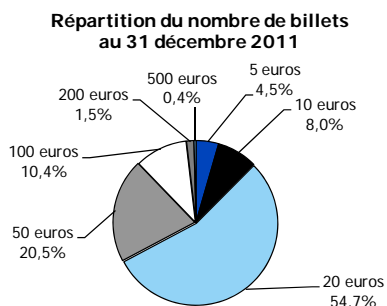
Billets de :	Nombre	% volume	Valeur	% valeur
5 euros	18 317	4,5%	91 585	0,6%
10 euros	32 914	8,0%	329 140	2,1%
20 euros	224 653	54,7%	4 493 060	29,2%
50 euros	84 303	20,5%	4 215 150	27,4%
100 euros	42 499	10,4%	4 249 900	27,6%
200 euros	5 985	1,5%	1 197 000	7,8%
500 euros	1 662	0,4%	831 000	5,4%
Total	410 333	100,0%	15 406 835	100,0%

Au 31 décembre 2011, les émissions nettes cumulées de billets s'élevaient à 410 333 unités, soit une progression de 9,8 % par rapport à l'année précédente. Le montant net cumulé s'élève ainsi à 15,4 millions d'euros, en hausse de 7,3 % sur un an.

En 2011, 36 604 billets ont été émis pour un montant total d'environ 1,0 million d'euros. Le nombre de billets émis en 2011 progresse de 3,6 % par rapport à 2010, tandis que le montant total des billets émis recule de 31,9 %.

La part des coupures de thésaurisation (500, 200 et 100 euros) concentre 12,3 % de l'émission nette cumulée en volume, soit un peu moins qu'en 2010 (12,8 %) et 40,8 % en valeur, proportion identique à celle de l'an passé. La coupure de 20 euros représente à elle seule 54,7 % de l'émission nette cumulée en volume et 29,2 % en valeur, ce qui en fait le billet de transaction le plus utilisé dans l'archipel.

La valeur moyenne du billet en circulation à Saint-Pierre-et-Miquelon s'établit à 37,6 euros, en baisse de 13,3 % sur un an (43,3 euros en 2010), mais qui correspond aux montants observés les années précédentes (38,1 euros en 2009 et 36,5 euros en 2008).



3.2 LES PIÈCES

L'IEDOM, agissant pour le compte du Trésor public, met en circulation dans les DOM et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy les pièces métalliques en euros.

A fin 2011, la circulation théorique de pièces s'élevait à 2 675 215 unités pour un montant de 494 093 euros, en progression de 8,1 % en volume et de 11,8 % en valeur par rapport à fin 2010.

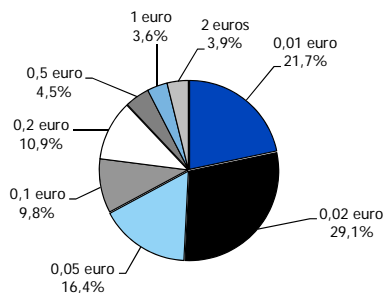
Emission de pièces en volume et en valeur au 31 décembre 2011

Pièces de :	Nombre	% volume	Valeur	% valeur
0,01 euro	580 101	21,7%	5 801	1,2%
0,02 euro	779 253	29,1%	15 585	3,2%
0,05 euro	437 730	16,4%	21 887	4,4%
0,1 euro	263 409	9,8%	26 341	5,3%
0,2 euro	292 379	10,9%	58 476	11,8%
0,5 euro	119 775	4,5%	59 888	12,1%
1 euro	99 020	3,7%	99 020	20,0%
2 euros	103 548	3,9%	207 096	41,9%
Total	2 675 215	100,0%	494 093	100,0%

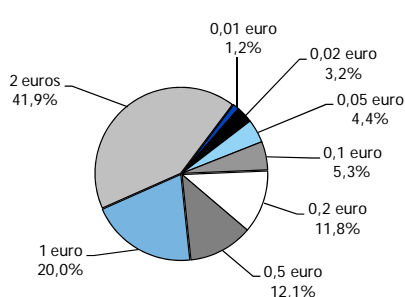
En 2011, 200 745 pièces supplémentaires ont été mises en circulation, en progression de 14,2 % par rapport à 2010. Cette émission nette s'élève en valeur à 51 955 euros, soit une très forte hausse sur un an (20 824 euros en 2010). L'émission de pièces continue de progresser dans l'archipel, leur retour étant très faible, surtout pour les centimes. Seules des opérations de type « pièces jaunes » ou « Téléthon » permettent de récupérer auprès des particuliers des pièces à faible valeur faciale.

Les trois coupures rouges de faible valeur faciale occupent une place prépondérante en volume, en concentrant 67,2 % de l'émission nette cumulée pour 8,8 % de la valeur des pièces en circulation. La valeur moyenne de la pièce en circulation dans l'archipel s'établit à 18,5 centimes en 2011 contre 17,9 centimes en 2010 et 18,3 centimes d'euro en 2009.

Répartition du nombre de pièces au 31 décembre 2011



Répartition des pièces en valeur au 31 décembre 2011



4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Le Service central des risques (SCR) de la Banque de France centralise mensuellement les concours accordés par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement dès lors qu'ils atteignent, par bénéficiaire déclarable, par guichet et par nature de déclaration, le seuil fixé par instruction de la Banque de France, à savoir 25 000 euros depuis février 2006.

4.1 LA TENDANCE GÉNÉRALE

Au 31 décembre 2011, l'encours des crédits aux entreprises et aux administrations recensé par le SCR de la Banque de France s'élevait à 70,0 millions d'euros, en repli de 4,1 % sur un an (73,0 millions d'euros fin 2010).

L'encours de risques le plus élevé est porté par le secteur Administrations et Collectivités locales qui représente 25 % des risques de la place, soit 17,6 millions d'euros, en baisse toutefois de presque 10 % sur un an. Le secteur immobilier et services aux entreprises arrive en seconde position avec 14 % du total et 9,7 millions d'euros.

L'évolution annuelle des encours varie fortement selon les secteurs d'activité. Les plus fortes augmentations concernent le secteur de la construction, dont l'encours passe de 6,6 millions d'euros à 7,6 millions d'euros sur un an, ainsi que celui du secteur de l'immobilier (+ 0,3 million d'euros). A l'inverse l'encours de l'industrie et de l'énergie passe de 1,4 million d'euros à 1,1 million d'euros sur un an (- 19 %), suivi par l'encours des administrations et collectivités locales évoqué précédemment.

Les concours déclarés au SCR sont répartis en quatre rubriques principales : crédits à court terme, crédits à moyen et long terme, crédit-bail et location avec option d'achat, et engagements hors-bilan.

A fin 2011, les crédits à moyen et long terme demeurent prépondérants avec 70 % de l'ensemble, les 30 % restants étant partagés entre les crédits à court terme (19 %) et les engagements de hors bilan (11 %). Le crédit bail est structurellement résiduel.

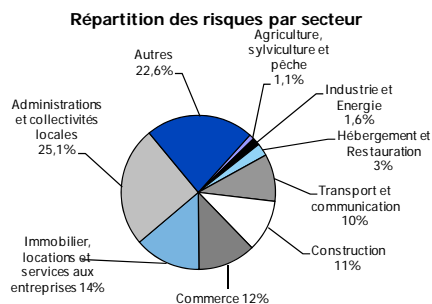
Encours total (à fin décembre)	en millions d'euros				Total
	CT	MLT	CB	HB	
2006	19,9	43,8	0,1	7,5	71,3
2007	20,6	42,8	0,1	17,9	81,5
2008	16,3	41,0	0,0	20,7	78,0
2009	13,0	47,3	0,0	14,6	75,0
2010	10,1	51,3	0,0	11,5	73,0
2011	13,1	49,2	0,0	7,6	70,0

Source : SCR de la Banque de France

Risques par secteur d'activité à fin décembre 2011 (en milliers d'euros)

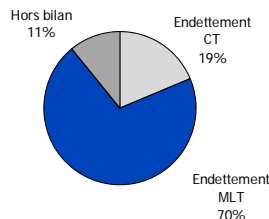
Secteur	Nombre de bénéficiaires	Endettement CT	Endettement MLT	Crédit bail	Hors bilan	Total	% du total
Agriculture, sylviculture et pêche	7	97	624	-	17	738	1,1%
Industrie et Energie	7	816	322	-	-	1 138	1,6%
Construction	20	3 049	1 231	-	3 347	7 627	10,9%
Commerce	32	2 155	4 692	-	1 604	8 451	12,1%
Hébergement et Restauration	14	203	1 634	-	-	1 837	2,6%
Transport et communication	10	2 813	3 623	-	492	6 928	9,9%
Immobilier, locations et services aux entreprises	37	1 591	8 153	-	2	9 746	13,9%
Administrations et collectivités locales	3	-	17 611	-	-	17 611	25,1%
Autres	18	2 357	11 314	-	2 159	15 830	22,6%
TOTAL	148	13 081	49 204	-	7 621	70 032	100%

Source : SCR de la Banque de France



Source : SCR BDF

Répartition des risques par nature



4.2 LE RISQUE IMMOBILIER

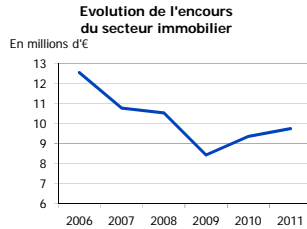
Au 31 décembre 2011, l'encours du secteur immobilier, location et services aux entreprises s'établit à 9,7 millions d'euros (9,4 millions d'euros en 2010), soit 14 % du total des risques déclarés (11 % en 2009). 84 % des risques du secteur sont des encours de moyen et long terme, tandis que les 16 % restants sont des encours de court terme.

Par ailleurs, ce secteur compte 37 bénéficiaires à fin décembre 2011, soit le principal secteur en nombre de bénéficiaires. L'encours moyen par bénéficiaire est de 263 405 euros, soit 4 % de moins qu'en 2010. L'activité immobilière est particulièrement concentrée puisque les cinq principaux acteurs se partagent 55 % de l'encours.

Encours du secteur immobilier

	en milliers d'euros					Part du secteur dans l'encours
	CT	MLT	CB	HB	Total	
2006	2 279	9 683	0	573	12 535	18%
2007	1 825	7 403	0	1 541	10 769	13%
2008	1 488	7 427	0	1 614	10 529	13%
2009	1 534	6 894	0	0	8 428	11%
2010	1 528	7 826	0	0	9 354	13%
2011	1 591	8 153	0	2	9 746	14%

Source : SCR Banque de France



4.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

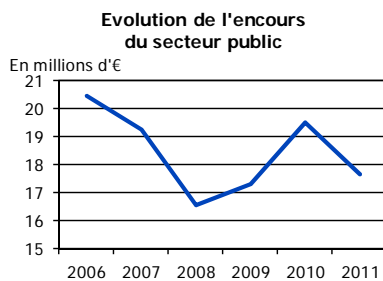
L'archipel compte trois bénéficiaires du secteur public local : les communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade ainsi que la Collectivité territoriale.

A fin décembre 2011, l'encours cumulé du secteur public local s'élevait à 17,6 millions d'euros, enregistrant un recul de presque 10 %, après avoir progressé de 13 % en 2010. Avec près de 25 % de l'encours total, le secteur des administrations et collectivités locales se contracte sur un an pour la première fois depuis 2008. L'encours du secteur public local est composé exclusivement de crédits à moyen et long terme.

Encours du secteur public local (à fin décembre)

	CT	MLT	CB	HB	Total	en milliers d'euros Part du secteur dans l'encours
2006	1 274	19 034	110	0	20 418	29%
2007	999	18 093	76	75	19 243	24%
2008	4	16 426	39	39	16 508	21%
2009	114	17 128	0	25	17 267	23%
2010	0	19 501	0	0	19 501	27%
2011	0	17 611	0	0	17 611	25%

Source : SCR Banque de France



4.4 LE RISQUE DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

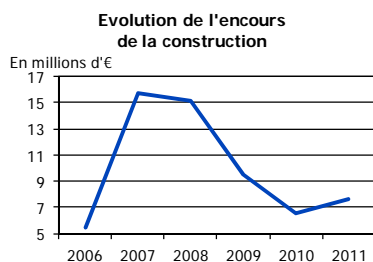
Le secteur de la construction représente 11 % de l'encours total en 2011, en progression de deux points sur un an. Il passe ainsi 6,6 millions d'euros à 7,6 millions, en raison notamment du début du chantier de la nouvelle centrale EDF, pour lequel certaines entreprises locales du BTP ont été sollicitées.

Le hors bilan est une nouvelle fois la composante principale de l'encours du secteur de la construction, inchangé à 44 % en 2011. Le recours aux engagements de garantie est fréquent dans le cadre de financements de chantiers. Le court terme et le moyen long terme se partagent les 56 % restants avec respectivement 70 % et 16 % de l'encours total du secteur.

Les cinq principaux acteurs regroupent 68 % de l'encours du secteur qui compte 20 bénéficiaires à fin décembre 2011.

	Encours du secteur de la construction (à fin décembre)					en milliers d'euros	
	CT	MLT	CB	HB	Total	Part du secteur dans l'encours	
2006	2 064	1 428	-	1 921	5 413	8%	
2007	4 287	1 157	-	10 276	15 720	19%	
2008	3 770	1 599	-	9 780	15 149	19%	
2009	1 804	1 307	-	6 390	9 501	13%	
2010	1 743	1 931	-	2 899	6 573	9%	
2011	3 049	1 231	-	3 347	7 627	11%	

Source : SCR de la Banque de France



5. Le surendettement

La commission de surendettement de Saint-Pierre-et-Miquelon s'est réunie pour la première fois au cours de l'année 2002. Depuis 2002, 40 dossiers ont été déposés auprès du secrétariat, 36 ont été présentés à la commissions et 33 ont été jugés recevables. En revanche, un seul dossier a fait l'objet d'une procédure de redressement personnel. Par ailleurs, depuis 2008, aucun nouveau dossier n'a été déposé, et un seul est toujours en cours de plan de remboursement. Le secrétariat travaille toutefois avec les partenaires sociaux de l'archipel et joue un rôle important dans l'information du public.

Une réunion de la commission de surendettement s'est tenue en décembre 2011 en vue notamment d'adopter un nouveau règlement intérieur en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires. Ce règlement intérieur est accessible sur le site internet de l'IEDOM conformément aux nouvelles dispositions légales.

Perspectives

Après une année 2011 marquée par une commande publique soutenue, le secteur du bâtiment et des travaux publics devrait continuer à jouer un rôle moteur de l'économie locale avec notamment la poursuite des travaux de construction de la nouvelle centrale électrique EDF.

Plusieurs projets structurants à l'initiative des collectivités publiques pourraient émerger avec la mise en place d'un câble sous-marin, la construction d'un navire ferry pour le transport des passagers inter-îles et sur Terre-Neuve ainsi que l'élaboration d'un réseau de chaleur urbain par récupération de l'énergie de la nouvelle centrale.

Le renforcement de la capacité d'accueil, la rénovation des structures hôtelières existantes, les actions de promotion menées par les professionnels du secteur et la signature récente du nouveau schéma de développement touristique sont de nature à favoriser la fréquentation de l'archipel.

La réflexion sur la restructuration de la filière pêche et aquaculture se poursuivra pour aboutir à de nouvelles orientations visant en particulier une diversification des espèces traitées et un renforcement des synergies des moyens de production.

La mission scientifique réalisée par l'IFREMER devrait prochainement conduire à la formalisation de l'étude nécessaire à la préparation du dossier de revendication par la France d'extension du plateau continental au large de l'archipel.

Les discussions sur le projet d'accord commercial entre l'Union européenne et la Canada, qui se poursuivront en 2012, seront examinées avec attention par les autorités françaises compte tenu des enjeux spécifiques liés à Saint-Pierre-et-Miquelon.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1
Calcul du PIB 2008

en millions d'euros	
Evaluation par la production	Valeur
Valeur ajoutée	157,0
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	50,6
Institutions financières	8,0
Administrations publiques	77,6
Ménages	18,6
ISBLSM*	2,2
Impôt sur les produits	17,0
Subventions sur les produits	-2,1
Total PIB	172,0

* Institutions sans but lucratif au service des ménages

Source : IEDOM

en millions d'euros	
Evaluation par les revenus	Valeur
Rémunération des salariés	123,9
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	35,4
Impôts sur les produits et les importations	18,3
Subventions	-5,5
Total PIB	172,0

Source : IEDOM

Tableau 2
Valeur ajoutée par branche (PIB 2008)

en millions d'euros		
	Poids en %	Valeur
Société non financières	32,2%	50,6
Agriculture, sylviculture et pêche	0,7%	1,1
Industries et énergie	2,9%	4,6
Construction	8,0%	12,5
Commerce	9,3%	14,6
Transport et entreposage	2,4%	3,7
Hébergement et restauration	2,0%	3,2
Information et communication	2,4%	3,7
Services professionnels, scientifiques et techniques	2,6%	4,1
Autres services	2,0%	3,1
Institutions financières	5,1%	8,0
Ménages	11,8%	18,6
ISBLSM	1,4%	2,2
Administrations publiques	49,4%	77,6
Valeur ajoutée totale	100,0%	157,0

Source : IEDOM

Tableau 3
Indices des prix à la consommation

Années	Ensemble	Produits			Services	Ensemble hors tabac
		Alimentation	manufacturés hors tabac	Carburants		
Glissement annuel en fin d'année						
1998	-0,8%	0,3%	-2,3%	-6,5%	0,7%	-0,8%
1999	5,4%	3,3%	7,6%	21,5%	4,6%	5,5%
2000	7,2%	6,2%	9,1%	2,0%	4,5%	7,1%
2001	0,0%	2,4%	-2,7%	-9,2%	1,8%	-0,1%
2002	1,2%	1,8%	-0,6%	0,0%	3,5%	1,1%
2003	2,1%	1,1%	3,5%	0,0%	0,9%	2,1%
2004	4,0%	-8,7%	6,0%	4,3%	0,9%	2,1%
2005	8,1%	4,7%	12,1%	16,7%	10,7%	8,0%
2006	1,8%	2,6%	1,0%	-2,3%	2,3%	1,8%
2007	2,8%	4,8%	1,7%	4,3%	2,2%	2,7%
2008	4,1%	3,9%	3,4%	5,8%	5,0%	3,9%
2009	-0,8%	2,3%	-4,0%	-13,0%	1,7%	-0,8%
2010	4,5%	2,2%	7,0%	18,9%	2,7%	4,6%
2011	3,6%	2,4%	5,2%	11,0%	1,7%	3,7%
Moyenne annuelle						
1998	1,1%	2,5%	-0,6%	-1,3%	2,5%	1,1%
1999	1,0%	1,1%	0,5%	2,9%	2,1%	1,0%
2000	8,4%	6,0%	12,0%	39,8%	5,3%	8,5%
2001	2,3%	3,5%	1,5%	1,4%	2,2%	2,2%
2002	0,2%	2,6%	-3,1%	-5,0%	3,2%	0,1%
2003	2,2%	0,5%	3,2%	7,1%	2,4%	2,2%
2004	2,1%	-5,7%	3,2%	8,4%	0,5%	0,8%
2005	6,6%	-0,1%	9,2%	18,1%	5,2%	5,8%
2006	5,7%	4,2%	7,9%	12,9%	7,4%	5,8%
2007	0,8%	3,2%	-1,1%	-5,2%	1,7%	0,8%
2008	6,1%	4,7%	7,7%	11,2%	4,0%	6,0%
2009	-0,9%	3,2%	-5,6%	-15,5%	3,1%	-1,1%
2010	3,3%	2,4%	4,5%	11,9%	2,6%	3,4%
2011	4,5%	1,5%	7,9%	17,9%	1,3%	4,7%
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %						
1998	-0,8	0,1	-1,0	-0,2	0,2	-0,8
1999	5,5	1,0	3,4	0,7	1,1	5,4
2000	7,1	1,8	4,1	0,1	1,0	6,9
2001	0	0,7	-1,2	-0,4	0,4	-0,1
2002	1,2	0,5	-0,3	0,0	0,8	1,1
2003	2,1	0,3	1,5	0,0	0,2	2,1
2004	2,2	-2,6	2,7	0,2	0,2	0,3
2005	9,6	1,3	5,4	0,7	2,4	9,2
2006	1,8	0,7	0,5	-0,1	0,5	1,7
2007	2,8	1,3	0,8	0,2	0,5	2,6
2008	4,1	1,1	1,6	0,3	1,1	3,7
2009	-0,8	0,6	-1,8	-0,6	0,4	-0,8
2010	4,5	0,6	3,1	0,8	0,6	4,3
2011	3,6	0,7	2,5	0,5	0,6	3,5

Source : Préfecture

Tableau 4
Indicateur moyen de chômage par sexe (en fin d'année)

Années	Hommes		Femmes		Total
	DEFM 1	Indicateur moyen	DEFM 1	Indicateur moyen	
2011	111	3,5%	101	3,2%	6,6%
2010	156	4,9%	93	2,9%	7,1%
2009	194	6,1%	109	3,4%	9,5%
2008	207	6,5%	127	4,0%	10,5%
2007	165	5,2%	132	4,1%	9,3%
2006	144	4,5%	106	3,3%	7,8%

Sources : DCSTEP, INSEE

Tableau 5
Répartition des emplois par secteur d'activité

	1990	1999	2006	Variations 2006/1999
Agriculture	73	76	140	84,2%
Industrie	499	194	129	-33,5%
Construction	157	261	170	-34,9%
Tertiaire	1 966	2 259	2 438	7,9%
<i>dont commerce</i>	324	418	400	-4,3%
<i>dont administration</i>	539	732	881	20,4%
Total	2 695	2 790	2 877	3,1%

Source : INSEE

Tableau 6
Evolution de la population bénéficiaire du RMI de l'archipel

Années	Bénéficiaires du RMI	Pop. active	Part bénéficiaires du RMI / Pop. active
1992	386	2981	12,9%
1993	715	2981	24,0%
1994	704	2981	23,6%
1995	790	2981	26,5%
1996	762	2981	25,6%
1997	705	2981	23,6%
1998	521	2981	17,5%
1999	458	3198	14,3%
2000	466	3198	14,6%
2001	473	3198	14,8%
2002	349	3198	10,9%
2003	267	3198	8,3%
2004	285	3198	8,9%
2005	269	3198	8,4%
2006	273	3194	8,5%
2007	332	3194	10,4%
2008	370	3194	11,6%
2009	324	3194	10,1%
2010	359	3194	11,2%
2011	397	3194	12,4%

Source : Caisse de prévoyance sociale

Tableau 7
Nombre de touristes entrés sur l'archipel

Passagers entrés dans l'archipel

	2008	2009	2010	2011	Part 2011	Variations 2011/2010
Trafic aérien	12 554	12 873	13 391	13 511	55,5%	0,9%
- passagers français	11 315	11 618	12 114	11 960	49,1%	-1,3%
- passagers étrangers	1 239	1 255	1 277	1 551	6,4%	21,5%
Trafic maritime	16 192	11 346	11 438	10 851	44,5%	-5,1%
<i>dont croisiéristes</i>	<i>4 652</i>	<i>3 491</i>	<i>2 823</i>	<i>1 036</i>	4,3%	-63,3%
- passagers français	4 425	2 582	2 102	3 280	13,5%	56,0%
- passagers étrangers	11 767	8 764	9 336	7 571	31,1%	-18,9%
Total passagers français	15 740	14 200	14 216	15 240	62,6%	7,2%
Total passagers étrangers	13 006	10 019	10 613	9 122	37,4%	-14,0%
Total général	28 746	24 219	24 829	24 362	100,0%	-1,9%

Source : Police aux Frontières

Tableau 8
Comptes administratifs des collectivités locales

Comptes administratifs du Conseil territorial

<i>en millions d'euros</i>	2009	2010	2011	Var. 2011/2010	Structure en 2011
Recettes réelles totales*	46,32	40,78	35,43	-13,1%	100,0%
Recettes de fonctionnement**(1)	28,82	28,46	29,25	2,8%	82,6%
Recettes fiscales Collectivité**	21,80	21,08	21,93	4,0%	61,9%
Impôts directs	11,33	11,64	11,58	-0,5%	32,7%
Impôts indirects	10,47	9,44	10,35	9,6%	29,2%
dont taxe sur l'essence*	1,00	0,84	0,92	9,5%	2,6%
dont octroi de mer*	0,54	0,39	0,47	21,1%	1,3%
Dotations et subventions reçues	4,87	5,00	4,90	-2,0%	13,8%
Recettes d'investissement	17,51	12,32	6,18	-49,8%	17,4%
Dotations et subventions reçues	14,07	8,10	6,16	-23,9%	17,4%
Emprunts*	3,40	4,10	-	-	-
Autres recettes d'investissement	0,03	0,11	0,01	-87,7%	0,0%
Dépenses réelles totales	38,94	39,29	36,65	-6,7%	100,0%
Dépenses de fonctionnement (2)	23,17	24,78	26,14	5,5%	71,3%
dont frais de personnel	5,24	5,49	5,78	5,3%	15,8%
dont intérêts de la dette	0,55	0,62	0,66	7,1%	1,8%
Dépenses d'investissement	15,77	14,51	10,52	-27,5%	28,7%
Subventions versées	4,26	3,02	2,02	-33,1%	5,5%
Remboursement de dette (3)	2,20	2,31	1,93	-16,2%	5,3%
Dépenses d'équipement brut	9,19	9,15	6,46	-29,4%	17,6%
Autres dépenses	0,05	0,02	0,10	324,5%	0,3%
Epargne nette (1-2-3)	3,44	1,37	1,18	-14,1%	-
Dette en capital au 31 décembre	19,96	18,26	16,48	-9,7%	-

Source : Conseil territorial

* Montants calculés hors gestion active de la dette

** Nettes des versements aux communes

Comptes administratifs de la commune de Saint-Pierre

<i>en millions d'euros</i>	2009	2010	2011	<i>Var. 2011/2010</i>	<i>Structure 2011</i>
Recettes réelles totales*	9,11	10,74	12,12	12,9%	100,0%
Recettes de fonctionnement (1)	8,56	8,80	10,09	14,7%	83,3%
Recettes fiscales de la commune	6,52	6,71	7,50	11,8%	61,9%
dont taxe sur les carburants*	1,32	1,50	1,39	-6,9%	11,5%
dont octroi de mer*	2,48	2,47	3,12	26,2%	25,8%
Dotations et subventions reçues	1,82	1,81	1,81	-0,1%	14,9%
Recettes d'investissement	0,55	1,94	2,02	4,6%	16,7%
Dotations et subventions reçues	0,55	1,94	2,02	4,6%	16,7%
Emprunts*	0,00	0,00	0,00	-	-
Autres recettes d'investissement**	0,00	0,00	0,00	-	-
Dépenses réelles totales	8,96	9,93	11,03	11,1%	100,0%
Dépenses de fonctionnement (2)	7,38	7,64	8,76	14,7%	79,4%
dont frais de personnel	4,58	4,27	4,38	2,6%	39,7%
dont intérêts de la dette	0,16	0,13	0,08	-42,0%	0,7%
Dépenses d'investissement	1,57	2,29	2,27	-0,9%	20,6%
Subventions versées	0,00	0,00	0,53	-	-
Remboursement de dette (3)	0,60	0,63	0,47	-25,7%	4,2%
Dépenses d'équipement brut	0,97	1,66	1,27	-23,6%	11,5%
Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	-	-
Epargne nette (1-2-3)	0,58	0,53	0,87	63,0%	-
Dette en capital au 31 décembre	2,56	1,93	0,99	-48,9%	-

Source : Commune de Saint-Pierre

* Montants calculés hors gestion active de la dette

** nettes des reports de l'exercice précédent

Comptes administratifs de la commune de Miquelon-Langlade

<i>en millions d'euros</i>	2009	2010	2011	<i>Var. 2011/2010</i>	<i>Structure 2011</i>
Recettes réelles totales*	2,64	6,08	2,81	-53,8%	100,0%
Recettes de fonctionnement (1)	2,01	2,17	1,93	-10,9%	68,6%
Recettes fiscales de la commune	1,18	1,14	1,18	3,4%	41,9%
dont taxe sur les carburants*	0,50	0,57	0,51	-9,8%	18,2%
dont droit additionnel à l'octroi de mer*	0,24	0,24	0,30	25,8%	10,7%
Dotations et subventions reçues	0,77	0,78	0,71	-8,7%	25,4%
Recettes d'investissement	0,63	3,92	0,88	-77,5%	31,4%
Dotations et subventions reçues	0,14	0,81	0,36	-55,3%	12,9%
Emprunts*	0,00	0,09	0,30	230,0%	10,6%
Autres recettes d'investissement**	0,49	3,02	0,22	-92,6%	7,9%
Dépenses réelles totales	2,42	6,16	2,56	-58,5%	100,0%
Dépenses de fonctionnement (2)	1,87	1,84	1,90	2,8%	74,2%
dont frais de personnel	1,22	1,25	1,32	5,7%	51,7%
dont intérêts de la dette	0,01	0,01	0,09	754,6%	3,3%
Dépenses d'investissement	0,55	4,31	0,66	-84,7%	25,8%
Subventions versées	0,00	2,82	0,00	-	-
Remboursement de dette (3)	0,05	0,03	0,03	-15,7%	1,1%
Dépenses d'équipement brut	0,31	1,46	0,63	-56,8%	24,7%
Autres dépenses	0,19	0,00	0,00	-	-
Report n-1	0,00	0,00	0,00	-	-
Epargne nette (1-2-3)	0,09	0,29	0,00	-98,7%	-
<i>Dette en capital au 31 décembre</i>	0,15	0,14	0,43	206,4%	-

Source : Commune de Miquelon-Langlade

* Montants calculés hors gestion active de la dette

** Nettes des reports de l'exercice précédent

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Les actifs financiers

<i>en millions d'euros</i>	31-déc.-08	31-déc.-09	31-déc.-10	31-déc.-11	Variations	
					2010/2009	2011/2010
Sociétés	20,071	25,825	21,916	19,689	-15,1%	-10,2%
Dépôts à vue	17,560	21,033	16,904	16,532	-19,6%	-2,2%
Placements liquides ou à court terme	2,511	4,792	5,011	3,156	4,6%	-37,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,000	0,000	0,000	0,008	-	-
Placements indexés sur les taux du marché	2,511	4,792	5,011	3,148	4,6%	-37,2%
<i>Comptes à terme</i>	<i>2,511</i>	<i>4,792</i>	<i>5,011</i>	<i>3,148</i>	<i>4,6%</i>	<i>-37,2%</i>
<i>OPCVM monétaires</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
<i>Certificats de dépôts</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Placements à long terme	0,000	0,000	0,001	0,001	-	0,0%
<i>dont OPCVM non monétaires</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Ménages	140,827	154,887	153,456	156,843	-0,9%	2,2%
Dépôts à vue	27,342	35,284	32,914	32,095	-6,7%	-2,5%
Placements liquides ou à court terme	98,162	100,958	90,980	93,844	-9,9%	3,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	35,600	47,683	47,055	51,147	-1,3%	8,7%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>29,046</i>	<i>41,256</i>	<i>39,728</i>	<i>42,547</i>	<i>-3,7%</i>	<i>7,1%</i>
<i>Livrets A et bleus</i>	<i>5,933</i>	<i>5,977</i>	<i>6,860</i>	<i>8,089</i>	<i>14,8%</i>	<i>17,9%</i>
<i>Livrets jeunes</i>	<i>0,576</i>	<i>0,428</i>	<i>0,425</i>	<i>0,432</i>	<i>-0,7%</i>	<i>1,6%</i>
<i>Livrets d'épargne populaire</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
<i>LDD</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,005</i>	<i>0,005</i>	-	<i>6,6%</i>
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>0,045</i>	<i>0,022</i>	<i>0,038</i>	<i>0,074</i>	<i>71,9%</i>	<i>96,1%</i>
Placements indexés sur les taux du marché	62,562	53,275	43,925	42,697	-17,6%	-2,8%
<i>Comptes à terme</i>	<i>60,599</i>	<i>52,176</i>	<i>42,794</i>	<i>41,563</i>	<i>-18,0%</i>	<i>-2,9%</i>
<i>Bons de caisse</i>	<i>1,963</i>	<i>1,099</i>	<i>1,131</i>	<i>1,134</i>	<i>2,9%</i>	<i>0,3%</i>
<i>OPCVM monétaires</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Placements à long terme	15,323	18,645	29,562	30,904	58,5%	4,5%
<i>Plans d'épargne logement</i>	<i>2,164</i>	<i>2,253</i>	<i>2,799</i>	<i>2,734</i>	<i>24,2%</i>	<i>-2,3%</i>
<i>Plans d'épargne populaire</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
<i>Autres comptes d'épargne</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
<i>Portefeuille-titres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,051</i>	-	-
<i>OPCVM non monétaires</i>	<i>3,840</i>	<i>5,126</i>	<i>5,195</i>	<i>4,640</i>	<i>1,3%</i>	<i>-10,7%</i>
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	<i>9,319</i>	<i>11,266</i>	<i>21,568</i>	<i>23,479</i>	<i>91,4%</i>	<i>8,9%</i>
Autres agents	36,557	28,931	33,113	25,279	14,5%	-23,7%
Dépôts à vue	26,481	23,506	26,998	18,453	14,9%	-31,7%
Placements liquides ou à court terme	10,076	5,425	6,115	6,818	12,7%	11,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	4,126	3,916	3,841	4,716	-1,9%	22,8%
Placements indexés sur les taux du marché	5,950	1,509	2,274	2,102	50,7%	-7,6%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>5,950</i>	<i>1,509</i>	<i>2,274</i>	<i>2,102</i>	<i>50,7%</i>	<i>-7,6%</i>
Placements à long terme	0,000	0,000	0,000	0,008	-	-
TOTAL	197,455	209,643	208,485	201,811	-0,6%	-3,2%
Dépôts à vue	71,383	79,823	76,817	67,080	-3,8%	-12,7%
Placements liquides ou à court terme	110,749	111,175	102,105	103,818	-8,2%	1,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	39,726	51,599	50,895	55,870	-1,4%	9,8%
Placements indexés sur les taux du marché	71,023	59,576	51,210	47,948	-14,0%	-6,4%
Placements à long terme	15,323	18,645	29,563	30,913	58,6%	4,6%

Tableau 2
Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

en millions d'euros

					Variations	
	déc. 2008	déc. 2009	déc. 2010	déc. 2011	2010/2009	2011/2010
Entreprises	31,901	34,347	35,024	36,387	2,0%	3,9%
Crédits d'exploitation	16,135	6,066	6,908	8,296	13,9%	20,1%
<i>Créances commerciales</i>	<i>3,271</i>	<i>0,050</i>	<i>0,515</i>	<i>2,287</i>	<i>930,0%</i>	<i>344,2%</i>
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>9,371</i>	<i>3,641</i>	<i>2,874</i>	<i>1,974</i>	<i>-21,1%</i>	<i>-31,3%</i>
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>0,511</i>	<i>0,368</i>	<i>0,002</i>	<i>0,056</i>	<i>-99,6%</i>	<i>3339,1%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>3,493</i>	<i>2,375</i>	<i>3,519</i>	<i>4,035</i>	<i>48,2%</i>	<i>14,7%</i>
<i>Affacturage</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Crédits d'investissement	15,412	28,281	27,495	27,324	-2,8%	-0,6%
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>15,412</i>	<i>28,281</i>	<i>27,495</i>	<i>27,324</i>	<i>-2,8%</i>	<i>-0,6%</i>
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>1,642</i>	<i>1,582</i>	<i>1,574</i>	<i>1,265</i>	<i>-0,5%</i>	<i>-19,6%</i>
<i>Crédit-bail</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Crédits à l'habitat	0,000	0,000	0,621	0,767	-	23,5%
Autres crédits	0,354	0,000	0,000	0,000	-	-
Ménages	69,875	75,555	79,352	82,722	5,0%	4,2%
Crédits à la consommation	10,096	13,449	13,734	13,924	2,1%	1,4%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>9,607</i>	<i>11,870</i>	<i>13,315</i>	<i>13,524</i>	<i>12,2%</i>	<i>1,6%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>0,427</i>	<i>1,521</i>	<i>0,369</i>	<i>0,354</i>	<i>-75,7%</i>	<i>-4,1%</i>
<i>Crédit-bail</i>	<i>0,062</i>	<i>0,058</i>	<i>0,000</i>	<i>0,046</i>	-	-
Crédits à l'habitat	59,111	62,106	65,617	68,798	5,7%	4,8%
Autres crédits	0,668	0,000	0,000	0,000	-	-
Collectivités locales	19,561	23,686	24,928	21,996	5,2%	-11,8%
Crédits d'exploitation	0,612	1,112	0,000	0,000	-	-
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>0,612</i>	<i>1,100</i>	<i>0,000</i>	<i>0,500</i>	-	-
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>0,000</i>	<i>0,012</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Crédits d'investissement	16,147	20,153	22,507	19,837	11,7%	-11,9%
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>16,147</i>	<i>20,153</i>	<i>22,507</i>	<i>19,837</i>	<i>11,7%</i>	<i>-11,9%</i>
<i>Crédit-bail</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Crédits à l'habitat	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Autres crédits	2,802	2,421	2,421	1,659	0,0%	-31,5%
Autres agents de CCB non ventilés	0,687	0,477	0,884	0,878	85,3%	-0,7%
Total encours sain	122,024	134,065	140,187	141,982	4,6%	1,3%
Créances douteuses brutes	16,124	13,162	11,216	9,935	-14,8%	-11,4%
<i>Créances douteuses nettes</i>	<i>6,337</i>	<i>3,903</i>	<i>2,866</i>	<i>2,671</i>	<i>-26,6%</i>	<i>-6,8%</i>
<i>dont entreprises</i>	<i>5,664</i>	<i>2,854</i>	<i>2,400</i>	<i>2,416</i>	<i>-15,9%</i>	<i>0,7%</i>
<i>dont ménages</i>	<i>0,672</i>	<i>1,046</i>	<i>0,466</i>	<i>0,256</i>	<i>-55,4%</i>	<i>-45,1%</i>
<i>Provisions</i>	<i>9,787</i>	<i>9,259</i>	<i>8,350</i>	<i>7,264</i>	<i>-9,8%</i>	<i>-13,0%</i>
Total encours brut	138,148	147,227	151,404	151,918	2,8%	0,3%
Taux de créances douteuses	11,7%	8,9%	7,4%	6,5%	-1,5 pt	-0,9 pt
Taux de provisionnement	60,7%	70,3%	74,4%	73,1%	+4,1 pts	-1,3 pt

Tableau 3
Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

en millions d'euros

	déc. 2008	déc. 2009	déc. 2010	déc. 2011	Variations	
					2010/2009	2011/2010
Entreprises	30,750	33,304	33,569	35,096	0,8%	4,5%
Crédits d'exploitation	16,135	6,066	6,908	8,296	13,9%	20,1%
<i>Créances commerciales</i>	<i>3,271</i>	<i>0,050</i>	<i>0,515</i>	<i>2,287</i>	930,0%	344,2%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>9,371</i>	<i>3,641</i>	<i>2,874</i>	<i>1,974</i>	-21,1%	-31,3%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>0,511</i>	<i>0,368</i>	<i>0,163</i>	<i>0,056</i>	-55,7%	-65,6%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>3,493</i>	<i>2,375</i>	<i>3,519</i>	<i>4,035</i>	48,2%	14,7%
<i>Affacturage</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Crédits d'investissement	14,261	27,238	26,040	26,033	-4,4%	0,0%
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>14,261</i>	<i>27,238</i>	<i>26,040</i>	<i>26,033</i>	-4,4%	0,0%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>1,557</i>	<i>1,460</i>	<i>0,000</i>	<i>1,239</i>	-	-
<i>Crédit-bail</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>		<i>0,000</i>	-	-
Crédits à l'habitat	0,000	0,000	0,621	0,767	-	23,4%
Autres crédits	0,354	0,000	0,000	0,000	-	-
Ménages	68,791	74,945	79,275	82,649	5,8%	4,3%
Crédits à la consommation	9,869	13,249	13,734	13,924	3,7%	1,4%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>9,380</i>	<i>11,670</i>	<i>13,315</i>	<i>13,524</i>	14,1%	1,6%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>0,427</i>	<i>1,521</i>	<i>0,369</i>	<i>0,354</i>	-75,7%	-4,1%
<i>Crédit-bail</i>	<i>0,062</i>	<i>0,058</i>	<i>0,051</i>	<i>0,046</i>	-12,1%	-10,5%
Crédits à l'habitat	58,254	61,696	65,540	68,725	6,2%	4,9%
Autres crédits	0,668	0,000	0,000	0,000	-	-
Collectivités locales	14,313	16,639	19,144	16,301	15,1%	-14,9%
Crédits d'exploitation	0,608	1,112	0,000	0,000	-	-
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>0,608</i>	<i>1,100</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>0,000</i>	<i>0,012</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Crédits d'investissement	10,903	13,106	16,723	14,642	27,6%	-12,4%
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>10,903</i>	<i>13,106</i>	<i>16,723</i>	<i>14,642</i>	27,6%	-12,4%
<i>Crédit-bail</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Crédits à l'habitat	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Autres crédits	2,802	2,421	2,421	1,659	0,0%	-31,5%
Autres agents de CCB non ventilés	0,688	0,479	0,884	0,878	84,6%	-0,7%
Total encours sain	114,542	125,367	132,871	134,923	6,0%	1,5%
Créances douteuses brutes	15,916	12,961	11,164	9,935	-13,9%	-11,0%
<i>Créances douteuses nettes</i>	<i>6,129</i>	<i>3,702</i>	<i>2,814</i>	<i>2,671</i>	-24,0%	-5,1%
<i>dont entreprises</i>	<i>5,456</i>	<i>2,653</i>	<i>2,348</i>	<i>2,416</i>	-11,5%	2,9%
<i>dont ménages</i>	<i>0,672</i>	<i>1,046</i>	<i>0,466</i>	<i>0,256</i>	-55,4%	-45,1%
<i>Provisions</i>	<i>9,787</i>	<i>9,259</i>	<i>8,350</i>	<i>7,264</i>	-9,8%	-13,0%
Total encours brut	130,458	138,328	144,036	144,859	4,1%	0,6%
Taux de créances douteuses	12,2%	9,4%	7,8%	6,9%	-1,6 pt	-0,9 pt
Taux de provisionnement	61,5%	71,4%	74,8%	73,1%	+3,4 pts	-1,7 pt

Tableau 4
Le bilan agrégé

	montants en milliers d'euros				
ACTIF	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	<i>Variations 2011/2010</i>
OPERATIONS DE TRESORERIE	73 768	69 932	50 314	48 016	-4,6%
CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, COMPTES COURANTS POSTAUX	4 656	664	640	559	-12,7%
ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET INSTITUTIONS FINANCIERES	69 112	69 267	49 675	47 456	-4,5%
- Comptes ordinaires	7 340	3 308	962	338	-64,9%
- Prêts et comptes à terme	1 000	0	0	0	
- Opérations avec les réseaux et groupes	59 913	65 904	48 525	46 787	-3,6%
- Autres opérations	859	55	188	331	76,1%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	86 082	92 576	98 152	100 467	2,4%
OPERATIONS COMMERCIALES	3 271	50	515	2 295	345,6%
CREDITS DE TRESORERIE	19 010	15 450	14 806	13 791	-6,9%
CREDITS A L' EQUIPEMENT	13 846	28 871	32 206	32 175	-0,1%
CREDITS A L'HABITAT	38 777	40 518	44 334	45 508	2,6%
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	3 916	3 883	3 855	4 338	12,5%
AUTRES CREDITS	1 231	219	582	162	-72,2%
CREANCES DOUTEUSES	6 031	3 584	1 854	2 198	18,6%
<i>Provisions sur créances douteuses (non incluses)</i>	<i>9 340</i>	<i>8 768</i>	<i>7 948</i>	<i>6 853</i>	<i>-13,8%</i>
OPERATIONS DIVERSES	2 044	1 146	1 328	1 327	-0,1%
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS	695	315	777	566	-27,2%
OPERATIONS SUR TITRES	1 349	831	552	316	-42,8%
VALEURS IMMOBILISEES	4 003	4 202	3 984	3 883	-2,5%
TITRES DE PARTICIPATION et DE FILIALES	222	434	446	445	-0,2%
IMMOBILISATIONS	3 753	3 768	3 538	3 883	9,8%
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0	0	0	0	-
ACTIONNAIRES et ASSOCIES	0	0	0	0	-
TOTAL DE L'ACTIF	165 897	167 856	153 778	153 692	-0,1%

montants en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variations 2011/2010
OPERATIONS DE TRESORERIE	21 517	19 374	21 788	19 181	-12,0%
CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, COMPTES COURANTS POSTAUX	5	10	0	0	
ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET INSTITUTIONS FINANCIERES	21 512	19 365	21 788	19 181	-12,0%
- Comptes ordinaires	1 763	2 692	1 285	1 150	-10,5%
- Emprunts et comptes à terme	11 333	8 033	12 182	8 327	-31,6%
- Opérations avec les réseaux et groupes	8 000	8 000	8 000	9 500	18,8%
- Autres	416	639	321	204	-36,4%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	123 959	128 213	111 938	112 163	0,2%
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE (1)	89 076	83 743	69 398	69 430	0,0%
- Sociétés et entrepreneurs individuels	21 934	27 815	22 913	21 373	-6,7%
- Comptes ordinaires	19 496	23 121	18 894	18 345	-2,9%
- Comptes à terme	2 438	4 694	4 019	3 028	-24,7%
- Particuliers	54 056	51 126	38 001	40 230	5,9%
- Comptes ordinaires	22 304	29 138	23 819	24 771	4,0%
- Comptes à terme	31 752	21 988	14 182	15 459	9,0%
- Autres	13 086	4 802	8 484	7 827	-7,7%
- Comptes ordinaires	7 361	3 535	6 146	5 803	-5,6%
- Comptes à terme	5 725	1 267	2 338	2 024	-13,4%
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL	32 102	43 095	41 157	41 334	0,4%
BONS DE CAISSE	1 963	1 099	1 131	1 134	0,3%
AUTRES DEPOTS	818	276	252	265	5,2%
OPERATIONS DIVERSES	1 739	2 608	1 579	1 896	20,1%
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS	1 739	2 608	1 579	1 896	20,1%
CAPITAUX PROPRES	18 680	17 660	18 473	20 448	10,7%
DETTES SUBORDONNEES, PROVISIONS et FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	2 871	2 759	2 655	3 511	32,2%
RESERVES	1 687	243	243	243	0,0%
CAPITAL	16 895	15 486	15 486	15 486	0,0%
REPORT A NOUVEAU	-3 264	-2	-1 159	-336	-71,0%
EXCEDENT (+ ou -) ET RESULTAT EN INSTANCE D'APPROBATION	491	-826	995	1 543	55,1%
TOTAL DU PASSIF	165 895	167 855	153 778	153 692	-0,1%

Tableau 5
Le compte de résultat agrégé

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Evolution 2011/2010
en milliers d'euros					
(+) Produits d'exploitation bancaires	10 970	9 172	9 519	9 745	226
- Opérations de trésorerie et interbancaires	2 862	1 067	752	1 052	300
- Opérations avec la clientèle - Crédits	6 518	6 258	6 480	6 186	-294
- Opérations sur titres	0	0	0	0	0
- Opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	0	0	0
- Divers	1 590	1 847	2 287	2 507	220
(-) Charges d'exploitation bancaires	4 532	3 493	2 541	2 519	-22
- Opérations de trésorerie et interbancaires	1 034	787	675	502	-173
- Opérations avec la clientèle	2 813	2 059	1 082	1 250	168
- Opérations sur titres	0	0	0	0	0
- Opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	0	0	0
- Divers	685	647	784	767	-17
(+) Produits accessoires et produits divers	4	4	92	71	-21
(-) Charges accessoires et charges diverses	45	0	0	0	0
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres de l'act. de portefeuille	0	0	0	0	0
(-) Dot. nettes aux prov. pour dépré. des titres de plac.	254	-149	-3	22	25
(-) Intérêts sur créances douteuses	594	492	451	315	-136
Produit net bancaire	5 549	5 340	6 623	6 959	336
(-) Frais de personnel	3 447	3 208	3 239	3 266	27
(-) Impôts et taxes	27	97	61	41	-20
(-) Services extérieurs	1 490	1 754	1 574	1 326	-248
(-) Dotations aux amortissements	526	473	480	423	-57
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et incorp.	0	0	44	34	-10
(-) Quote part des frais de siège social	0	0	0	0	0
(-) Quote part sur op. d'expl. non banc. faites en commun	0	0	0	0	0
(+) Charges refacturées	18	3	2	25	23
Résultat brut d'exploitation	77	-189	1 227	1 894	667
(-) Dot. nettes aux provisions sur créances douteuses	-1 461	-574	-505	-1 236	-731
(-) Autres dot. nettes aux provisions pour dépréciation	0	0	0	0	0
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	125	13	-104	693	797
(-) Pertes sur créances irrécupérables	1 344	1 679	1 152	1 216	64
(+) Intérêts sur créances douteuses	594	492	451	315	-136
Résultat d'exploitation	663	-815	1 133	1 536	403
(+) + ou - values de cessions sur immob. corp. et incorp.	0	0	-145	16	161
(+) + ou - values de cessions sur immob. financières	0	0	0	0	0
(-) Dot. nettes aux provisions des immob. financières	-1	1	0	0	0
Résultat courant avant impôt	664	-816	988	1 552	564
(+) Produits exceptionnels	1	0	0	0	0
(-) Charges exceptionnels	0	0	0	0	0
(-) Dotations nettes sur FRBG	0	0	0	0	0
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées	0	0	0	0	0
(-) Impôts sur les bénéfices	51	9	-2	1	3
Résultat net	613	-825	990	1 551	561

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2011

Premier trimestre

- **Mission d'étude sur la desserte maritime de fret.** Dans le cadre des décisions prises lors du Conseil interministériel pour l'Outre-mer spécifiques à l'archipel, une mission d'étude sur la desserte maritime de fret internationale et inter-îles s'est rendue à Saint-Pierre en janvier.
- **Hausse des prix des carburants et du fioul domestique.** En raison de la forte augmentation des cours internationaux du pétrole et de leur impact sur les achats d'hydrocarbures pour l'archipel, les prix des carburants ont progressé de 12 centimes tandis que le fioul domestique est en hausse de 10 centimes. Les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 10 mars 2011.
- **Audit de la société SPM Seafoods International.** Une mission d'audit diligentée par l'Etat s'est rendue à Saint-Pierre du 14 au 18 mars. Cette mission portait sur l'analyse de la situation de l'entreprise SPM Seafoods International ainsi que sur son plan d'affaires.
- **Soutien de la Commission européenne au Schéma de développement stratégique de l'archipel.** La Commission européenne a validé le document unique de programmation proposé par le Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon par lequel elle s'engage à verser 20,6 millions d'euros au titre du 10e FED. Ces fonds seront consacrés à la modernisation des activités existantes, en particulier les secteurs de la pêche, du tourisme et des services.
- **Adoption du compte administratif 2010 de la commune de Saint-Pierre.** Lors de la dernière séance officielle du Conseil municipal, le compte administratif 2010 de la commune a été approuvé par l'ensemble des conseillers présents. Le budget principal affiche un excédent d'environ 550 000 euros, avec toutefois des restes à réaliser. Les comptes de la régie « eau et assainissement » ainsi que ceux de la régie « espaces verts » sont également en excédent.
- **Ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de l'entreprise Nouvelles Pêcheries.** Le tribunal supérieur d'appel a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire suite à une cessation des paiements depuis le 31 mars 2009. L'activité de cette société était principalement orientée vers le traitement du crabe des neiges.

Deuxième trimestre

- **Augmentation des pensions de retraites sur l'archipel.** Par arrêté préfectoral du 4 avril 2011, les pensions et l'allocation supplémentaire pour un couple du régime d'assurance vieillesse de base ont été revalorisées de 4,5 % en raison du différentiel d'inflation entre Saint-Pierre-et-Miquelon et la métropole. Cette revalorisation exceptionnelle complète l'augmentation de 2,1 % du régime général des retraites des salariés du privé décidée par le gouvernement en mars, soit une hausse totale de 6,6 % prenant effet au 1^{er} avril 2011.

- **Lancement de la construction de la nouvelle centrale EDF.** Une cérémonie a été organisée le 10 mai à l'occasion du lancement des travaux de terrassement de la nouvelle centrale électrique. L'investissement total devrait s'élever à 50 millions d'euros et s'étendre jusqu'en 2014. La centrale sera équipée d'un dispositif de récupération de chaleur qui pourra se substituer partiellement au réseau de chauffage.

- **Liquidation judiciaire de SPM Seafoods International.** Après examen de la déclaration de cessation de paiement déposée le 13 avril, le Tribunal de Première Instance de Saint-Pierre-et-Miquelon statuant en matière commerciale a prononcé le 20 mai dernier la liquidation judiciaire de l'entreprise. Le rapport de la mission d'audit qui s'est déroulée en mars a été publié au début du mois de mai. Outre l'analyse de la situation financière et du plan d'affaires de la société, ce rapport formule plusieurs recommandations servant notamment de base à une restructuration de la filière pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon.

- **Débarquement des prises de la pêche artisanale hors de l'archipel.** En raison de la fermeture des usines de transformation de l'archipel capables de traiter les prises de poissons plats et de crabes des neiges, deux arrêtés préfectoraux autorisent les pêcheurs à débarquer leurs captures hors des ports de Saint-Pierre-et-Miquelon jusqu'à la réouverture des usines locales. L'objectif de cette mesure est d'éviter de porter un préjudice économique à la flottille artisanale.

- **Début de la campagne de pêche du « Beothuk ».** Le navire de 35 mètres entré en service sur l'archipel en octobre 2009 a entamé sa deuxième saison de pêche au profit de l'entreprise SNPM le 20 juin. La campagne se déroulant au large du Labrador à 600 milles de l'archipel, un accord a été trouvé avec un port au Labrador afin de livrer une partie de ses prises. C'est la première fois que l'OPANO accorde des quotas de cabillaud à Saint-Pierre-et-Miquelon dans cette zone (transfert de l'UE), et en cas de succès de la campagne, l'expérience pourrait être renouvelée.

- **Mission de l'IFREMER à Miquelon.** Une équipe de spécialistes de l'IFREMER s'est rendue à Miquelon afin de mettre au point une technique de dragage et de capture des semis de coquilles fournis par l'entreprise EDC depuis 2006. Son objectif est d'optimiser la chaîne d'exploitation afin de pérenniser l'activité aquacole.

Troisième trimestre

- **Conférence annuelle de l'alliance SEUS-CP.** Une délégation de la SODEPAR s'est rendue les 13 et 14 juin à la quatrième conférence annuelle de l'Alliance des Etats du Sud-Est des Etats-Unis et des Provinces canadiennes (SEUS-CP), ayant pour finalité de favoriser les échanges commerciaux et les investissements entre les partenaires membres de ladite Alliance. Lors de son intervention, la délégation a mis en avant les possibilités d'atteindre les marchés européens via Saint-Pierre-et-Miquelon.

- **Pas de reprise de SPM Seafoods International.** Le tribunal de première instance de Saint-Pierre-et-Miquelon statuant en matière commerciale a rejeté dans le courant du mois d'août l'unique offre de reprise de la principale usine de transformation des produits de la mer de l'archipel SPM Seafoods International, placée en liquidation judiciaire en mai dernier.

- **Première convention de financement du X^e FED.** Le Président du Conseil territorial a signé le 16 septembre à Bruxelles la convention de financement d'un montant de 20,6 millions d'euros au titre du X^e FED (2008-2013). Il s'agit de la première signature de convention avec un PTOM dans la cadre de ce X^e FED prévoyant d'intervenir à hauteur de 100 millions d'euros dans les PTOM français.

Quatrième trimestre

- **Rapprochement entre l'AFII et la SODEPAR.** Une convention de coopération a été signée le 8 octobre entre la SODEPAR et l'Agence française pour les investissements internationaux en présence de Mme Marie-Luce Penchard, ministre chargée de l'Outre-mer. Cette collaboration permet ainsi à la SODEPAR de bénéficier des services techniques et autres prestations offertes par l'AFII, ainsi que d'une meilleure information sur les besoins des investisseurs.

- **Première campagne de pêche sous pavillon français pour l'*Atlantic Odyssey*.** Le thonier désormais immatriculé à Saint-Pierre-et-Miquelon est revenu de deux semaines de pêche avec 19 tonnes de poissons en cale. L'ensemble des prises a été déchargé à Saint-Pierre.

- **Attribution du chantier de la centrale EDF.** L'appel d'offre a été remporté en novembre par un groupement d'entreprises au sein duquel la DCNS s'est vue attribuer le statut de mandataire, et à ce titre pilotera le projet. Le groupement est également constitué de la société Hélène et Fils, qui réalisera les travaux de génie civil, ainsi que du cabinet d'études INGEROP et du distributeur de moteur ENERIA.

- **Réintégration de l'archipel au sein de l'OCTA.** Le 8 décembre, les représentants des PTOM ont proposé à Saint-Pierre-et-Miquelon de siéger de nouveau au Comité exécutif de « l'Overseas countries & territories association » (OCTA), association en charge de défendre les intérêts des Pays et territoires d'outre-mer auprès des institutions européennes.

- **Adoption du budget primitif de la commune de Saint-Pierre.** Le budget primitif global de la commune adopté le 14 décembre dernier s'élève à 10,4 millions d'euros pour l'année 2012, dont environ 10% sont attribués à la section d'investissement. Par ailleurs les budgets primitifs des régies « eau et assainissement » et « espaces verts » ont également été adoptés, chacune des deux régies étant dotée d'un budget légèrement inférieur à un million d'euros.

Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés

AFD	Agence française de développement
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ARDA	Association pour la recherche et le développement de l'aquaculture
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
ATR	Avion à turboréacteurs
BCE	Banque centrale européenne
BDI	Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon
BEI	Banque européenne d'investissement
BEP	Brevet d'études professionnelles
BOE	Bank of England (Banque centrale d'Angleterre)
BOJ	Bank of Japan (Banque centrale du Japon)
BPCE	Banque populaire Caisse d'épargne
BTP	Bâtiment et travaux publics
CACIMA	Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, des métiers et de l'artisanat
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAT	Centre d'aide par le travail
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CECEI	Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement
CEROM	Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer
CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
CISPM	Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon
CMU	Couverture maladie universelle
COM	Collectivité d'outre-mer
CPER	Contrat de plan/projet État-Région
CPS	Caisse de prévoyance sociale
CRT	Comité régional du tourisme
CSP	Crédit Saint-Pierrais
DAB/GAB	Distribution automatique de billets/Guichet automatique de billets
DAF	Direction de l'agriculture et de la forêt
DASS	Direction des affaires sanitaires et sociales
DE	Direction de l'équipement
DEFM	Demandeurs d'emploi en fin de mois
DGAC	Direction générale de l'Aviation civile
DROM	Départements et régions d'outre-mer
DOCUP	Document unique de programmation
DOM	Départements d'outre-mer
ECIL	Etablissement de crédit installé localement
ECNIL	Etablissement de crédit non installé localement
EDC	Exploitation de coquilles
EDF	Electricité de France
EONIA	Euro OverNight Index Average

ETP	Equivalent temps plein
EURIBOR	Euro Interbank Offered Rate
FBF	Fédération bancaire française
FCR	Fonds de coopération régionale
Fed	Federal Reserve (Banque centrale des Etats-Unis d'Amérique)
FED	Fonds européen de développement
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEDOM	Fonds pour l'emploi des départements d'outre-mer
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FGSPM	Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon
FIDOM	Fonds d'investissement des départements d'outre-mer
FNDAE	Fonds nationale de développement des adductions d'eau
IEDOM	Institut d'émission des départements d'outre-mer
IEOM	Institut d'émission d'outre-mer
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPC	Indice des prix à la consommation
ISBLSM	Institution sans but lucratif au service des ménages
LBU	Ligne budgétaire unique
LOPOM	Loi de Programme pour l'Outre-mer
LODEOM	Loi pour le développement économique de l'Outre-mer
LSRU	Loi solidarité renouvellement urbain
MDLF	Maison de la France
OGAF	Opération groupée d'aménagement foncier
ODEADOM	Office pour le développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
PEL	Plan épargne logement
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit net bancaire
PME	Petites et moyennes entreprises
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-mer
RMI	Revenu minimum d'insertion
RSA	Revenu de solidarité active
RSTA	Revenu supplémentaire temporaire d'activité
RUP	Région ultrapériphérique
SA	Société anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée
SCI	Société civile immobilière
SCR	Service central des risques
SDS	Schéma de développement stratégique
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SNPM	Société Nouvelle des Pêches de Miquelon
SODEPAR	Société de développement et de promotion de l'archipel
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
STOSS	Schéma territorial d'organisation des services de soins
SURFI	Système unifié de rapport financier
TAC	Total admissible de capture
TBB	Taux de base bancaire

TEMPE	Taux moyen mensuel du marché monétaire
TIBEUR	Taux interbancaire offert en euros
TNL	Terre-Neuve-et-Labrador
TPE	Terminaux de paiement électroniques
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
USA	Unité spéciale agricole
UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
ZEE	Zone économique exclusive

Annexe 5 : Liste des publications de l'IEDOM

Publications périodiques

Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture financière et bancaire

Note expresse trimestrielle sur l'analyse de la conjoncture (avec annexes statistiques)

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rapport annuel du siège de l'IEDOM

Les Notes expresses (Saint-Pierre-et-Miquelon)

N° 150 - L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2011 - Mars 2012

N° 142 - Tendances conjoncturelles 4^e trimestre 2011 - Saint-Pierre-et-Miquelon - Février 2012

N° 135 - Evaluation du PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2008 - Janvier 2012

N° 132 - Tendances conjoncturelles 3^e trimestre 2011 - Saint-Pierre-et-Miquelon -
Décembre 2011

N° 115 - Panorama 2010 de Saint-Pierre-et-Miquelon - Juillet 2011

N° 100 - Tendances conjoncturelles 1^{er} trimestre 2011 - Saint-Pierre-et-Miquelon - Juin 2011

N° 97 - L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2010 : une amélioration significative -
Mars 2011

N° 81 - Panorama de Saint-Pierre-et-Miquelon - Octobre 2010

N° 71 - Saint-Pierre-et-Miquelon en 2009, une inflexion qui résulte de facteurs internes -
Mars 2010

N° 62 - L'habitat à Saint-Pierre-et-Miquelon - Novembre 2009

N° 57 - Synthèse de la conjoncture de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2008 - Mars 2009

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr.

Les publications CEROM (Saint-Pierre-et-Miquelon)

CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer) est un partenariat entre l'INSEE, l'AFD et l'IEDOM qui a pour principal objectif la promotion de l'analyse économique des collectivités d'Outre-mer.

Dernière étude CEROM effectuée à Saint-Pierre-et-Miquelon :

Evaluation du PIB 2004 de Saint-Pierre-et-Miquelon - Janvier 2007

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site cerom-outremer.fr.

Ont collaboré à cet ouvrage :

Fabrice DUFRESNE

Maximin LEFEBVRE

Nicolas MACQUERON

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Fabrice DUFRESNE
Editeur : IEDOM
Imprimé par Pure impression – 34130 Mauguio
Achévé d'imprimer : juin 2012 - Dépôt légal : juin 2012
ISSN 1632-420X - ISBN : 978-2-916119-59-5

ISSN 1632-420X

ISBN 978-2-916119-59-5



9 782916 119595